



LeVeterinarius

LA REVUE DE L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

PAGE 7
ÉLECTIONS 2014
· PRÉSIDENTE
· ADMINISTRATEURS MONTÉRÉGIE

PAGE 8
**PARTICULARITÉS DE LA VENTE
DES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

PAGE 10
**POSITION DE L'ORDRE SUR LA
VENTE DE NOURRITURE DANS LES
ÉTABLISSEMENTS VÉTÉRINAIRES**

PAGE 20
**CONGRÈS VÉTÉRINAIRE
QUÉBÉCOIS 2014**

PAGE 28
ENCART *LE VETERINARIUS +*





Ne vous contentez pas d'une protection antiparasitaire incomplète.

Comblez les lacunes avec avantage multi®.

Grâce à une puissante combinaison de **deux ingrédients actifs**, avantage multi® offre une protection complète à large spectre contre les parasites internes et externes des chiens, des chats et des furets.

1. L'**imidaclopride** élimine les puces au contact : elles n'ont pas besoin de piquer l'animal pour être tuées^{1,2}.
2. La **moxidectine** prévient la maladie du ver du cœur et traite le ver pulmonaire en plus de traiter et de maîtriser les mites et les parasites intestinaux.

NOUVEAU								NOUVEAU	
Ver pulmonaire Chiens seulement	Gale démodectique Chiens seulement	Gale sarcoptique Chiens seulement	Ver du cœur	Puces	Vers ronds	Vers en crochet	Vers en fouet Chiens seulement	Mites d'oreilles	Pour les furets Puces Ver du cœur



avantage multi®

Recommandez le produit qui offre une meilleure protection.

Pour en apprendre davantage, téléphonez au 1-888-NOFLEA-6 (1-888-663-5326) ou visitez le site Web.animalhealth.bayer.ca

¹Mehlhorn H. (2000). Mode of action of imidacloprid and comparison with other insecticides (i.e., fipronil and selamectin) during *in vivo* and *in vitro* experiments. *Suppl Compend Contin Educ Pract Vet*. 22(4A) : 4-8.

²Mehlhorn H, Mencke N, Hansen O. (1999). Effects of imidacloprid on adult and larval stages of the flea *Ctenocephalides felis* *in vivo* and *in vitro* application : a light and electron-microscopy study. *Parasitol Res*. 85(8-9) : 625-637.

LE VETERINARIUS

La revue *Le Veterinarius* est publiée cinq fois par année par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

800, avenue Sainte-Anne, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7
Téléphone : 450 774-1427
ou 1 800 267-1427
Télécopieur : 450 774-7635
Courriel : omvq@omvq.qc.ca

Les opinions émises dans cette revue ne reflètent pas nécessairement celles de l'Ordre. La direction se réserve le droit de modifier les articles pour les besoins de la mise en pages en respectant, autant que possible, l'esprit du texte. Toute reproduction de textes est autorisée à la condition de mentionner la source.

Éditeur :
Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Rédactrice en chef :
Mme Emélie Trinquet
emelie.trinquet@omvq.qc.ca

Montage graphique :
Mme Maryse Massy
maryse.massy@omvq.qc.ca

Petites annonces :
Mme Francine Charette
francine.charette@omvq.qc.ca

Collaborateurs :
Dre Cécile Aenishaenslin, Dr Christian Bédard,
Dr Joël Bergeron, Dre Suzanne Breton,
Dr Sébastien Buczinski, Dr Patrick Cavanagh,
Dr Pierre Clerfond, Dre Annie Daignault,
Dr Marc-André d'Anjou, Dr Jean Durocher,
Dr Louis-Philippe de Lorimier, Dre Angela Drainville, Dre Stéphanie Dugas, Dre Yvonne Elce, Dre Cécile Ferrouillet, M. Philippe Fravallo,
Dr Jean Gauvin, Mme Josée Harel, M. Stéphane Jean-François, Dre Martine Nadeau, Dre Manon Paradis, Dre Joane Parent, Mme Suzie Prince, M. Guy Sabourin, Dre Marie-Josée Simard, Dr Jean Sirois, Dre Christine Theoret, Dre Geneviève Toupin, Mme Emélie Trinquet, Dr Alain Villeneuve, Dre Sonia Voyer, Dr André Vrins

Photo de la page couverture :
Dre Valérie Forest, « Gracieux ballet sub-aquatique! », participante au concours photo 2013

ISSN 08291381

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
2^e trimestre 1995
Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 400388894

Date de tombée du prochain numéro :
10 mai 2014

4 MOT DU PRÉSIDENT

6 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ACTUALITÉS DE L'ORDRE

- 7 Élections 2014
- 8 Avis du Bureau du syndic : particularités de la vente des produits antiparasitaires
- 10 Position de l'Ordre sur la vente de nourriture dans les établissements vétérinaires
- 11 Aperçu des questions les plus fréquentes au Bureau du syndic : les pharmacies virtuelles
- 12 Programme d'inspection professionnelle 2014-2015
- 14 Rappel des délais que vous devez respecter
- 15 L'ACIA modifie ses activités d'intervention reliées aux cas suspects de rage
- 18 Formation continue scientifique : de nouveaux webinaires sont disponibles!
- 20 Congrès vétérinaire québécois 2014
- 21 Appel de candidatures pour siéger au sein du comité d'inspection professionnelle
- 21 Nouvelles du Service du développement professionnel : saviez-vous que...
- 21 Geneviève C. Luca lauréate du prix Marcel-Bourassa 2013

22 CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE

22 AVIS DE DÉCÈS

CHRONIQUE ASSURÉMENT VÔTRE

- 24 Les 10 commandements d'une bonne pratique professionnelle en médecine vétérinaire

28 ENCART SCIENTIFIQUE *Le Veterinarius +*

ACTUALITÉS DU MONDE VÉTÉRINAIRE

- 26 Nouvelles lignes directrices pour la dirofilariose
- 38 Diarrhée épidémique porcine : état de la situation
- 39 Publication du nouveau Code de pratiques pour le soin et la manipulation des porcs
- 40 L'utilisation des rayonnements ionisants pour l'imagerie et le traitement des animaux requiert une connaissance exacte des risques
- 43 Budget fédéral 2014 : investissement à l'Agence canadienne d'inspection des aliments
- 43 26 avril 2014 : participez à la Journée mondiale vétérinaire!
- 44 Deux nouvelles cliniques vétérinaires de stérilisation ciblées ponctuelles ouvriront dans le Nord du Québec
- 44 Les Québécois ont fait l'acquisition d'environ 730 000 chats et chiens en 2013
- 45 Nouveau programme d'appui au bien-être animal à l'abattage
- 45 Premier cas de chat mort du virus H1N1 au Canada
- 46 À la découverte du Bélize

PORTRAIT DE MEMBRE

- 47 Dr Yves Tarte : dernier tour de piste pour un ambassadeur de la nutrition animale

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

- 48 Des applications santé pour médecins vétérinaires futés
- 49 Des sites Web d'intérêt pour médecins vétérinaires à l'affût

50 LECTURE

CHRONIQUE DES ASSOCIATIONS

- 52 Le Sommet des leaders vétérinaires 2014 sera axé sur la gestion responsable des antimicrobiens

54 BABILLARD DE LA FORMATION CONTINUE

56 REMERCIEMENTS

57 PETITES ANNONCES

La force du réseau et l'engagement des praticiens

Par Dr Joël Bergeron, m.v., président



Cette fois-ci, je souhaite utiliser un exemple concret et bien d'actualité afin d'illustrer, à nouveau, le travail et le dévouement des médecins vétérinaires et surtout, la force de la collaboration et de la communication. Bien qu'il s'agisse de secteurs de pratique que je connais très peu, ou trop peu, soit la médecine de population et l'épidémiologie, je veux en fait écrire sur le formidable engagement face à la menace d'un événement, la venue d'une épidémie : la diarrhée épidémique porcine (DEP). Une épreuve qui, si je comprends bien le contexte, vient s'ajouter dans un domaine de production qui n'a certainement pas besoin qu'une nouvelle tuile lui tombe sur la tête.

Étant représentant de l'Ordre sur le Groupe de pilotage de la Stratégie québécoise de santé et bien-être animal, j'ai pu suivre à distance les démarches qui avaient été mises en place dans le secteur porcin, notamment par la création de l'Équipe québécoise en santé porcine (EQSP). Une action, si j'ai bien compris, fortement inspirée de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA) créée il y a déjà quelques années. J'ai pu être témoin des efforts qui se sont déployés, bien sûr par nécessité face à la menace annoncée de la DEP, mais j'imagine surtout par un besoin de se donner la force d'un réseau.

Au cours des dernières semaines, avec les annonces qui se sont succédées depuis la détection du virus de la DEP au Canada, j'ai

On connaît tous l'importance de prévenir le contact direct et indirect entre les animaux et d'appliquer des mesures de biosécurité strictes en ce sens. Les connaissances et les compétences du médecin vétérinaire sont essentielles afin de mettre en place les mesures nécessaires.

pu aussi prendre connaissance, non sans une certaine fierté, de la mobilisation de la profession et de sa contribution dans la gestion globale de cette crise. Non pas que je la mettais en doute, au contraire. J'ai entendu des entrevues effectuées par des médecins vétérinaires, j'ai eu l'occasion de discuter avec certains des intervenants. Deux points communs transpirent : passion et dévouement. J'utilise le mot « transpire » tant au sens figuré qu'au sens propre, imaginant les efforts, le temps et les inquiétudes partagées avec leurs clients faisant face à cette nouvelle menace. Difficile de prédire la tournure des événements. À quel moment tous pourront-ils souffler un peu, peut-être?

Ce sera sûrement intéressant, lorsque la poussière sera retombée sans doute, lorsque le moment de jeter un coup d'œil sur le chemin parcouru et les épreuves surmontées, qu'un historique puisse être dressé et présenté. Nous pourrions tous bénéficier des leçons apprises et prendre connaissance du cheminement de toute cette aventure. Néanmoins, je veux quand même témoigner de la mobilisation des intervenants de l'industrie. Comment peut-il en être autrement? À la mi-mars, un seul cas a été déclaré au Québec! Assez spectaculaire lorsqu'on sait la virulence de la maladie, quand on connaît l'ampleur des pertes vécues aux États-Unis et même en Ontario. La rigueur et la transparence des interventions et des communications demeurent le fondement du succès d'une telle action commune. Elles doivent être soutenues par tous, les producteurs, les médecins vétérinaires, les partenaires de l'industrie et les autorités compétentes.

Un lien en particulier que j'aimerais apporter pour conclure sur ce que je sais de cet événement : il concerne la piste de l'intrant alimentaire comme source de contamination potentielle. Au moment d'écrire ces lignes, plusieurs éléments d'information tendent vers cette hypothèse. On connaît tous l'importance de prévenir le contact direct et indirect entre les animaux et leurs déjections et d'appliquer des mesures de biosécurité strictes en ce sens. Les connaissances et les compétences du médecin vétérinaire sont essentielles afin de mettre en place les mesures nécessaires. Cette expertise du médecin vétérinaire doit être reconnue et respectée. Mais l'importance du rôle du médecin vétérinaire à l'égard de l'utilisation de substances et de la supervision qu'il doit apporter dans l'élaboration de certaines rations alimentaires ne peut être mieux illustrée que par cet exemple. Au-delà de l'analyse nécessaire des besoins en nutriments, assumée par des professionnels qualifiés pour celle-ci, la santé et la sécurité d'une population d'animaux, dans certaines circonstances, sont clairement assurées par l'expertise du médecin vétérinaire.

Voilà un des éléments majeurs que l'Ordre présente dans son projet de modernisation de la Loi sur les médecins vétérinaires. Non pour nier l'expertise et l'importance de l'agronome dans l'élaboration des rations alimentaires, mais pour définir la complémentarité relevant du respect des connaissances et des compétences de chacun.

PÉNURIE DE MÉDICAMENTS ET SANTÉ PUBLIQUE

La pénurie de médicaments demeure une situation préoccupante majeure pour le monde de la santé, humaine et animale. Loin de se résoudre, elle semble prendre de l'ampleur. De nouveaux produits se retrouvent sur la liste de non-disponibilité sans que ceux qui les y précédaient en soient retirés.

Aux dernières nouvelles, le travail des médecins vétérinaires et la qualité des services offerts aux animaux et à leurs propriétaires ne se trouvaient pas compromis outre mesure. À la suite de l'annonce faite en 2012 et avec l'aide de nos spécialistes, la profession a réussi à développer les alternatives assurant le maintien des services au public. Néanmoins, nous devons demeurer vigilants et conscients que la disponibilité des médicaments ne s'avère plus un acquis, malheureusement.

Divers articles parus récemment ont justement mis en lumière que cette pénurie, par le manque de ressources et d'alternatives de médicaments et de fournisseurs, continuait de menacer la santé publique. Et qui dit santé publique, dit aussi médecine vétérinaire. Une place qui n'est malheureusement pas toujours comprise ni acquise, plus souvent par méconnaissance par les autres.

Il appartient à toutes les organisations vétérinaires et à tous les médecins vétérinaires de saisir les occasions de nous positionner en santé publique auprès des divers intervenants. La création de la première École de

santé publique par l'Université de Montréal démontre le travail qui a été accompli par certains d'entre nous afin d'assurer la présence de la profession vétérinaire au sein de cette institution.

Les démarches entourant la révision de la Loi sur les médecins vétérinaires s'avèrent également une belle occasion pour rappeler les compétences et la place du médecin vétérinaire quand vient le temps de considérer ce que la profession peut et doit offrir pour avoir un monde en santé! ♦

Pour me joindre : presidence@omvq.qc.ca

Il appartient à toutes les organisations vétérinaires et à tous les médecins vétérinaires de saisir les occasions de nous positionner en santé publique auprès des divers intervenants.



Bilan d'une année importante pour la profession

Par Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, directrice générale et secrétaire



Chers membres,

En cette fin du mois de mars, alors que la campagne électorale tire à sa fin, l'équipe du siège social de l'Ordre dresse le bilan du dernier exercice. Nul doute que l'année 2013-2014 aura été une année charnière et importante pour l'Ordre et pour la profession.

En effet, plusieurs projets de grande importance pour l'avenir de la profession ont été réalisés au cours du dernier exercice. Ces dossiers majeurs et structurants ont tous un impact important sur le développement de la profession. Parmi les principaux projets réalisés au cours du dernier exercice, nous notons :

- Adoption et entrée en vigueur du Règlement modifiant le règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis et des certificats de spécialistes permettant de reconnaître dix nouvelles spécialités. Un projet attendu depuis plus de dix ans.
- Opposition au libellé de l'article 3 du projet de loi n° 49 déposé à l'Assemblée nationale en juin 2013 visant à moderniser la Loi sur les agronomes et présentation d'un mémoire en commission parlementaire le 12 novembre dernier.
- Rédaction du projet de modernisation de la Loi sur les médecins vétérinaires puis consultation générale des membres et des partenaires sur ce projet de loi. Compilation des résultats.
- Révision du Règlement sur l'exercice de la profession de médecin vétérinaire en société.
- Mobilité professionnelle : adoption et financement du programme d'évaluation des compétences des médecins vétérinaires formés à l'étranger par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.
- Réalisation du plus gros congrès de l'histoire de l'Ordre en novembre 2013.
- Restructuration et redressement de l'inspection professionnelle.
- Envol du comité du *Veterinarius+* et réalisation de trois encarts scientifiques de grande qualité.
- Virage informatique et développement d'un nouveau site Internet.
- Poursuite du programme de formation continue obligatoire sur l'utilisation judicieuse des antimicrobiens pour prévenir l'antibiorésistance.

POURSUITE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2015

La réalisation du plan d'action soutenant le plan stratégique 2011-2015 se poursuit et l'organisation cumule les réalisations. Ce plan d'action était ambitieux, nous le savions lors de son adoption, mais la volonté des membres et des administrateurs de transformer l'organisation afin de la rendre plus dynamique et performante l'exigeait. Les 51 objectifs visés et les 160 actions figurant dans le plan stratégique 2011-2015 sont atteints un à un.

Considérant l'ajout de projets importants non prévus au plan stratégique initialement, les membres du conseil d'administration ont convenu, le 6 février dernier, d'ajouter une ressource à la direction générale afin d'assurer la réalisation du plan stratégique dans son intégralité d'ici la fin de 2015.

Tous les services de l'Ordre doivent relever le défi de l'innovation et de l'amélioration continue. Les ressources humaines, financières et matérielles de l'Ordre demeureront limitées, mais ces contraintes commandent que le plein potentiel de chacun soit mis à contribution.

L'Ordre a réussi à être une organisation dynamique et innovante qui remplit son mandat de protection du public de façon efficiente et nous devons maintenir le cap et poursuivre le développement et l'innovation.

PROJETS EN COURS

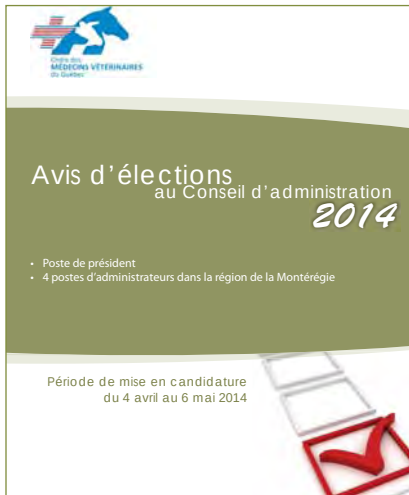
En plus de la prestation des services courants, toute l'équipe de l'Ordre veillera à réaliser certains projets spécifiques au cours des quatre prochains mois, dont :

- Réviser la Loi sur les médecins vétérinaires et dépôt du projet à l'Office des professions;
- Développer et implanter un nouveau logiciel de gestion des membres;
- Développer un nouveau site Internet interactif et transactionnel et y déposer des outils de développement professionnel pour les membres et des informations pour le public;
- Développer des programmes de reconnaissance des acquis et d'évaluation des compétences des médecins vétérinaires formés à l'étranger et désirant pratiquer au Québec à titre de médecin vétérinaire ou de technicien en santé animale;
- Organiser le Congrès vétérinaire québécois;
- Rédiger des normes minimales d'exercice spécifiques au domaine vétérinaire pour les enseignants du programme TSA au collégial et autres programmes au secondaire et les mettre en application.

Toute l'équipe de l'Ordre demeure à votre entière disposition pour vous servir et pour soutenir votre développement professionnel. N'hésitez pas à nous contacter! ♦

Pour me joindre : suzie.prince@omvq.qc.ca

ÉLECTIONS 2014



Conformément au Règlement sur les élections au conseil d'administration de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, le président et les administrateurs de la région Montérégie termineront leur mandat cette année. Chacun de ces mandats est d'une durée de trois ans.

Les postes à pourvoir aux élections sont :

- **Poste de président**
- **Quatre postes d'administrateurs pour représenter la région de la Montérégie**

Au cours des derniers jours, vous avez reçu par courrier électronique un avis d'élections et les bulletins de présentation de candidature pour les postes à pourvoir. Cet envoi a été fait par courrier électronique et chaque membre doit l'avoir reçu à son adresse de domicile professionnel.

À titre de secrétaire de l'Ordre, je profite de la présente pour inviter chaleureusement chaque membre de l'Ordre à prendre part à cet exercice démocratique, à s'engager dans la gestion de l'Ordre et à exercer son droit de vote. ♦

Activité / Action	Date
Transmission de l'avis électoral accompagné des bulletins de présentation à chaque membre de la région Montérégie pour les postes d'administrateurs et à tous les membres pour le poste de président. Seuls peuvent être candidats dans une région donnée les membres de l'Ordre qui y ont leur domicile professionnel.	Entre le vendredi 4 avril et le lundi 21 avril 2014
Impression de la liste des membres Seuls peuvent être candidats dans une région donnée les membres de l'Ordre qui y ont leur domicile professionnel. Seules peuvent voter les personnes qui étaient membres de l'Ordre le 45 ^e jour avant la date fixée pour la clôture du scrutin et le sont demeurées. Seuls peuvent être candidats les membres de l'Ordre qui sont inscrits au tableau et dont le droit d'exercer des activités professionnelles n'est pas limité ou suspendu au moins 45 jours avant la date fixée pour la clôture du scrutin.	Lundi 21 avril 2014
Période de mise en candidature et remise d'accusé réception aux candidats	Du vendredi 4 avril au mardi 6 mai 2014
Fin de la période de mise en candidature	Mardi 6 mai 2014 à 16 h
Transmission de l'avis, bulletin de vote, cv, formulaire de présentation, photo et programme électoral	Mercredi 21 mai 2014
Période de vote	Du mercredi 21 mai au jeudi 5 juin 2014
Date du scrutin	Jeudi 5 juin 2014 à 16 h
Dépouillement du vote	Au plus tard le vendredi 13 juin 2014
Entrée en fonction des administrateurs et du président élus	Première réunion du CA suivant la date d'élection et avant l'AGA

Avis du Bureau du syndic

Particularités de la vente des produits antiparasitaires

Par Dre Sonia Voyer, m.v., IPSAV, syndique

Le Bureau du syndic est régulièrement consulté sur les conditions et les modalités de vente des produits antiparasitaires d'usage courant en médecine vétérinaire.

Comme certains de ces produits sont vendus sous surveillance professionnelle et d'autres sous ordonnance vétérinaire, cette situation entraîne parfois une certaine confusion, autant au comptoir des établissements vétérinaires que dans la tête du client, qui est contraint de se présenter avec son animal pour pouvoir obtenir certains produits.

Également, en raison des coûts associés au traitement de plusieurs animaux avec ces produits, ou pour accommoder un client qui n'a pas les moyens de payer pour un emballage complet, plusieurs médecins vétérinaires sont tentés de diviser un emballage multiple afin de permettre à un client d'avoir accès au produit à moindre coût et demande conseil au Bureau du syndic sur la bonne façon de procéder.

DÉFINITION

Selon la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA), un produit antiparasitaire est un produit, une substance ou un organisme, notamment ceux résultant de la biotechnologie, constitué d'un principe actif ainsi que de formulants et de contaminants, fabriqué, présenté, distribué ou utilisé comme moyen de lutte direct ou indirect contre les parasites par destruction, attraction ou répulsion, ou encore par atténuation ou prévention de leurs effets nuisibles, nocifs ou gênants.

Lorsqu'un produit possède un numéro LPA au lieu d'un DIN, cela signifie qu'il s'agit d'un pesticide et que ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires et les règlements qui en découlent, dont vous trouverez les liens à la fin de cet avis.

ORDONNANCE OU SURVEILLANCE PROFESSIONNELLE

En médecine vétérinaire, nous retrouvons ces substances dans les produits contre les puces, les tiques et les poux, notamment. Au Québec, ces produits se retrouvent dans la liste des médicaments qui doivent être vendus sous surveillance professionnelle. Ces médicaments, pour la plupart d'usage topique, sont inscrits à l'annexe V du Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments.

Toutefois, certains de ces produits d'usage commun, par exemple le *Advantage Multi* contiennent des ingrédients pharmaceutiques actifs qui se retrouvent à la fois dans la liste des médicaments devant être vendus sous ordonnance d'un médecin vétérinaire (annexe IV), (par exemple le moxidectin), ainsi que dans la liste des médicaments devant être vendus sous surveillance professionnelle (annexe V). Par conséquent, ces produits contenant à la fois une substance de l'annexe IV et une autre de l'annexe V ne pourront être vendus au public autrement que sous ordonnance d'un médecin vétérinaire. Pour être en mesure d'obtenir l'un de ces produits, un client devra détenir une relation professionnelle avec un médecin vétérinaire, et non juste se présenter au comptoir d'un établissement vétérinaire, à moins d'avoir entre les mains une ordonnance dûment signée.

PRODUITS DEVANT ÊTRE VENDUS AU PUBLIC DANS LEUR EMBALLAGE D'ORIGINE, NON ALTÉRÉ

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) est d'avis que les pesticides doivent uniquement être vendus dans leur emballage original, lequel doit porter l'étiquette dûment homologuée. Les ensembles de pesticides ne doivent pas être divisés, puis vendus en plus petites quantités, et ce, afin d'assurer que leur emballage est sans danger et que l'utilisateur pourra consulter le mode d'emploi de l'étiquette homologuée.

Les ensembles de pesticides ne doivent pas être divisés, puis vendus en plus petites quantités, et ce, afin d'assurer que leur emballage est sans danger et que l'utilisateur pourra consulter le mode d'emploi de l'étiquette homologuée.

L'ARLA fonde son avis sur la Loi des produits antiparasitaires :

2. (1) Définitions

« **Emballage** » : Récipient, emballage ou autre conditionnement contenant tout ou partie d'un produit antiparasitaire, y compris tout ce qui accompagne le produit et fournit de l'information à son sujet, notamment l'étiquette.

« **Fabrication** » : Y sont assimilés la production, la formulation, le réemballage et la préparation aux fins de distribution ou d'utilisation.

6. (1) Sauf dans les cas autorisés par les paragraphes 21(5) et 41(1), les articles 53 à 59 et les règlements, il est interdit de fabriquer, de posséder, de manipuler, de stocker, de transporter, d'importer, de distribuer ou d'utiliser un produit antiparasitaire non homologué en vertu de la présente loi.



(3) Il est interdit de stocker, d'importer, d'exporter ou de distribuer un produit antiparasitaire s'il n'est pas emballé conformément aux règlements et aux conditions d'homologation.

8. (1) Si, au terme des évaluations et des consultations requises, il conclut que la valeur du produit antiparasitaire ainsi que les risques sanitaires et environnementaux qu'il présente sont acceptables, le ministre homologue le produit ou apporte les modifications demandées, en conformité avec les éventuels règlements, et pour ce faire :

a) il détermine les conditions relatives à la fabrication, à la manipulation, au stockage, au transport, à l'importation, à l'exportation, à l'emballage, à la distribution, à l'utilisation ou à la disposition du produit, notamment celles relatives à sa composition et, sous réserve du paragraphe (2), à son étiquette;

L'ARLA fonde aussi son avis sur le Règlement sur les produits antiparasitaires :

3. Exemption de certains produits antiparasitaires

(1) Les produits antiparasitaires ci-après sont exemptés de l'application de la Loi :

b) le produit antiparasitaire qui est visé par la Loi sur les aliments et drogues et qui est uniquement utilisé :

(i) contre les arthropodes qui s'attaquent aux humains ou aux animaux, s'il est destiné à être administré directement et non par application topique.

Emballages

33. (1) L'emballage de tout produit antiparasitaire doit être fabriqué de façon à contenir le produit en toute sécurité dans les conditions normales de stockage, de présentation et de distribution.

(2) Accès sécuritaire au contenu

Tout emballage doit être fabriqué de manière à permettre :

a) le prélèvement d'une partie ou de la totalité du contenu en toute sécurité;

b) la fermeture de l'emballage de façon que le produit y soit contenu d'une manière sécuritaire dans les conditions normales de stockage.

(3) Effet minimum

Tout emballage doit être fabriqué de façon à réduire au minimum la dégradation ou l'altération du contenu.

(4) Emballage spécial

Lorsque l'emballage est un élément essentiel à la sécurité et à l'efficacité d'emploi d'un produit antiparasitaire, il doit être fabriqué de façon à correspondre aux spécifications que peuvent préciser les conditions d'homologation déterminées en vertu de l'alinéa **8(1)a)** de

Par conséquent, les médecins vétérinaires ne peuvent pas vendre ces produits autrement que dans leur emballage original arborant l'étiquette avec laquelle le produit a été homologué. Comme une ordonnance n'est pas requise, le médecin vétérinaire n'a aucune obligation d'apposer une étiquette sur ce produit lors de la vente.

CONCLUSION

Les pesticides sont rigoureusement réglementés au Canada et au Québec afin de s'assurer que les risques qu'ils présentent pour la santé humaine et l'environnement soient minimales. Une utilisation inappropriée peut avoir des conséquences importantes sur la santé des animaux, mais également sur la santé humaine et sur l'environnement. Le médecin vétérinaire a donc l'obligation déontologique d'éduquer et d'informer la clientèle en conséquence et de collaborer à la récupération sécuritaire de ces produits périmés ou inutilisés pour fins de destruction.

Loi sur les produits anti parasitaires : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-9.01/>.

Règlement sur les produits antiparasitaires : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2006-124/TexteCompleet.html>. ♦

PRÉCISIONS CONCERNANT L'ARTICLE « PUBLICITÉ DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES : RAPPEL DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES »

Au cours des six derniers mois, le Bureau du syndic de l'Ordre a reçu plusieurs plaintes logées par des médecins vétérinaires qui dénoncent la stratégie publicitaire de leurs concurrents. L'Ordre a souhaité rappeler à l'ensemble des membres la réglementation en matière de publicité et a publié l'article « Publicité des médecins vétérinaires : rappel des règles déontologiques » dans la revue *Le Veterinarius* de février 2014.

Le Bureau du syndic reçoit beaucoup de plaintes à ce sujet depuis la parution de cet article. L'équipe du Bureau du syndic effectuera les suivis nécessaires, et ce, pour tous les signalements. Toutefois, le suivi ne sera effectué qu'après avoir accordé aux membres fautifs un délai raisonnable pour réviser leur stratégie publicitaire. Par conséquent, aucune mesure coercitive ne sera prise avant la fin de cette période. Les membres qui, pour des raisons hors de leur contrôle (par ex. : contrat d'un an déjà signé), ne pourront se conformer dans les trois mois suivant la réception de l'avis du Bureau du syndic, doivent transmettre leurs motifs par écrit au Bureau du syndic. Vous pouvez contacter le Bureau du syndic par courriel à l'adresse bureau.syndic@omvq.qc.ca.

Par ailleurs, une erreur de mise en page a supprimé la fin d'une phrase dans la première colonne de la page 16 de l'article de la revue *Le Veterinarius* de février 2014. Voici la phrase complète :

« Toutefois, le fait de récompenser un client de sa confiance en lui remettant un sac de nourriture ou en omettant de lui facturer la consultation de suivi ou le rappel du vaccin, est toujours possible, pourvu que le médecin vétérinaire n'en fasse pas la promotion pour attirer le client. »

Position de l'Ordre sur la vente de nourriture dans les établissements vétérinaires

Par Dre Angela Drainville, m.v., coordonnatrice du Service du développement professionnel



Le 25 mars dernier, le conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a adopté, sur recommandation du comité d'inspection professionnelle, une position encadrant les heures d'ouverture en lien avec la vente de nourriture et autres accessoires dans les établissements vétérinaires.

Au cours des derniers mois, il a été rapporté à l'Ordre que des établissements vétérinaires offraient le service de vente de nourriture et d'accessoires alors qu'ils étaient fermés pour les soins ou en l'absence d'un médecin vétérinaire sur place. Dans ce même esprit, certains d'entre eux ont fait l'installation d'un rideau de maille ou de fer pour délimiter, au sein d'un même établissement vétérinaire, la section « boutique » de la section « clinique ». L'objectif du rideau de maille était de permettre à la « boutique vétérinaire » de demeurer ouverte alors que la section « clinique » était fermée.

DIRECTIVES DE L'ORDRE : HEURES D'OUVERTURE POUR LA VENTE DE NOURRITURE ET AUTRES ACCESSOIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS VÉTÉRINAIRES

CONSIDÉRANT que plusieurs établissements vétérinaires vendent de la nourriture spécialisée vétérinaire;

CONSIDÉRANT que la nourriture spécialisée vétérinaire, lorsque mal utilisée, peut porter préjudice à la santé d'un animal et ainsi aller à l'encontre de la protection du public;

CONSIDÉRANT que le mandat de l'Ordre est d'assurer la protection du public;

CONSIDÉRANT que les clients qui choisissent d'acheter de la nourriture ou des accessoires de qualité au sein d'un établissement vétérinaire souhaitent également bénéficier de conseils vétérinaires;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, seuls les médecins vétérinaires et les personnes autorisées en vertu du Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires, sont habilités à offrir des conseils vétérinaires aux clients;

CONSIDÉRANT qu'il ne peut être justifié d'appliquer des règles différentes en ce qui a trait aux heures d'ouverture pour la boutique qui partage l'aire d'attente de la clinique et souvent le comptoir, la réception, les coordonnées téléphoniques, l'adresse ainsi que le même système de facturation;

CONSIDÉRANT que la tenue d'une boutique vétérinaire constitue un commerce accessoire et que les activités de ce commerce sont sous la responsabilité des médecins vétérinaires, au même titre que le toilettage et la pension;

CONSIDÉRANT que certains médecins vétérinaires choisissent de ne pas offrir un service d'urgence tout en maintenant leur établissement ouvert pour vendre de la nourriture et des accessoires alors que des clients peuvent se présenter avec leur animal en urgence;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, la présence d'un médecin vétérinaire n'est pas obligatoire sur place pour qu'un établissement vétérinaire soit considéré ouvert, mais qu'il doit être joignable et disponible pour se rendre à l'établissement dans un délai maximal de 20 minutes;

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec refuse la présence d'un rideau de maille ou de fer dont le but est de maintenir le service de vente de nourriture et d'accessoires dans un établissement vétérinaire alors que la section « clinique » est fermée pour les soins ou en l'absence d'un médecin vétérinaire sur place.

La vente de nourriture et d'accessoires est autorisée si les heures d'ouverture de la section « boutique » correspondent aux heures d'ouverture de l'établissement dans son ensemble.

La clientèle devra alors être servie par des personnes autorisées en vertu du Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires, soit :

- le technicien en santé animale;
- l'étudiant en médecine vétérinaire;
- le candidat à l'exercice de la profession;
- la personne bénéficiant d'une clause de droit acquis : personne qui, pendant les cinq années précédant le 6 septembre 2007, a travaillé sans interruption en milieu clinique sous la supervision d'un médecin vétérinaire.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec refuse la présence d'un rideau de maille ou de fer dont le but est de maintenir le service de vente de nourriture et d'accessoires dans un établissement vétérinaire alors que la section « clinique » est fermée pour les soins ou en l'absence d'un médecin vétérinaire sur place.

Pour considérer l'établissement ouvert, la présence du médecin vétérinaire n'est pas obligatoire, mais ce dernier doit être disponible et doit pouvoir se présenter à l'établissement dans un délai de 20 minutes, au besoin.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec la Dre Angela Drainville à l'adresse angela.drainville@omvq.qc.ca. ♦

Aperçu des questions les plus fréquentes au Bureau du syndic

Les pharmacies virtuelles

Un client demande à son médecin vétérinaire de lui remettre une ordonnance afin de lui permettre d'acheter un médicament pour son animal dans une pharmacie virtuelle (sur Internet). Qu'est-ce que ce médecin vétérinaire devrait répondre?

En vertu de l'article 18 du Code de déontologie, le médecin vétérinaire ne peut refuser de remettre au client qui en fait la demande une ordonnance pour un médicament, pourvu que cette ordonnance soit justifiée.

Pourquoi? Car le médecin vétérinaire doit en tout temps respecter le droit du client de faire affaire avec le professionnel de son choix. Si le client le requiert, il doit lui remettre une ordonnance, sans lui facturer plus cher que s'il exécute l'ordonnance lui-même. Le client ne doit pas être pénalisé pour avoir voulu exercer son droit de choisir le professionnel de son choix.

Si le client informe son médecin vétérinaire qu'il souhaite faire l'achat de médicament sur Internet, le médecin vétérinaire peut-il refuser de lui remettre l'ordonnance demandée dans ces conditions?

La réponse est non. Toutefois, le médecin vétérinaire a le devoir d'informer son client que l'ordonnance qu'il a émise n'est valide qu'au Québec, puisque le permis d'exercer la médecine vétérinaire octroyé par l'Ordre n'est valide qu'au Québec. Comme le siège social de la plupart des pharmacies virtuelles n'est pas situé au Québec, il devrait être impossible qu'un client puisse faire honorer une ordonnance signée par un médecin vétérinaire membre de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec par l'une ou l'autre de ces pharmacies virtuelles.

Si le client y arrive malgré tout, il doit être informé qu'il s'agit d'une pratique frauduleuse pour laquelle le client ne peut aspirer à aucune garantie. Selon des informations qui nous ont été transmises, plusieurs clients n'ont jamais reçu la marchandise de ces pharmacies virtuelles, qui peuvent être établies partout dans le monde et qui n'offrent aucune garantie sur la qualité du produit. De plus, il n'existe aucun moyen de vérifier dans quelles conditions de manipulation et de manutention ces produits ont été entreposés et expédiés et donc de la qualité et de l'efficacité réelle du produit livré au client.

Comment devrait agir le médecin vétérinaire si la demande de renouvellement d'ordonnance lui est transmise directement par la pharmacie virtuelle?

La réponse recommandée par le Bureau du syndic est de ne pas donner suite à une telle demande. Vérifiez auprès du client s'il a autorisé que la demande soit faite en son nom et expliquez-lui que cette façon de faire est non conforme.

Le Bureau du syndic invite tous les membres à lui transmettre toute information concernant ces pharmacies virtuelles et recommande fortement aux médecins vétérinaires de référer leur client à l'Ordre des pharmaciens du Québec afin de vérifier si la pharmacie virtuelle avec laquelle il souhaite faire des affaires est en droit d'exercer la pharmacie au Québec. ♦

Référence : <http://www.opq.org/fr-CA/grand-public/protection-du-public/demande-et-processus-d-enquete/>



Votre partenaire en imagerie animale



L'échographe Easi-Scan, plus que du constat de gestation

- Sexage fœtal
- Pathologie de l'appareil reproducteur
- Diagnostic de l'état du thorax, de la région ombilicale, des testicules et plus encore
- Formation, service et support spécialisés de la part de BCF

Easi-Scan est accessible à toutes les entreprises. BCF inclut la formation pour tout pack acheté. Easi-Scan est accompagné d'une Extension de Garantie.

easi-scan™

800-210-9665
contact@bcftechnology.com
www.bcftechnology.com



Programme d'inspection professionnelle 2014-2015

Par Dre Angela Drainville, m.v., coordonnatrice du Service du développement professionnel

Crédit photo : Dre Émilie L. Couture

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec qui s'est tenue le 25 mars dernier, les administrateurs ont adopté le programme de surveillance générale pour l'exercice 2014-2015, soit :

OBJECTIFS

- Le programme de surveillance générale de l'exercice est basé sur des visites régulières d'inspection dans un intervalle de trois à sept ans.
- Un médecin vétérinaire conforme, qui n'a eu que très peu de recommandations lors de sa dernière visite, et dont la prochaine visite a été planifiée dans cinq ou sept ans, peut être admissible à une inspection professionnelle sur papier. Ceci permet de visiter en priorité les médecins vétérinaires qui ne sont pas conformes.
- Si un médecin vétérinaire présente de nombreuses lacunes par rapport aux normes et règlements, l'intervalle entre deux visites est alors diminué. La date de la prochaine visite régulière, rapprochée ou de contrôle est déterminée en fonction du nombre et de l'importance des recommandations, et ce, en considérant si celles-ci ont déjà été signalées lors de visites précédentes.
- Une visite de contrôle peut être faite dans un délai de trois, six ou douze mois, selon le cas.
- À la suite d'une visite de contrôle satisfaisante, le comité d'inspection professionnelle (CIP) procède habituellement à une visite rapprochée dans un délai d'environ un an afin de s'assurer que la situation se maintient.
- Pour un nouvel établissement, de même qu'à la suite de travaux de rénovation majeurs ou d'un déménagement, la visite se fait généralement dans l'année qui suit l'ouverture ou la fin des travaux.
- La surveillance générale de l'exercice porte dorénavant principalement sur l'évaluation des compétences professionnelles et de la tenue des dossiers.

LISTE DES VISITES

- Environ 330 médecins vétérinaires seront inspectés au cours de l'exercice 2014-2015.
- La répartition des médecins vétérinaires à inspecter, selon les domaines d'exercice, est la suivante :
- 69 % pour les animaux de compagnie, soit 229 médecins vétérinaires;
- 24 % pour les bovins et les équins, soit 74 médecins vétérinaires, ainsi que 5 médecins vétérinaires dans les grandes populations animales;
- 7 % pour la santé publique vétérinaire, soit 22 médecins vétérinaires.
- Le comité visitera les médecins vétérinaires qui apparaissent sur la liste des visites pour l'année 2014-2015 et inspectera, de façon prioritaire, ceux dont la visite est en retard ainsi que ceux qui nécessitent un suivi rapproché.
- Les visites de contrôle seront ajoutées à cette liste.
- Dans la mesure du possible, le comité regroupera les visites par région.
- Au besoin, des inspections particulières portant sur la compétence professionnelle de médecins vétérinaires pourront être demandées.

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES VISITÉS

- Dans la mesure du possible, tous les médecins vétérinaires qui travaillent dans un établissement sont visités en même temps.
- Dans le cas d'un nouveau diplômé, l'inspection se fait dans les 24 mois qui suivent l'obtention du permis d'exercice. La méthode d'inspection est alors orientée selon le statut de l'établissement où le médecin vétérinaire travaille :
 - Si l'établissement est conforme et n'est pas sur la liste des inspections prochaines, seul le nouveau médecin vétérinaire est inspecté et l'inspection est alors faite sur papier : le médecin vétérinaire doit remplir le questionnaire prévisite et fournir des copies de dossiers permettant d'évaluer sa tenue de dossiers;
 - Par contre, si l'établissement a reçu plusieurs recommandations lors de la dernière inspection, le nouveau médecin vétérinaire est visité.
 - Dans le cas d'un changement de domaine d'exercice ou d'une réinscription au tableau après plusieurs années d'absence, l'inspection se fait approximativement dans les 12 mois qui suivent le changement ou la réinscription. Selon le statut de l'établissement où le médecin vétérinaire travaille, lui seul est visité ou il est visité avec l'un des propriétaires ou encore avec tous les médecins vétérinaires de l'établissement.
- Dans le cas d'une pratique mixte où le médecin vétérinaire exerce majoritairement dans le domaine des grands animaux :
 - Si le médecin vétérinaire travaille occasionnellement dans le domaine des animaux de compagnie, seulement pour dépanner, l'inspecteur-conseil du domaine des grands animaux vérifie alors, au moment de la visite, la nature du travail de ce dernier dans le domaine où un faible pourcentage de pratique est déclaré. Par la suite, il dresse un rapport au CIP qui décide si une visite par un inspecteur-conseil du domaine des animaux de compagnie est requise ou non;
 - Toutefois, quel que soit le pourcentage déclaré, si le médecin vétérinaire travaille sur une base régulière dans le domaine des animaux de compagnie, même s'il ne s'agit que de quelques heures par semaine, celui-ci est aussi inspecté dans ce secteur d'activité.

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES QUI EXERCENT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE

Afin d'évaluer l'exercice de la profession dans le domaine de la santé publique vétérinaire, le CIP a préparé un formulaire d'inspection professionnelle destiné aux médecins vétérinaires qui pratiquent dans ce secteur d'activité. Ce formulaire, inspiré du questionnaire prévisite utilisé dans les autres domaines d'exercice, comprend des questions générales sur les fonctions et activités professionnelles, l'expérience professionnelle, la formation continue ainsi que les outils de travail, l'équipement et la bibliothèque dont dispose le médecin vétérinaire.

Ce formulaire sert de point de départ au programme de surveillance générale dans ce domaine d'exercice et sera transmis aux médecins vétérinaires qui déclarent des activités professionnelles dans les domaines de l'inspection des aliments et du contrôle des épizooties.

Par la suite, l'inspectrice-conseil, nommée au cours de l'exercice précédent, sera en mesure d'analyser adéquatement les formulaires reçus.

Au besoin, comme pour les autres domaines d'exercice, le CIP pourra procéder à une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle d'un médecin vétérinaire exerçant dans ce domaine, notamment dans les cas de changement de domaine d'exercice ou de non-respect de la politique de formation continue de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

TENUE DE DOSSIERS

L'un des principaux outils d'évaluation de la compétence professionnelle dont dispose le CIP est la tenue de dossiers d'un médecin vétérinaire. En général, à la lecture des dossiers médicaux, le CIP peut suivre le cheminement médical et l'approche thérapeutique du professionnel. Par conséquent, le CIP continuera à porter une attention particulière à la tenue de dossiers au moment des visites d'inspection professionnelle.

Afin d'avoir une bonne tenue de dossiers, le médecin vétérinaire doit indiquer tous les éléments précisés dans le Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires, notamment :

- la raison de la visite;
- les signes cliniques ou l'examen physique;
- le diagnostic (provisoire, différentiel ou final);
- le traitement ou l'intervention;
- le suivi ou les recommandations.

De plus, dans le domaine des grands animaux, le médecin vétérinaire doit :

- remplir adéquatement et complètement la facture ASAQ;
- assurer la concordance entre la facture ASAQ et la feuille du suivi de troupeau pour les dossiers relatifs aux suivis de troupeaux;
- consigner certains détails sur une annexe pour justifier le diagnostic, l'intervention, le traitement ou toute autre information pertinente, en particulier pour les cas plus complexes ou pouvant avoir une mauvaise évolution; la facture ASAQ seule n'est pas suffisante comme tenue de dossiers dans ces cas.

PRIORITÉS

Au cours de la prochaine année, le CIP, dans l'exercice de ses fonctions, surveillera particulièrement les points suivants :

- la compétence professionnelle du médecin vétérinaire, notamment le cheminement médical et l'approche thérapeutique;
- la tenue de dossiers;
- l'antibiorésistance;
- le respect des normes d'appellation des établissements vétérinaires et des équipements requis;
- les actes délégués effectués par des techniciens diplômés ou par des personnes bénéficiant de la clause de droit acquis.

NOUVEAUTÉ

Afin de soutenir les membres dans l'amélioration de leur tenue de dossiers, le CIP développera, au cours de la prochaine année, un atelier de formation à cet effet. Celui-ci sera accessible à tous les médecins vétérinaires qui en feront la demande, mais il sera également utilisé par le CIP à titre de recommandation ou de cours de perfectionnement imposé pour un membre ayant d'importantes lacunes au niveau de la tenue de dossiers. ♦

Rappel des délais que vous devez respecter

Par Mme Suzie Prince, CPA, CMA, MBA, directrice générale et secrétaire

Exercer une profession au Québec comporte de nombreuses responsabilités et plusieurs délais doivent être respectés afin de répondre aux exigences de la réglementation et de la législation en vigueur.

Voici un rappel des principaux délais que vous devez respecter :

	DÉLAI POUR AVISER L'ORDRE	RÉFÉRENCE
CHANGEMENT D'EMPLOYEUR, DE LIEUX D'EXERCICE, DE DOMICILE PROFESSIONNEL	30 jours Dans les 30 jours suivant le changement	Article 60 du Code des professions
CHANGEMENT D'ADRESSE RÉSIDENTIELLE	30 jours Dans les 30 jours suivant le changement	Article 60 du Code des professions
FERMETURE D'UN ÉTABLISSEMENT VÉTÉRINAIRE	15 jours Dans les 15 jours avant la date de cessation prévue	Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires
CESSATION DÉFINITIVE D'EXERCER	15 jours Dans les 15 jours avant la date de cessation prévue	Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires
CESSATION TEMPORAIRE D'EXERCICE	15 jours Dans les 15 jours avant la date de cessation prévue	Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires
INFORMER L'ORDRE DE TOUTE RÉCLAMATION FORMULÉE CONTRE VOUS, SINISTRE OU POURSUITE EN RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	30 jours	Article 62.2 du Code des professions
DÉCISION JUDICIAIRE OU DISCIPLINAIRE RENDUE PAR UN TRIBUNAL VOUS RENDANT COUPABLE D'UNE INFRACTION	Dans les 10 jours suivants le moment où vous êtes informé de la décision	Article 45.2 du Code des professions. Transmission de l'information et de la décision au secrétaire de l'Ordre, par courriel, télécopieur ou par la poste.
CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ POUR EXERCER LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SPA OU SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE SENCRL)	Quatre semaines avant la date souhaitée pour le début des activités	Guide sur l'exercice en société (www.omvq.qc.ca). Compléter les formulaires requis et les transmettre à l'Ordre afin d'obtenir une autorisation.
MODIFICATION À UNE SOCIÉTÉ DÉJÀ AUTORISÉE (ACTIONNARIAT, LISTE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES EMPLOYÉS, ADRESSE, ETC.)	Avant la transaction afin de pouvoir être autorisé	Remplir le formulaire de mise à jour en cours d'année disponible à l'adresse www.omvq.qc.ca et le transmettre à l'Ordre pour autorisation. Transmission par courriel à sonia.martin@omvq.qc.ca
ACHAT OU VENTE D'UN ÉTABLISSEMENT VÉTÉRINAIRE (SOCIÉTÉ AUTORISÉE)	Quatre semaines avant la date souhaitée pour le début des activités	
RÉPONDRE À LA DEMANDE D'UN CLIENT D'AVOIR ACCÈS À SON DOSSIER, DE MODIFIER UN DOCUMENT DANS SON DOSSIER OU D'OBTENIR UNE COPIE DE SON DOSSIER	20 jours Au plus tard le 20 ^e jour suivant la réception de la demande	Article 26.1 du Code de déontologie des médecins vétérinaires
AVISER SES CLIENTS SUITE À LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ	15 jours Dans les 15 jours suivant la réception de l'autorisation	Règlement sur l'exercice de la profession de médecin vétérinaire en société

En cas de doute ou pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel de l'Ordre, qui se fera un plaisir de vous aider, par courriel à l'adresse omvq@omvq.qc.ca ou par téléphone au 450-774-1427 ou 1-800-267-1427.



AVIS IMPORTANT À TOUS LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

L'ACIA modifie ses activités d'intervention reliées aux cas suspects de rage

Comme annoncé en date du 1^{er} avril 2014, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) délaisse les activités de prélèvements et de soumission des échantillons, ainsi que la gestion des cas après exposition, pour tout ce qui concerne la gestion de la rage.

Bien que cette orientation ait été annoncée par le gouvernement fédéral en 2012, les discussions entre les autorités fédérales et provinciales n'ont pas permis de convenir de la gestion future de ces activités. Nous vous invitons à prendre connaissance du communiqué émis hier par l'ACIA et de la lettre envoyée par l'OMVQ à M. Bruce Archibald, président de l'ACIA, qui sont publiés ci-après

Dans cette lettre, l'Ordre exprime clairement son opposition à la décision prise par l'ACIA. L'Ordre s'inquiète des risques accrus pour la santé, le bien-être animal et la santé publique. Le sujet est d'ailleurs à l'ordre du jour de la rencontre des registraires provinciaux qui se tiendra à Edmonton, les 9 et 10 avril. Malheureusement, sur un dossier de cette importance, nous devons déplorer le manque de communication et d'ouverture entretenu par l'ACIA.

La rage demeure toutefois bel et bien une maladie à déclaration obligatoire en vertu de la Loi sur la santé des animaux. Les propriétaires d'animaux, les médecins vétérinaires et les laboratoires sont tenus de signaler au médecin vétérinaire de district de l'ACIA la présence d'un animal atteint, ou soupçonné d'être atteint, de toute maladie à déclaration. Nous vous invitons, lors de tel signalement, à demander au personnel de l'ACIA leurs recommandations sur les actions à prendre pour une gestion responsable selon leur expertise en analyse du risque.

Toutefois, en l'absence d'une prise en charge officielle de ces activités et en attente de directives plus précises, l'Ordre vous suggère les procédures temporaires suivantes :

- Lorsque des personnes ou des propriétaires d'animaux sont à risque d'avoir été en contact avec un animal potentiellement porteur de la rage, il faut leur recommander de communiquer rapidement avec un médecin ou avec la ligne Info-Santé. Une immunothérapie préventive sera offerte à toute personne à risque si l'animal en cause ne peut être testé.
- Si l'animal est testé positif, vous pouvez, **aux frais du propriétaire**, procéder à l'euthanasie et à l'acheminement sécuritaire de l'animal vers un laboratoire de pathologie animale du MAPAQ. Le personnel du laboratoire s'occupera, pour vous, du prélèvement du cerveau et de l'expédition au laboratoire de l'ACIA pour diagnostic.
- Si l'animal ne peut être euthanasié, la mise en observation est de mise; l'ACIA est alors le seul organisme à pouvoir vous orienter sur les mesures à mettre en place.

Vous pouvez également consulter l'information mise en ligne sur le site Web de l'Association canadienne des médecins vétérinaires afin d'obtenir des informations générales sur la gestion de la rage.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la lutte contre la rage, communiquez avec l'ACIA au 514-283-8888.

L'Ordre maintient ses démarches afin de surveiller l'évolution de la situation et de vous soutenir en vous offrant l'information pertinente et les directives aussi précises que possibles. ♦

Agence canadienne
d'inspection des alimentsCanadian Food
Inspection Agency

Le 31 mars 2014

Rage

Comme il a été [annoncé précédemment](#), à compter du 1^{er} avril 2014, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) modifiera certaines de ses activités liées à la rage.

Tout incident comportant un risque d'exposition des humains à la rage doit continuer d'être déclaré aux autorités locales de santé publique. Aucune modification ne sera apportée aux activités de lutte contre la rage et de gestion de la santé humaine, qui continueront d'être du ressort des autorités sanitaires des provinces et des territoires ainsi que des autorités fédérales dans certaines réserves autochtones.

À compter du 1^{er} avril 2014, l'ACIA continuera :

- d'analyser tous les échantillons prélevés chez les humains et les animaux et soumis aux fins d'analyse de dépistage de la rage;
- d'homologuer des vaccins contre la rage;
- de fournir des statistiques relatives à la rage;
- d'administrer la certification des importations et des exportations;
- de signaler les cas confirmés de rage à l'Organisation mondiale de la santé animale.

Toutefois, à compter du 1^{er} avril 2014, elle ne réalisera plus les activités suivantes :

- prélever et soumettre des échantillons aux fins d'analyse de dépistage de la rage;
- enquêter dans les exploitations dont les animaux sont soupçonnés d'être infectés par la rage ou mettre celles-ci en quarantaine;
- verser une indemnité pour les animaux d'élevage qui meurent de la rage.

L'ACIA demeure résolue à lutter contre la rage au Canada, et elle continuera à jouer un rôle dans la lutte contre cette maladie à l'échelle nationale et internationale. Depuis deux ans, l'ACIA discute de ces modifications avec ses collègues provinciaux et territoriaux dans le domaine de la santé et de l'agriculture.

La lutte globale contre la rage est une responsabilité que se partagent le public, les vétérinaires et tous les ordres de gouvernement. Les membres du public peuvent contribuer à réduire la propagation de la rage en faisant vacciner leurs animaux de compagnie et animaux d'élevage ainsi qu'en informant les autorités lorsqu'un animal est soupçonné d'être infecté par la maladie. Afin de prévenir la propagation de la rage, il est fortement recommandé de maîtriser les animaux de compagnie, d'enseigner aux enfants à ne pas jouer avec les animaux sauvages ou avec les animaux de compagnie qu'ils ne connaissent pas, d'éviter d'approcher les animaux sauvages et de ne pas essayer d'élever des animaux sauvages orphelins ou blessés.

Les vétérinaires peuvent informer les clients de l'importance de faire vacciner leurs animaux de compagnie et animaux d'élevage ainsi que des exigences relatives à la vaccination des animaux de compagnie qui voyagent dans d'autres pays.

Différents ministères responsables de la faune participent aux campagnes de vaccination de certaines espèces d'animaux sauvages, mènent des enquêtes sur l'étendue de la rage dans certaines zones géographiques et surveillent la propagation de la maladie chez certaines espèces.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la lutte contre la rage, veuillez communiquer avec votre autorité sanitaire locale, le gouvernement provincial ou territorial ou l'[ACIA](#).



Le 27 mars 2014

M. Bruce Archibald
Président
Agence canadienne d'inspection des aliments
6e étage, salle 100
1400, chemin Merivale, Tour 1
Ottawa (Ontario) K1A 0Y9

Objet : Abandon des responsabilités de l'ACIA à l'égard de certaines maladies à déclaration obligatoire au Canada

Monsieur le Président,

Au cours des derniers mois, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a pris connaissance de diverses correspondances, notamment entre votre agence et l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV). Nous pouvons ainsi vous affirmer que nous partageons les mêmes inquiétudes que celles manifestées par l'ACMV.

En tant qu'organisme réglementaire, l'Ordre a le mandat de protéger le public. Il assume cette responsabilité en effectuant la surveillance de l'exercice vétérinaire sur le territoire québécois. Cet engagement pris par l'Ordre se manifeste également dans sa mission d'assurer la santé et le bien-être des animaux en plus de contribuer à la santé publique. À cet égard, nous sommes grandement préoccupés par le choix et les orientations prises par l'ACIA concernant certaines maladies à déclaration obligatoire. Ces décisions s'arriment difficilement avec les efforts que l'ACIA prétend mettre en place afin de protéger les Canadiens contre des risques évitables, notamment les zoonoses.

La rage est une maladie mortelle à déclaration obligatoire qui sévit à la grandeur de la planète et pour laquelle les seules chances de traitements reposent sur un dépistage précoce. En tant que pays industrialisé, nous avons le privilège d'avoir en place un système de gestion et de contrôle de la maladie hautement efficace qui faisait l'envie de nombreux pays aux prises avec des crises majeures de ce fléau.

Ainsi, nous considérons que l'ACIA manque à ses responsabilités fondamentales tant envers les citoyens canadiens qu'à ses obligations envers la communauté internationale. Alors que s'organisent de nombreuses initiatives pour combattre la rage, dont la Journée mondiale de lutte contre la rage, le Canada par l'entremise de l'ACIA fait un pas en arrière, au moment même où l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) exhorte les pays à resserrer les contrôles et à accroître la prévention.

De plus, nous déplorons que les organisations réglementaires des provinces n'aient pas été consultées davantage et de façon plus précise par l'ACIA. Comme mentionné précédemment, les ordres provinciaux doivent surveiller l'exercice de la médecine vétérinaire. Si comme nous le craignons, les tâches doivent échoir sur les médecins vétérinaires de chaque province, cet abandon de responsabilités par l'ACIA et le transfert vers les provinces risquent de créer des situations conflictuelles, mais surtout de faire porter ce fardeau et les contraintes inhérentes à ces responsabilités, aux médecins vétérinaires et au public canadien.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec s'oppose fermement à cette décision unilatérale qui ne répond ni au mandat ni à la mission de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Cette action déplorable va à l'encontre des obligations qu'un pays comme le Canada doit assumer en respect de ces citoyens et face à la communauté internationale, et du leadership qui est attendu.

Les maladies transmissibles de l'animal à l'humain se multiplient et les risques augmentent. L'ACIA doit demeurer au premier rang, en collaboration avec la profession vétérinaire, afin de prévenir la propagation de ces maladies.

Demeurant disponible pour tout échange visant à trouver une solution constructive, veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,

Dr Joël Bergeron, m.v.

cc Dr Michel Major, médecin vétérinaire en chef du Québec
Dr Harpreet Kochhar, médecin vétérinaire en chef du Canada et directeur général, Direction de la santé animale

Formation continue scientifique : de nouveaux webinaires sont disponibles!

Plusieurs conférences scientifiques présentées lors du dernier Congrès vétérinaire québécois ont été filmées et sont désormais disponibles en webdiffusion. Profitez-en pour compléter, dans le confort de votre foyer, vos heures de formation continue.

Voici la liste des nouvelles conférences enregistrées en novembre dernier :



FORMATION CONTINUE SCIENTIFIQUE

ANIMAUX DE COMPAGNIE			
Conférenciers	Titre de la conférence	Durée	Coût
Dr Jerold S. Bell (en anglais)	1. Diagnostic et traitement des maladies génétiques courantes chez les chiens et les chats 2. Vérités cliniques sur les races pures et les races croisées 3. Vos responsabilités éthiques concernant les maladies génétiques 4. Tests et service-conseil en génétique pour les éleveurs	3 h	60 \$*
Dr Serge Chalhoub	1. La protéinurie : dommage rénal silencieux 2. L'approche à l'azotémie... ce n'est pas juste les reins! 3. L'incontinence urinaire chez le chien	3 h	60 \$*
Dr Serge Chalhoub	1. L'effusion pleurale 2. Collapsus de la trachée : de la prednisone au Bulldog bionique 3. Polyarthropathies	3 h	60 \$*
Dre Karen Overall (en anglais)	1. Décoder la « communication féline » : les bases d'une relation épanouie 2. Comprendre les comportements alimentaires chez le chat et prévenir l'obésité 3. Bien comprendre les comportements félins en société : la clé du succès pour l'harmonie dans un foyer multi-chats!	3 h	60 \$*
Dre Karen Overall (en anglais)	1. Créer une interaction positive avec les chats dans un contexte vétérinaire 2. Décoder les manifestations de la douleur chez les chats 3. Problèmes d'élimination dans la maison : pourquoi et comment y remédier?	3 h	60 \$*
Dre Kerry Simpson (en anglais)	1. Les chats gériatriques et le syndrome de dysfonctionnement cognitif 2. La triade féline et la diarrhée chronique 3. La diarrhée chez les chatons	3 h	60 \$*
Dre Kerry Simpson (en anglais)	Les maladies des voies urinaires inférieures chez les chats	3 h	60 \$*
Dre Mylène Taillefer	Nouveautés pratiques en médecine interne canine	3 h	60 \$*

GRANDS ANIMAUX			
Conférenciers	Titre de la conférence	Durée	Coût
Dre Mélanie Boileau	1. Gestion de la dystocie chez la vache : savoir quand ça passe ou ça casse! 2. La fœtotomie : le secret de son succès! 3. Néonatalogie bovine en pratique privée	3 h	60 \$*
Dr Ken E. Leslie (en anglais) Dre Jodi Ann Wallace	1. Les progrès dans les stratégies de gestion de la santé des veaux laitiers 2. La gestion de la santé des veaux laitiers	3 h	60 \$*

MÉDECINE DE REFUGE

Conférenciers	Titre de la conférence	Durée	Coût
Dre Elizabeth Berliner (en anglais)	1. Stratégies pour la planification en milieu de refuge 2. Gestion des épidémies et prise de décisions médicales et comportementales dans les refuges 3. La qualité de vie des animaux au refuge	3 h	60 \$*
Dre Sandra Newbury (en anglais)	Le syndrome respiratoire félin en milieu de refuge	3 h	60 \$*

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE SUR L'UTILISATION JUDICIEUSE DES ANTIBIOTIQUES

TRONC COMMUN

Conférenciers	Titre de la conférence	Durée	Coût
Dre Marie Archambault	L'antibiorésistance : agir de façon responsable	3 h	25 \$*

TRONC SPÉCIFIQUE DU DOMAINE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Conférenciers	Titre de la conférence	Durée	Coût
Dr Jacques Dupuis	L'utilisation judicieuse des antibiotiques en chirurgie	1,5 h	12,50 \$*
Dr Jérôme D'Astous	L'utilisation judicieuse des antibiotiques en dentisterie	1,5 h	12,50 \$*
Dre Manon Lécuyer	L'utilisation judicieuse des antibiotiques lors de pathologies du système gastro-intestinal	1,5 h	12,50 \$*
Dr Mathieu Ouellet	L'utilisation judicieuse des antibiotiques lors de pathologies du système respiratoire	1,5 h	12,50 \$*
Dre Marilyn Dunn	L'utilisation judicieuse des antibiotiques en urologie	1,5 h	12,50 \$*
Dr Frédéric Sauv��	L'utilisation judicieuse des antibiotiques en dermatologie	1,5 h	12,50 \$*

TRONC SP  CIFIQUE DU DOMAINE DES GRANDS ANIMAUX

Conf��renciers	Titre de la conf��rence	Dur��e	Co��t
Dr Jean-Philippe Roy	L'usage judicieux des antimicrobiens en sant�� du pis des bovins laitiers	1,5 h	12,50 \$*
Dr David Francoz	L'usage judicieux des antimicrobiens lors de pneumonie et de diarrh��e	1,5 h	12,50 \$*
Dre Susana Macieira	L'utilisation judicieuse des antibiotiques en m��decine ��quine	3 h	25 \$*

TRONC SP  CIFIQUE DU DOMAINE DE LA SANT   PUBLIQUE

Conf��renciers	Titre de la conf��rence	Dur��e	Co��t
Dre Claire Chauvin	Monitoring de l'utilisation v��t��rinaire des antibiotiques en France	1 h	25 \$*
Mme Julie David	Antibiotiques au couvoir : ce que l'historique des taux de r��sistance peut nous apprendre sur le synchronisme et l'impact des changements d'usage de 1998 �� 2011	1 h	
Dr Michel Major	Conf��rence mondiale de l'OIE sur l'utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens chez les animaux	1 h	

*Plus taxes.

Chacune de ces pr  sentations offertes en webdiffusion sera accompagn  e des notes de cours fournies par le conf  rencier. Pour acc  der aux diff  rentes conf  rences, compl  tez les formulaires d'inscription disponible sur la section r  serv  e du site Internet de l'Ordre ou communiquez avec nous par courriel    l'adresse communications@omvq.qc.ca ou par t  l  phone au 450-774-1427, poste 225. La location vous permettra de visualiser les conf  rences s  lectionn  es pendant une dur  e de trois semaines cons  c  tives.

Bon visionnement!

2014

Congrès vétérinaire québécois

30 octobre au 1^{er} novembre 2014
Centre des congrès de Québec



L'expertise vétérinaire :

une richesse à partager!

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec invite tous les membres de l'équipe vétérinaire à participer à la deuxième édition du Congrès vétérinaire québécois, qui aura lieu du 30 octobre au 1^{er} novembre 2014 au Centre des congrès de Québec. Ce congrès est le seul événement québécois qui rassemblera tous les intervenants de la santé animale en un seul et même lieu!

Sous le thème « **L'expertise vétérinaire : une richesse à partager!** », le Congrès vétérinaire québécois 2014 proposera une multitude de conférences pour optimiser le développement des compétences de l'ensemble de l'équipe vétérinaire. Médecins vétérinaires de tous les secteurs d'activités, techniciens en santé animale, gestionnaires d'établissements vétérinaires, secrétaires-réceptionnistes et animaliers pourront ainsi mettre à jour et bonifier leurs compétences.

Au programme :

- Formation continue obligatoire
- Animaux de compagnie
- Médecine de refuge
- Bovins
- Équins
- Santé publique
- Industrie animale
- Animaux de laboratoire
- Animaux exotiques
- Programme pour les techniciens en santé animale
- Programme de gestion

Quant à la soirée du vendredi, un grand bal costumé pour petits et grands sera à l'honneur pour célébrer l'Halloween comme il se doit! Une garderie avec une foule d'activités thématiques pour les petits monstres leur fera vivre une fête qu'ils ne sont pas près d'oublier! Sortez vos plus beaux costumes et préparez-vous à une soirée haute en couleur!

Ne manquez pas ce rendez-vous!

Infos : www.omvq.qc.ca
1 800 267-1427
omvq@omvq.qc.ca



Appel de candidatures pour siéger au sein du comité d'inspection professionnelle

Afin de remplir son mandat de protection du public et de réaliser sa mission visant à favoriser l'excellence de la pratique des médecins vétérinaires au Québec, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec désire combler un siège au sein du comité d'inspection professionnelle.

L'Ordre est donc à la recherche d'un membre en règle qui œuvre dans le secteur des animaux de compagnie. Le membre doit assister à sept ou huit réunions par année qui se tiennent au siège social de l'Ordre le jeudi de 14 h à 20 h.

Le mandat est d'une durée de deux ans et est renouvelable.

Le comité d'inspection professionnelle vous invite à déposer votre candidature en transmettant votre curriculum vitae et une courte lettre de motivation au secrétaire du comité, qui veillera à les déposer au conseil d'administration en prévision des nominations.

Si ce poste vous intéresse, veuillez faire parvenir votre candidature au secrétaire du comité avant le 1^{er} mai 2014 à l'adresse suivante : angela.drainville@omvq.qc.ca. ♦

Nouvelles du Service du développement professionnel

Saviez-vous que...

Au cours de l'exercice 2013-2014, tous les membres ayant eu la visite d'un inspecteur-conseil dans le cadre du programme d'inspection professionnelle ont eu la chance de compléter un sondage de satisfaction en format électronique. Les résultats seront compilés et publiés dans le cadre du rapport annuel 2013-2014 de l'Ordre.

Nous encourageons les membres qui n'ont toujours pas complété le sondage à le faire dès maintenant. Si vous avez besoin de support

pour compléter le sondage, communiquez avec Mme Chatelaine Riendeau au 450-774-1427, poste 207 ou par courriel à l'adresse chatelaine.riendeau@omvq.qc.ca.

Parce que l'amélioration continue, cela concerne aussi l'inspection professionnelle! ♦

Geneviève C. Luca lauréate du prix Marcel-Bourassa 2013



Mme Geneviève C. Luca et Dre Angela Drainville, m.v., coordonnatrice du Service du développement professionnel

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est fier de remettre, encore une fois cette année, le prix Marcel-Bourassa, qui vise à encourager la relève de la Faculté de médecine vétérinaire. Ce prix, assorti d'une bourse de 500 \$, est remis à un étudiant de premier cycle ayant contribué de façon significative à faire connaître la médecine vétérinaire au grand public.

Le prix Marcel-Bourassa 2013 a été remis à Mme Geneviève C. Luca, qui est présentement en troisième année en médecine vétérinaire. Mme Luca a participé à un stage étudiant de l'organisme Vétérinaires sans frontières qui lui a permis, durant deux mois, de travailler auprès de propriétaires de petites fermes laitières dans le nord du Kenya, leur apprenant des méthodes de gestion d'élevage éprouvées et les aidant à améliorer leur régie. En plus

d'avoir partagé des connaissances avec les fermiers kényans, Mme Luca a dû faire une campagne de financement durant laquelle elle en a profité pour expliquer son projet et de quelles façons le médecin vétérinaire a un impact concret dans la société, que ce soit dans les pays industrialisés ou dans les régions en voie de développement. Un stage à la Clinique des animaux des jeunes de la rue l'a également amené à s'ouvrir à cette problématique. Finalement, Mme Luca n'hésite jamais à répondre à toutes les questions qui lui sont posées, à organiser des soirées thématiques, bref à tout faire afin de faire connaître sa passion qu'est la médecine vétérinaire.

Félicitations Mme Luca pour votre dévouement et votre intérêt à faire connaître la médecine vétérinaire à la population. ♦

Changements au tableau de l'Ordre

Abandons (pour divers motifs : retraite, maternité, sabbatique, études à l'extérieur, maladie, etc.)

3868 Jennifer Blanchard
3604 Lucie Boucher
0966 François Cécyre
3358 Julie Duval
3719 Christine Fortin
2938 Bruno Gariépy
3549 Anick Jubinville
3379 Hélène P.Langlois
3119 Julie Lynch
4015 Véronique Nault
3476 Geneviève Noisieux
3745 Mélissa Paradis
3399 Lara Rose
3664 Andréanne Ross
3575 Marie-Claude Roy
3236 Younès Tahiré Alaoui

Inscriptions et réinscriptions

3150 Anne-Marie Bélanger
4064 Johanie Boucher
0929 Anne Bousquet
3610 Andréanne Caron
3164 Marie-Claire De Léan
2932 Patricia Dorval
3362 Julie Gadbois
3365 Mélanie Gaudreault
3272 Marianne Girard
2968 Hélène Perras
3478 Jolaine Perreault
3319 Patricia Turgeon
3320 Marie-Ève Vaillancourt

Octroi de permis régulier

4227 Marie Guillot
4228 Gergana Hristova

Octroi de permis temporaire

9418 Francisco Javier Benito de la Vibora
9410 Vincent Defalque
9404 Milagros Freire Gonzalez
9417 Ailish A. Lynch

Renouvellements de permis temporaire

9146 Jérôme Auger
9253 Romain Béraud
9258 Matthieu Gatineau
9343 Franck Ollivier
9144 Angelika Stock

AVIS DE DÉCÈS



Bernard Chèvrefils, D.M.V.
Médecin vétérinaire diplômé en 1958

Dino Alexandrov Todorov, D.M.V.
Médecin vétérinaire diplômé en 1960

Jean-Guy Brousseau, D.M.V.
Médecin vétérinaire diplômé en 1965

Jean-Claude Joly, D.M.V.
Médecin vétérinaire diplômé en 1964

Au nom de tous ses membres et employés, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec tient à offrir ses sincères condoléances aux parents et amis éprouvés.



PFD Notaires, S.E.N.C.R.L.
Prud'Homme Fontaine Dolan

NOTAIRES **Conseillers - affaires, familles & immobilier**

Incorporation des professionnels
Achat/vente de clinique

Fiducie de protection
Aspects légaux et successoraux

450 449-1000 | 514 252-8828

www.pmeinter.com/pfd



Pour éviter
d'avoir à retomber
sur vos pattes!

UNE SOLUTION HYPOTHÉCAIRE CONSTRUITE JUSTE POUR VOUS



Avec l'hypothèque sur mesure, nos experts peuvent adapter votre prêt en combinant les caractéristiques selon vos besoins.

Parlez-en à un de nos experts.

bnc.ca/hypothèque



Financement octroyé sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. Certaines conditions et restrictions s'appliquent. Détails et conditions complètes en succursale ou au bnc.ca/hypothèque.

Les 10 commandements d'une bonne pratique professionnelle en médecine vétérinaire



La Capitale
Assurances générales

Par Dre Suzanne Breton, m.v., IPSAV, coordonnatrice du Service de l'admission, en collaboration avec La Capitale Assurances générales

1. PATIENCE ET RIGUEUR VOUS DÉMONSTREREZ

Votre diagnostic est souvent au cœur du litige et les clients sont aujourd'hui de plus en plus exigeants et informés, car ils se font une opinion, parfois fort bien documentée, avec des recherches effectuées sur Internet qui s'avère, quoi qu'on en pense, une mine de renseignements. Mettez en place de bonnes pratiques pour pallier aux situations qui comportent des risques (anesthésie, chirurgie, situation d'urgence, etc.).

2. DES DÉCISIONS DE VOTRE CLIENT VOUS NE PRÉSUMEREZ

Il pourrait être tentant d'orienter votre client en vertu d'une première impression. Évitez de tomber dans ce piège : exposez les faits clairement et proposez-lui toutes les alternatives diagnostiques et thérapeutiques disponibles, incluant les avantages et les inconvénients. Il sera alors bien outillé pour comprendre la situation de son animal et prendre une décision éclairée relativement à l'offre de soins que vous proposez.

3. VOS DOSSIERS VOUS DOCUMENTEREZ

À la suite de discussions avec votre client, prenez le temps d'annoter votre dossier. Ces quelques notes résumeront l'essentiel de votre conversation. En effet, en l'absence de ces renseignements dans vos dossiers, le client qui vous poursuit obtiendra probablement la faveur d'un enquêteur ou d'un juge si vous ne pouvez démontrer la nature de vos recommandations, prescriptions ou actes professionnels. Documentez également le refus de soins de votre client, le cas échéant, pour bien établir que vous l'avez informé des traitements disponibles.

4. AU BESOIN, L'ANIMAL VOUS RÉFÉREREZ

Si vous estimez qu'un cas dépasse vos compétences ou encore nécessite des soins impliquant de l'équipement dont vous ne disposez pas à votre établissement, n'hésitez pas à référer le client vers un autre établissement vétérinaire ou vers un spécialiste. Dans ce cas, expliquez clairement au client les frais auxquels il doit s'attendre : vous lui éviterez ainsi les surprises financières qui pourraient

l'indisposer après qu'il se soit déplacé, parfois sur une longue distance, pour transporter son animal vers l'établissement spécialisé.

5. EN TEMPS ET LIEU APPROPRIÉS, VOUS LE FEREZ

De la même façon, soyez honnête et ouvert dans vos discussions avec le collègue ou le spécialiste qui recevra votre client référé. Établissez un canal de communication clair qui facilitera :

- la prestation de services vétérinaires de qualité par les deux parties (médecin vétérinaire référant et médecin vétérinaire spécialiste);
- le suivi de l'animal après son congé;
- l'éducation continue au sens large pour la profession. En référant ce patient de la bonne façon et au moment opportun, vous-même retirerez un enseignement à la suite de la réception du rapport du spécialiste et vous serez mieux outillé pour une prochaine situation similaire.

6. D'INFORMATION, POINT VOUS NE CACHEREZ

En référant votre patient, vous ne voulez pas brouiller les cartes. Il est essentiel de communiquer les faits tels qu'ils sont au médecin vétérinaire spécialiste. Dans le cas contraire, vous mettez non seulement votre collègue dans l'eau chaude vis-à-vis le propriétaire de l'animal, mais ce dernier s'apercevra aussi du malaise créé et il doutera de vous. Le spécialiste se fait très souvent demander « Docteur, est-ce que mon médecin vétérinaire a agi correctement avec Fido? Aurait-il dû vous le référer avant? »

7. DE L'ASSISTANCE, VOUS DEMANDEREZ

En tant que médecin vétérinaire généraliste, vous devez être au courant de la disponibilité des services spécialisés dans ou à proximité de votre région. Toutefois si, pour une question géographique ou financière, cette option optimale de référer l'animal n'est pas envisageable pour votre client, vous aurez toujours la possibilité de consulter un spécialiste par téléphone ou encore diriger l'animal vers un confrère qui accepterait ce cas. Ultiment, votre devoir sera d'offrir le meilleur de vos

connaissances et de vos compétences, mais, en aucun cas, ceci ne vous dégage de votre responsabilité professionnelle. Néanmoins, si vous avez bien expliqué la situation à votre client et lui avez proposé de consulter un spécialiste, ces faits pourraient être reconnus comme facteur atténuant en cas de problème.

8. EN TANT QUE SPÉCIALISTE, DU SUPPORT VOUS OFFRIREZ

Si le spécialiste observe certaines lacunes importantes dans les interventions antérieures faites par le médecin vétérinaire référant, il devrait, sans interférer avec son devoir d'information, s'abstenir d'étaler ses observations de façon intempestive devant le client. Il devrait plutôt s'entretenir avec son collègue afin de lui faire comprendre ses manquements et, si possible, éviter que la situation ne se reproduise. Toutefois, si des situations semblables se reproduisent et semblent démontrer que le médecin vétérinaire référant agit de façon répétée avec un manque de professionnalisme, négligence ou incompétence, et ce, malgré les efforts d'accueil et d'éducation de la part du spécialiste, celui-ci pourrait et devrait signaler ces faits à l'Ordre.

9. D'UNE DEUXIÈME OPINION, VOUS NE VOUS OFFUSQUEREZ

Sachez qu'il sera toujours pertinent de reconnaître à votre client son privilège d'obtenir une deuxième opinion de la part d'un de vos collègues. Respectez une telle demande émise par votre client.

10. AUX DOLÉANCES DE VOTRE CLIENT, VOUS RÉPONDREZ

Rien ne sert de faire l'autruche! Si votre client vous manifeste de l'incompréhension, du mécontentement, s'il menace de vous transmettre une mise en demeure à la suite de complications survenues en regard des soins apportés à son animal, ne l'ignorez pas! Faire la sourde oreille ou tenter de cacher une erreur malencontreuse est, du point de vue déontologique, irresponsable. Expliquez à votre client ses recours légaux en l'informant de votre couverture en assurance responsabilité professionnelle qui le protège en cas de sinistre. ♦

Nous mettons autant de soins
pour votre entreprise que vous
en mettez pour les animaux.



Des conseils spécialisés en matière de services bancaires pour votre cabinet.

Pour profiter du forfait bancaire de la TD destiné aux vétérinaires, la première étape consiste à rencontrer un spécialiste des Services bancaires aux entreprises. Il pourra vous offrir les conseils spécialisés qu'il vous faut en matière de services bancaires pour établir votre assise financière. Et comme nous sommes ouverts plus tôt, plus tard et même le dimanche*, vous pouvez obtenir des conseils quand vous en avez besoin, au moment qui vous convient. Parce qu'un cabinet en santé mérite les soins des experts.



Visitez tdcanadatrust.com/veterinaires
ou composez le 1-888-679-4808



Des services
bancaires
confortables.



*Les heures d'ouverture peuvent varier d'une succursale à une autre. 400 succursales sont ouvertes le dimanche. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.

Nouvelles lignes directrices pour la dirofilariose



Par Dr Alain Villeneuve, m.v., Ph. D.

Chaque année à la venue du printemps, les médecins vétérinaires se questionnent au sujet de la situation concernant la dirofilariose au Québec et de la meilleure approche préventive à adopter face à leurs patients, canins et félins, afin d'en informer leurs propriétaires.

Les lignes directrices, révisées en janvier 2014, ont été publiées par l'American Heartworm Society (AHS) et représentent un outil important pour les praticiens du domaine des animaux de compagnie. Néanmoins, nous avons réalisé au fil du temps que la situation québécoise présentait des différences non négligeables avec celles qui se retrouvent au sud de la frontière.

Nous vous invitons donc à prendre connaissance des lignes directrices de l'AHS ainsi que des recommandations énoncées par le Dr Alain Villeneuve, parasitologiste à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. De plus, vous pouvez consulter un livret sur les vers du cœur disponible sur le site Web de la Faculté.

RECOMMANDATIONS ADAPTÉES POUR LE QUÉBEC

Les nouvelles recommandations de l'AHS s'avèrent plus pratiques et plus complètes que d'autres, publiées antérieurement, et constituent une excellente source d'information. Il importe de rappeler à tous les praticiens que ces recommandations ont fait l'objet d'une mise à jour récente.

Comme à l'habitude, certaines recommandations concernent les régions à très haut risque d'infection, en particulier là où l'infection se transmet possiblement à longueur d'année. Des nuances ne sont pas toujours apportées, ce qui fait que certaines recommandations s'appliquent difficilement ou même inutilement à des régions où la saison de transmission est très courte, comme celle du Québec. J'aimerais ainsi faire des commentaires sur trois recommandations importantes qui illustrent cette difficulté.

PREMIÈRE RECOMMANDATION

Toute méthode qui utilise seulement les lactones macrocycliques comme adulticide à action lente n'est pas recommandée.

Vous n'en douterez pas que le spectre de la résistance de *Dirofilaria* aux lactones macrocycliques est la principale justification pour cette nouvelle recommandation. Les études expérimentales occupent plusieurs équipes de recherche présentement, et les premiers résultats pointent vers l'apparition de résistance, principalement dans les régions où le risque de transmission est le plus élevé, soit dans le delta du Mississippi. Mais même en Georgie, on a réussi à identifier des isolats, peu nombreux pour le moment, qui montrent de la résistance ou une susceptibilité réduite à toutes les lactones présentement utilisées. La possibilité de résistance a été soulevée par la compilation de quelque 5 000 cas d'échecs du traitement préventif à chaque année, dont une faible proportion ne peut être expliquée par le manque d'observance habituellement évoqué.

Cette recommandation surprenante d'abandonner les protocoles de traitement dits de mort lente implique des conséquences graves. Devant le coût très élevé des protocoles de traitement adulticide de la dirofilariose, devant les risques de mortalité associés à ces protocoles, et devant l'obligation de restreindre drastiquement l'exercice pendant deux mois chez les chiens sous traitement sous peine de mettre le succès du traitement et la survie de l'animal traité en péril, il est à parier qu'un fort pourcentage de ces animaux seront tout simplement euthanasiés ou tout traitement sera refusé. Ceci ne nous aide en rien dans nos efforts pour lutter contre cette infection, ni pour améliorer la perception de notre profession par le public dans ce dossier, au contraire. Nous nous devons d'offrir une alternative à nos clients, surtout que je ne suis absolument pas convaincu de l'impact de cette recommandation sur l'apparition de résistance.

Je ne suis pas convaincu pour plusieurs raisons. Dans l'état actuel de nos connaissances, on comprend difficilement les facteurs favorisants, l'étendue et les moyens de lutte à apporter à ce phénomène de résistance. Deux hypothèses ont été soulevées, souvent sans fondement expérimental.

La première hypothèse fait l'objet d'une recommandation officielle de l'AHS, soit que l'utilisation de produits non homologués (on entend formulations de lactones macrocycliques homologuées pour d'autres usages chez d'autres espèces animales) serait responsable de l'apparition de résistance et qu'il faudrait bannir cette façon de faire. Pourtant, il y a de fortes chances que l'utilisation de ces produits génère des concentrations sériques élevées de médicament, encore plus élevées que celles générées par l'administration des produits homologués, celles-ci peu propices à sélectionner pour la résistance. En effet, ces produits ont une concentration élevée de principe actif et il devient difficile de les diluer aux doses requises. Ce facteur, à mon sens, demeure marginal et ne peut agir à grande échelle.

Une deuxième hypothèse évoquée pour expliquer la sélection d'individus résistants est le rôle supposé du protocole de traitement dit « de mort lente » (ne pas donner d'adulticide mais seulement le préventif). On expose des microfilaires, tous les mois, à des doses de lactones macrocycliques. Aux États-Unis, on estime à 250 000 ou 500 000 chiens traités annuellement pour cette infection. On ne connaît pas la proportion de ces animaux qui sont soumis au protocole de mort lente et c'est certainement un facteur de sélection de résistance réel. Ce facteur me semble lui aussi marginal par le nombre d'animaux ainsi traités.

Toutefois, il existe un autre processus de sélection qui tient une place prépondérante dans cette situation, l'utilisation normale des lactones macrocycliques. D'une part, les règles d'homologation, pourtant strictes au point de demander une efficacité de 100 %, permettaient l'utilisation d'une dose telle que celle suggérée en pratique (simple à double). Cette dose augmentée pouvait masquer un manque d'efficacité ou une résistance. Ces deux exigences apparaissent contradictoires. Aucun médicament antiparasitaire, à l'exception du praziquantel visant *Echinococcus granulosus*, n'a fait l'objet d'une telle exigence. En 2010, les règles concernant la dose ont été restreinte à une dose augmentée d'au plus 50 %. Il est illusoire de penser obtenir une efficacité à 100 % chez les 23 millions de chiens traités aux États-Unis, entre 6 et 12 fois par année. Ces traitements répétés sont porteurs d'un processus de sélection dont nous commençons à voir les effets. Il peut être réconfortant de trouver que des erreurs soient à la base de l'apparition de la résistance, mais c'est probablement notre façon de faire normale qui est à blâmer.

Comme nous n'avons qu'une seule famille de médicaments (lactone macrocyclique) pour lutter contre ce parasite, ces conséquences étaient prévisibles. Et il ne nous reste que la mélarsomine pour tuer les vers résistants, mais ceux-ci demeurent rares pour le moment; en plus, son efficacité adulticide se situe à un peu plus de 80 % seulement. La solution ne réside pas en l'interdiction du protocole de mort lente, mais dans le respect du protocole de prévention et de traitement, et dans le monitoring adéquat des animaux infectés et un dépistage efficace.

DEUXIÈME RECOMMANDATION

Tous les chiens devraient être testés pour la présence de microfilaires; l'AHS recommande donc les tests annuels pour l'identification de l'antigène et la présence de microfilaires.

Devant cette apparition du phénomène de résistance, ce qu'il faut comprendre également est qu'on aura des chiens traités et infectés avec de faibles charges parasitaires. Malheureusement, les tests sérologiques perdent beaucoup de leur sensibilité lorsque le nombre de parasites diminue. Dans les recommandations, on a donc ajouté l'utilisation des tests de filtration sanguine pour le dépistage de l'infection, pour combler la lacune des tests sérologiques. Malheureusement, ils mentionnent que seulement 1 % des chiens microfilariémiques ne sera pas détecté par un test sérologique. Pourtant, deux chercheurs (Rohrbach et Patton, 2013. J. Vet. Med 27 : 791-797) ont récemment compilé 12 études effectuées dans différentes conditions, à différents moments, mais dont les résultats ont été appuyés par la nécropsie, et la sensibilité moyenne a été établie à 78,2 %, et à une valeur moindre quand ces tests sont effectués en clinique. Dans notre laboratoire de la Faculté, la sensibilité des tests sérologiques chez des chiens microfilariémiques a été établie à 60 % seulement.

Donc, nos tests de dépistage ne semblent pas être aussi performants que ce qui nous est parfois présenté par les intervenants de l'industrie. Il importe de bien utiliser ces tests de dépistage et de les interpréter au mieux de notre connaissance, mais en tenant compte du pourcentage d'erreurs possibles et élevé associé à chaque type de test utilisé. Rappelons que selon la démonstration de Rohrbach et Patton (2013, déjà citée), la valeur prédictive d'un test antigénique positif dans une région où la prévalence atteint 0,5 % (nos chiens sans prévention), nous n'avons que 12,7 % des chances d'être en présence d'un chien véritablement infecté. Tout résultat positif à un test antigénique doit absolument être confirmé (anamnèse, signes cliniques présents, autres tests de laboratoire) avant de procéder à un traitement adulticide.

TROISIÈME RECOMMANDATION

L'AHS recommande l'administration des médicaments prophylactiques pour toute l'année durant.

Les arguments évoqués à l'appui de cette recommandation ne valent pas pour notre climat. La saison d'infection demeure courte, et notre protocole de traitement préventif déborde largement cette saison. Il ne me semble pas approprié d'adhérer à cette recommandation. Toutefois, le large spectre d'indication de l'étiquette de ces produits nous justifie dans leur utilisation saisonnière.

En conclusion et après ces quelques commentaires, j'appuie donc fortement l'annonce de ces nouvelles recommandations. Elles sont complexes, importantes et exigent une connaissance globale. ♦

L'Ordre tient à remercier chaleureusement le Dr Alain Villeneuve pour le travail réalisé dans ce dossier et la formulation de recommandations sur la situation du ver du cœur au Québec pour l'année 2014.

Le Veterinarius + et vous!

Par Dr André Vrins, président du comité *Le Veterinarius +*

Chères lectrices, chers lecteurs,

L'encart scientifique *Le Veterinarius +* entre dans sa deuxième année d'existence. Si vous en prenez connaissance pour la première fois, donnez-vous la peine de mieux l'apprécier en consultant aussi les numéros précédents publiés en avril, septembre et décembre 2013.

Le Veterinarius + est conçu pour vous!

Chacune des chroniques du *Veterinarius +* couvre des sujets et des espèces animales variées reflétant le plus possible l'exercice de la médecine vétérinaire au Québec. Composé de huit pages, ce dossier scientifique est inséré dans la revue *Le Veterinarius* trois fois par année. Il comprend les cinq chroniques suivantes : Quel est votre diagnostic?, Actualités scientifiques, Mise à jour, La science d'ici et Le spécialiste vous répond. Les articles sont aussi accessibles en ligne sur le site Internet de l'Ordre à l'adresse <http://omvq.qc.ca/communications.html>. Enfin, chaque édition du *Veterinarius +* est également publiée dans le *Veterinarius Flash*, le bulletin électronique de l'Ordre.

Cet encart scientifique étant le vôtre, il est essentiel que vous puissiez nous faire part des thèmes et des sujets qui vous intéressent. Vous êtes aussi invités à transmettre des questions que nous adresserons pour vous à des spécialistes, de même que des « trucs et des astuces », qui pourraient en plus vous faire gagner un prix d'une valeur de 75 \$ lors du tirage annuel.

Le Veterinarius + est conçu pour vous et grâce à vous, impliquez-vous!

L'encart scientifique progressera et répondra mieux à vos besoins grâce à vos suggestions et commentaires. **Le Veterinarius + a besoin de vous!**

Contactez-nous d'une des manières suivantes :

- Par courriel : omvqvvetplus@gmail.com
- En remplissant le formulaire en ligne : <http://www.omvq.qc.ca/coindupraticien>
- Par téléphone : Dr André Vrins au 450 345-8521, poste 0084
- En contactant directement l'un des membres du comité.



Dr Patrick Cavanagh, Dr Jean Sirois, Dre Annie Daignault, Dr Louis-Philippe de Lorimier, Dr André Vrins, Dr Sébastien Buczinski, Dre Christine Theoret, Dr Marc-André d'Anjou, Dre Cécile Aenishaenslin, Dre Geneviève Toupin. Absentes : Dres Yvonne Elce et Joane Parent.



Quel est votre **DIAGNOSTIC?**

Par Drs Annie Daignault et Marc-André d'Anjou

Pathologie clinique chez un chien

Par Dr Christian Bédard, m.v., M.Sc., DACVP (pathologie clinique)

Un épagneul breton mâle castré de deux ans est référé pour faire évaluer une uvéite bilatérale présente depuis une dizaine de jours. Le médecin vétérinaire référant avait diagnostiqué une conjonctivite muco-purulente associée à une uvéite bilatérale. À l'examen physique, l'animal est légèrement abattu, févreux et démontre une tachycardie ainsi qu'une augmentation bilatérale des bruits respiratoires. Une boiterie des membres pelviens et thoraciques gauches est observée à la démarche. Des analyses sanguines et urologiques sont également effectuées. Seuls une légère anémie de condition inflammatoire non régénératrice et un foyer inflammatoire sont mentionnés comme changement significatif aux tests de sang. Les résultats d'un test pour les vers du cœur, la borréliose de Lyme, l'ehrlichiose canine et l'anaplasmose (test SNAP 4Dx) sont tous négatifs.

De l'urine est prélevée par miction naturelle. Macroscopiquement, l'urine est trouble et légèrement teintée de sang. Voici les résultats de l'examen physico-chimique :

COULEUR	Teinté rouge	PROTÉINES	4+
TURBIDITÉ	Trouble	BILIRUBINE	1+
DENSITÉ	1.021	SANG	4+
pH	5.5	GLUCOSE ET CORPS CÉTONIQUES	Négatif

Les deux vues microscopiques ci-dessous révèlent un sédiment urinaire à des facteurs de magnification de 100x et 500x, respectivement.

Votre œil est attiré vers des éléments inhabituels. À votre avis, quelle est la nature de ces structures?

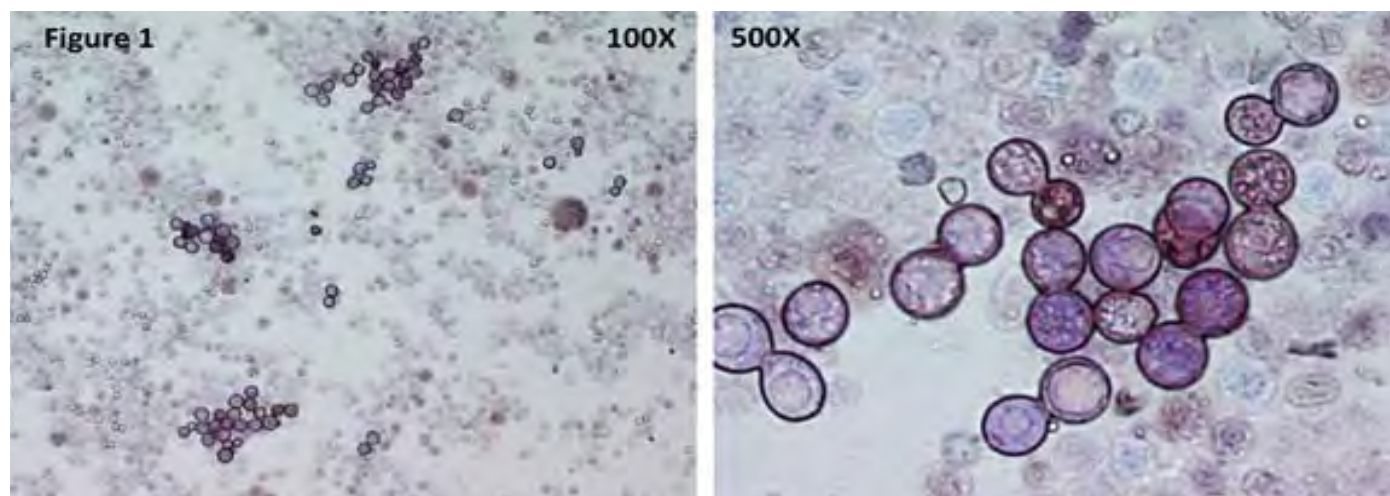


Figure 1

Examen du sédiment coloré au Sedi-Stain et déposé entre lame et lamelle : présence de globules rouges (100-200 par champs à 400x) et de leucocytes trop nombreux pour compter. Le pathologiste clinique mentionne la présence de nombreuses structures sphériques, mesurant entre 8 et 20 µm de diamètre et caractérisée par une paroi épaisse (Figure 1).

La réponse figure à la page 8 de ce numéro.



Actualités SCIENTIFIQUES

Par Drs Sébastien Buczinski, Yvonne Elce et Joane Parent

La famille des Shiga Toxines *Escherichia Coli* recherchées dans les steaks s'agrandit

Par M. Philippe Fravallo, M.Sc., Ph.D., Mcb.A. (santé publique vétérinaire) et Mme Josée Harel, B.Sc., M.Sc., Ph.D. (microbiologie et immunologie)

Depuis 1982, la prise en compte des *Escherichia coli* en hygiène alimentaire a amorcé une nouvelle ère. En effet, c'est à cette date qu'émerge un nouveau joueur, porteur à la fois d'un gène codant l'attachement aux entérocytes (gène *eae*) et de la capacité de produire une Shiga Toxine. Cette nouvelle STEC (pour *Escherichia Coli* producteur de Shiga Toxine), ou son synonyme VTEC pour *Escherichia Coli* producteur de verotoxine, est le résultat d'une transmission horizontale de gènes. Elle est de sérotype O157:H7 mais surtout, présente un potentiel de virulence extraordinaire, non encore entièrement expliqué aujourd'hui. Elle est devenue rapidement célèbre en étant identifiée comme responsable de la maladie du hamburger. Bien que des légumes et des jus de fruits soient aussi parfois impliqués, de nombreuses toxi-infections alimentaires sont causées par la consommation de viande hachée de bœuf. Cette bactérie est toujours très bien représentée dans les bilans des cas documentés de toxi-infections alimentaires au Québec publiés par le MAPAQ (11 % en 2011-2012). Les formes les plus sévères de cette maladie intestinale aboutissent, particulièrement chez les jeunes, à un syndrome hémolytique urémique (SHU), associé à une atteinte rénale, grave et souvent lourde de conséquences dans la vie future du patient.

La détection de cette bactérie dans la filière de production de viande bovine est donc devenue d'une importance capitale. Le casse-tête pour le microbiologiste est de tracer la bactérie, présente à un très faible niveau dans des échantillons de fèces. Deux caractéristiques ont été retenues pour faciliter la détection : l'antigène O157 et surtout, le sorbitol qu'étrangement, cet *E. Coli* ne fermente pas.

Aujourd'hui, des approches moléculaires sont validées. Mais le profil STEC existe ailleurs que sous le sérovar O157:H7, et l'existence de nombreux cas de SHU dus

à d'autres groupes qu'O157 étaient une réalité soulignée en

Europe et en Australie dès les années 2000. Les É.-U. ont décidé en 2011 que les STEC, au-delà du seul sérovar O157:H7, doivent désormais être exclus de la viande crue hachée et des morceaux utilisés à cette fin.

Un « Top 6 » complémentaire de O157, composé des groupes O26, O45, O103, O111, O121 et O145, est aujourd'hui considéré comme indicateur de corruption des viandes hachées de bœuf. En 2013, cette

mesure a multiplié par 2 le nombre de non-conformités dans l'industrie, principalement par la présence de souches des sérogroupes O103 et O26.

Heureusement, aujourd'hui, des stratégies vaccinales efficaces sont développées pour contrer les conséquences pour le consommateur de l'excrétion de cette bactérie par les animaux. Elles permettraient, selon une étude récente publiée dans les *Proceedings of the Academy of Sciences*, d'éviter près de 85 % des toxi-infections humaines. La pertinence de ces approches s'oppose à la question, souvent posée au gestionnaire du risque, de la prise en charge économique des mesures de prévention des maladies alimentaires au niveau de l'élevage. En effet, qui doit payer si loin de l'assiette du consommateur et à un maillon de la chaîne de production où les animaux porteurs sont parfaitement asymptomatiques? Pour le moment, cette question demeure sans réponse.



Contamination d'aliments destinés aux chiens

Résumé par Dre Manon Paradis, m.v., DACVD (dermatologie)

La contamination par des ingrédients d'origine animale non mentionnés sur l'étiquette de 12 diètes canines « hypoallergènes » commerciales sèches a été évaluée pour la présence de fragments d'os de différentes classes zoologiques (mammifères, oiseaux et poissons). Des fragments d'os d'une ou deux classes zoologiques imprévues ont été détectés dans 10 des 12 moulées analysées. Cette contamination croisée pourrait expliquer la perception que les régimes d'éviction « maison » sont plus fiables que ceux réalisés avec des diètes commerciales pour confirmer ou infirmer l'allergie alimentaire.

Ricci R et al. *Identification of undeclared sources of animal origin in canine dry foods used in dietary elimination trials*. J Anim Physiol Anim Nutr (Berl) 2013;97:32-38.

Anomalies congénitales cranio-cervicales chez le chien

Résumé par Dre Stéphanie Dugas, m.v., DÉS (neurologie)

Cet article révisé les quatre anomalies congénitales principales de la jonction cranio-cervicale du chien : malformation de type Chiari, chevauchement atlanto-occipital, compression dorsale atlanto-axiale et luxation atlanto-axiale. Ces affections sont souvent combinées. Une imagerie par résonnance magnétique ET une tomодensitométrie de la région sont importantes pour bien caractériser les anomalies et choisir l'approche thérapeutique, médicale ou chirurgicale appropriée. Douleur cervicale, ataxie ou tête penchée intermittente chez un chien de petite race ou un Cavalier King Charles suggèrent une anomalie cranio-cervicale à étudier.

Dewey CW et al. *Cranio-cervical junction abnormalities in dogs*. N Z Vet J. 2013;61:202-211.

Les coliques chez le poulain nouveau-né

Résumé par Dre Yvonne Elce, m.v., DACVS (équien)

Cette étude porte sur 137 cas de colique chez le poulain de moins de 30 jours. La plupart (89 %) étaient représentés par des coliques de nature médicale (ex. : entérocolite, impaction de méconium). Lorsque la chirurgie s'est avérée nécessaire, c'était en raison d'une strangulation de l'intestin grêle. La survie à court terme (moins de 6 mois) était la même pour les traitements médicaux et chirurgicaux (73 % et 75 %). La survie à long terme (plus de 14 mois) était excellente (93 %), la plupart des poulains étant utilisés tel que prévu (83 %). Les coliques chez le poulain nouveau-né peuvent être gérées médicalement ou chirurgicalement avec succès.

Burke MJ et al. *Colic in equine neonates : 137 cases (2000-2010)*. J Am Vet Med Assoc 2013;243:1488-1622.

Concentration en thiamine des diètes commerciales pour chats

Résumé par Dre Joane Parent, m.v., MVetSc, DACVIM (neurologie)

La concentration en thiamine a été trouvée sous les niveaux recommandés par le National Research Council dans 14 des 90 (15,6 %) diètes commerciales pour chats évaluées. Les diètes sous forme de pâté et celles des petites entreprises avaient des niveaux de thiamine significativement plus bas. La saveur et le pays d'origine de la diète n'avaient pas d'association avec la concentration en thiamine. Les compagnies devraient implanter un contrôle strict de la qualité. Une déficience en thiamine devrait faire partie du diagnostic différentiel chez tout chat présenté pour problème neurologique aigu.

Markovich JE et al. *Analysis of thiamine concentrations in commercial canned food formulated for cats*. J Am Vet Med Assoc 2014 ;244 :175-179.





La paralysie laryngée chez le chien : quoi de neuf?

Par Dr Pierre Clerfond *

Quelques rappels anatomiques et physiologiques aideront à mieux comprendre la paralysie laryngée (PL). Le larynx contient 7 cartilages : thyroïdes (2), aryténoïdes (2), cricoïdes (2) et épiglottique (1).

Plusieurs muscles permettent les mouvements laryngés et sont innervés par les nerfs laryngés caudaux et craniaux. Le n. laryngé cranial quitte le n. vague au ganglion distal et passe ventralement au larynx, se séparant en 2 branches : une externe (motrice, pour le muscle crico-thyroïdien) et une interne (sensitive, pour la muqueuse laryngée craniale et les cordes vocales et responsable du réflexe de toux). Les n. laryngés caudaux quittent le n. vague caudalement à l'aorte à gauche et près de l'artère sous-clavière à droite. Désormais appelés n. laryngés récurrents droit et gauche, ils longent la trachée pour se terminer au larynx, où ils apportent l'innervation motrice aux muscles laryngés à l'exception des crico-thyroïdiens (n. laryngés craniaux).

Le larynx a 3 fonctions :

- Déglutition : il se déplace cranialement avec l'appareil hyoïde, amenant la rima glottis sous l'épiglotte et bloquant l'ouverture laryngée;
- Voix : varie la tension sur les cordes vocales;
- Inspiration : module le flux d'air entrant en s'ouvrant. Seule l'inspiration est active et sous contrôle volontaire (l'expiration est passive).

Des muscles laryngés, le crico-aryténoïdien dorsal est seul responsable de l'abduction des aryténoïdes à l'inspiration, rôle crucial pour ce petit muscle. Il prend origine sur la portion dorso-latérale du cartilage cricoïde et s'insère sur le processus musculaire du cartilage aryténoïde.

Les signes cliniques associés à la PL incluent : changement de voix, toux à la déglutition (aliment ou boisson), intolérance à l'exercice et aux températures élevées, stridor inspiratoire.

Le diagnostic de la PL se fait par laryngoscopie en visualisant le mouvement des aryténoïdes en inspiration : une personne observant les aryténoïdes et l'autre indiquant la phase d'inspiration. Le mouvement passif des aryténoïdes durant l'expiration ne doit pas être interprété par erreur comme un mouvement volontaire d'ouverture laryngée inspiratoire. L'examen se fait sous anesthésie légère. Le thiopental à effet est l'agent minimisant l'interférence avec les mouvements

laryngés mais le propofol permet également de bons résultats. Vu leur impact sur le mouvement des aryténoïdes, l'ACP et la combinaison kétamine-diazépam sont déconseillées.

La PL peut être congénitale ou acquise. La PL congénitale est très rare et rapportée surtout chez les Huskies et les Dalmatiens en Amérique du Nord. Les signes cliniques (respiratoires, neurologiques) apparaissent généralement avant 1 an et le pronostic est mauvais, étant donné la dégénérescence neuronale chronique.

La PL acquise, beaucoup plus fréquente, est divisée en formes clairement associées à une paralysie où la cause peut-être identifiable et en formes de polyneuropathie dont les premiers signes peuvent se traduire par une dysfonction laryngée.

La PL acquise est rencontrée chez des chiens plus âgés (moyenne = 9 ans), est 3 fois plus fréquente chez le mâle et le Labrador retriever est surreprésenté. Tout dommage au n. laryngé récurrent peut mener à une PL. Le trauma peut être iatrogène, suite à une chirurgie (ex : hernie discale cervicale, PDA, thyroïdectomie), ou causé par une compression ou une déchirure du nerf (masse médiastinale craniale, carcinome thyroïdien, plaies de morsure cervicale). L'examen clinique portera attention à la région cervicale et la radiographie thoracique aidera à détecter une éventuelle compression intra-thoracique ou une pneumonie. La pneumonie par aspiration est rapportée chez environ 10 % des patients avec PL et, lorsque présente, la chirurgie est repoussée si possible jusqu'à sa résolution afin de minimiser les risques de complications post-opératoires.

Bien que la PL soit souvent idiopathique, une étude récente évalua la présence de polyneuropathie chez des chiens présentés pour PL. La fonction œsophagienne des patients était évaluée par œsophagogramme et comparée à celle d'une population contrôle. Des chiens avec PL, 28 % avaient un historique de régurgitation et 31 % présentaient des signes neurologiques (déficits proprioceptifs, ataxie). Les chiens avec PL avaient une motilité œsophagienne significativement diminuée comparativement aux contrôles. Détail intéressant, les 2 chiens contrôles avec les scores de notation d'œsophagogramme les plus élevés développèrent une PL dans les 6 mois suivants. À 12 mois post-opératoire, des anomalies neurologiques étaient notées chez 100 % des

chiens traités (ataxie, déficit proprioceptif, parésie ou faiblesse d'un membre pelvien). Une autre étude évalua la conduction des influx nerveux et la dégénérescence neuronale sur des biopsies de nerf fibulaire chez des patients avec PL où une polyneuropathie était suspectée. On démontra, chez 100 % des patients, une dégénérescence axonale et de la fibrose endoneurale sans signe de régénérescence, traduisant le phénomène global de dégénérescence neuronale chez ces patients. Enfin, lorsque les n. laryngés récurrents sont sectionnés expérimentalement, une fermeture laryngée complète avec adduction des cartilages aryténoïdes s'ensuit (tension par le muscle crico-thyroïdien, innervé par le n. laryngé cranial), contrastant avec la flaccidité observée chez les patients avec PL chez qui les cartilages aryténoïdes sont en position médiane, laissant un passage légèrement ouvert pour le flux d'air.

La PL pourrait être un signe avant-coureur des polyneuropathies parce que le long n. laryngé récurrent serait touché plus tôt par une dégénérescence axonale sur son trajet, comparativement à un nerf moteur qui s'insérerait plus près du site d'innervation. De plus, la dysfonction motrice de l'œsophage s'expliquerait par le fait que sa portion craniale est innervée surtout par les n. laryngés para-récurrents, eux-mêmes des branches des n. laryngés récurrents, exposés à une dégénérescence neuronale similaire.

Le traitement de la PL est chirurgical, quand la sévérité est suffisante, et vise une bonne ouverture laryngée et le passage de l'air. Une suture est placée entre les cartilages cricoïde et aryténoïde, mimant l'action du muscle crico-aryténoïdien dorsal gauche (généralement). Le pronostic est bon pour une amélioration rapide de la respiration, mais plus réservé à long terme chez les patients âgés quand une polyneuropathie est suspectée. La complication la plus fréquente est la pneumonie par aspiration. L'approche médicale de la PL se limite à éviter surpoids, colliers étrangleurs, stress, grandes chaleurs, exercice soutenu, et traiter les complications présentes (pneumonie, etc.).

* Diplômé de l'ÉNV Nantes en 2009, Dr Clerfond compléta successivement un internat général (U de M, 2010) et un internat spécialisé en chirurgie (CVRS, 2011). Il terminera une résidence en chirurgie au Centre Vétérinaire Rive-Sud en 2014.

Les arboviroses, l'animal et vous

Par Dre Cécile Ferrouillet*

Les arboviroses sont des maladies virales transmises par des arthropodes. Au Québec, plusieurs arboviroses transmises par des moustiques sont présentes : l'infection par le virus du Nil occidental (VNO), l'encéphalite équine de l'est (EEE), les arboviroses du séro groupe Californie et l'infection par le virus de la vallée Cache (VVC).



Source : Agence de la santé publique du Canada

LE VIRUS DU NIL OCCIDENTAL ET L'ENCÉPHALITE ÉQUINE DE L'EST

L'infection par le VNO et l'EEE sont des arboviroses qui circulent entre des oiseaux réservoirs et les moustiques. Occasionnellement, les moustiques peuvent transmettre ces virus à d'autres espèces.

Bien que l'homme soit sensible à l'infection par le VNO, la majorité des infections sont asymptomatiques. Un individu sur cinq développera une fièvre accompagnée de symptômes grippaux non spécifiques (céphalée, douleur musculaire ou articulaire, diarrhée, vomissement) et moins d'une personne sur 100 développera des signes neurologiques sérieux comme une encéphalite ou une méningite. Parmi les mammifères, les chevaux sont les plus sensibles à l'infection par le VNO. Suite à une infection, 10 % d'entre eux développent une encéphalomyélite avec des signes neurologiques qui vont d'une ataxie légère à une incapacité à se lever. Le taux de mortalité chez le cheval est de 33 %. Il n'y a pas de traitement spécifique. De rares cas ont été décrits chez des chiens ou des chats ayant accès à l'extérieur. Chez les oiseaux, certaines espèces développent une infection inapparente alors que d'autres présentent des signes neurologiques et en meurent. L'infection est asymptomatique chez la plupart des autres espèces animales.

L'infection par l'EEE est plus sévère que l'infection par le VNO chez l'homme et chez le cheval. Chez l'homme, 4 à 5 % des personnes infectées seraient symptomatiques, présentant soit la forme systémique (fièvre, douleur musculaire ou articulaire) ou encéphalique. Le taux de mortalité pour l'ensemble des formes cliniques est de 33 %. Les chevaux infectés peuvent développer de la fièvre et des signes nerveux. De 80 à 90 % des chevaux cliniquement atteints développent une forme sévère et létale de la maladie et 66 % des survivants ont des séquelles neurologiques. Des infections asymptomatiques ont été documentées récemment au Québec. Chez les oiseaux, les signes cliniques de l'infection par l'EEE varient selon les espèces comme dans les cas d'infection par le VNO.

L'infection est transmise aux êtres humains par les piqûres de moustique, et non à la suite d'un contact avec un cheval infecté. Il n'existe pas de

traitement spécifique pour ces maladies virales. Des vaccins efficaces sont disponibles et utilisés au Québec pour prévenir l'infection par le VNO et l'EEE chez les chevaux.

Au Québec, les arboviroses sont des infections saisonnières. La majorité des cas sont recensés entre juin et octobre. L'infection par le VNO a été introduite en 1999 en Amérique du Nord et s'est ensuite rapidement propagée sur tout le continent. Des personnes infectées sont maintenant détectées chaque année dans la zone la plus chaude du Québec (Montérégie, Montréal, Laval, sud des régions de l'Outaouais, Laurentides et Lanaudière principalement). Depuis 2008, le MAPAQ a répertorié 43 cas d'infection par le VNO et 44 cas d'EEE chez les chevaux. Chez l'homme, aucun cas d'EEE n'a été détecté au Québec à ce jour.

LES VIRUS DU SÉROGROUPE CALIFORNIE ET LE VIRUS DE LA VALLÉE CACHE

Le séro groupe de Californie regroupe 13 arbovirus. Deux de ces virus sont présents au Québec : le virus *Snowshoe hare* (SSH) et le virus *Jamestown canyon* (JC). Les symptômes chez l'homme varient de signes qui s'apparentent à la grippe et plus rarement à une encéphalite. Il y a très peu de cas diagnostiqués au Québec, mais une séroprévalence de 10 % pour JC et SSH combinés a été détectée dans deux communautés Cree de la Baie James. Chez l'animal, comme chez l'homme, les formes asymptomatiques semblent prédominer, bien que quelques rares cas symptomatiques aient été documentés. Ces virus se retrouvent dans les états du nord-est des États-Unis ainsi que dans les forêts boréales et arctiques. Contrairement au VNO et à l'EEE, où les oiseaux jouent un rôle important dans le cycle de transmission, ce sont cette fois les mammifères qui sont les hôtes amplificateurs (lièvre d'Amérique, cerf de Virginie, etc.) de ces deux virus.

Le virus de la vallée Cache a été détecté pour la première fois au Québec chez des moutons en Outaouais en 2013. Une infection chez des brebis en début de gestation peut entraîner diverses anomalies congénitales affectant le système nerveux central. Les formes cliniques de la maladie sont documentées chez les ovins seulement. Quelques cas d'infection par ce virus ont été décrits chez l'homme aux États-Unis.

Globalement, il est possible que les changements climatiques et écologiques modifient l'incidence et la répartition des arboviroses qui verront probablement leur aire de répartition se modifier ou auront une saison d'activité plus longue. Soyons prêts à réagir pour la santé animale et la santé publique!

*Dre Cécile Ferrouillet est médecin vétérinaire et détient une maîtrise en santé publique. Elle travaille à l'Institut de santé publique du Québec comme conseillère scientifique pour les zoonoses.



Younès Chorfi, docteur en nutrition



Crédit photo : Marco Langlois

PARLEZ-NOUS DE VOS ORIGINES

Fils d'un ceinturier marocain, j'ai grandi dans la vieille ville de Fès, ancienne capitale politique et intellectuelle du Maroc, aujourd'hui patrimoine mondial sous la protection de l'UNESCO. Mes parents, peu scolarisés, ont encouragé mes trois frères, trois sœurs et moi-même à poursuivre nos études, bien que nous devions continuer à contribuer à la fabrique artisanale de notre père. C'est ainsi que j'ai pu m'instruire tout en développant une dextérité supérieure, qui me servirait un jour en chirurgie! Mon intérêt pour une carrière en médecine émanait de mon instinct de détective; l'attrait pour moi était le défi diagnostique.

DÉCRIVEZ VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL

À la suite de l'obtention d'un baccalauréat en sciences expérimentales (équivalent du Cégep), j'ai pu intégrer l'Institut agronomique et vétérinaire de Rabat. L'année terminale fut dévouée à mon sujet de thèse. Avec mon mentor, un chirurgien, nous avons comparé différents abordages chirurgicaux pour réaliser l'excision de la tête fémorale chez le chien, menant ainsi à l'obtention du diplôme de docteur vétérinaire en 1994. J'ai dû par la suite compléter un service militaire de 15 mois. J'ai ensuite accepté l'invitation du Dr Youssef ElAzhary de le rejoindre à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal pour y compléter une formation de 2^e cycle en virologie vétérinaire. Une formation de 3^e cycle avec le Dr Armand Tremblay a suivi. Muni de ces diplômes (M. Sc. en 1999 et Ph. D. en 2005) et fort de l'expérience acquise au Service de diagnostic de la Faculté de médecine vétérinaire à réaliser des profils métaboliques de vaches laitières, j'ai débuté ma carrière professorale au Département de biomédecine vétérinaire en 2008.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX DANS VOTRE DOMAINE?

Les principaux enjeux qui me préoccupent en alimentation animale relèvent de carences ou d'excès en lien avec des conditions de production particulières. L'intensification des méthodes de production chez les animaux de rente nord-américains requiert un parfait équilibre de la ration pour atteindre une performance maximale. Je m'intéresse en particulier aux conséquences d'une carence en sélénium, un puissant antioxydant, puisque le Canada recèle plusieurs régions dont les sols en sont pauvres. Par ailleurs, une

incidence croissante de mycotoxicooses est rapportée, en particulier chez le ruminant, ce qui reflète possiblement les changements climatiques favorisant la présence de moisissures dans les aliments d'origine végétale.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE VOTRE RECHERCHE?

Je vise à développer des méthodes d'analyse rapides et fiables, qui seront à la portée des éleveurs et de leurs médecins vétérinaires, pour mesurer les oligo-éléments. Je souhaite également étudier les effets de la supplémentation (Se+, vit. E) pour valider certaines approches thérapeutiques. À cet égard, nous avons déjà mis au point une technique de chromatographie à haute pression en phase liquide pour mesurer le sélénium chez la vache et, ce faisant, avons démontré une corrélation entre les concentrations dans le sang et le lait. Nos études chez les veaux de boucherie montrent qu'il est préférable de supplémenter par une injection à l'entrée au parc d'engraissement puis de poursuivre la supplémentation par le biais des aliments. Chez le chien arthrosique, nous avons montré que la supplémentation en vitamine E couramment utilisée devrait être décuplée pour atteindre des effets bénéfiques sur le contrôle de l'inflammation et de la douleur.

QU'EST-CE QUE VOUS TROUVEZ LE PLUS MOTIVANT ET LE PLUS DIFFICILE DANS VOTRE TRAVAIL?

Je suis un détective passionné; j'aime donc suivre une piste et résoudre l'énigme (valider ou rejeter l'hypothèse). J'aime également encadrer les étudiants de cycles supérieurs et ainsi contribuer à leur développement de carrière. Vu mon parcours, je ne tiens rien pour acquis; je valorise ainsi la rétroaction et le jugement de mes pairs.

DE QUELLE RÉALISATION ÊTES-VOUS LE PLUS FIER?

La présence de mycotoxines (vomitoxine, ochratoxine, zéaralénone, toxine T2, etc.) est difficile à diagnostiquer dans l'aliment et peut provoquer des symptômes très variables chez l'animal qui le consomme. Conséquemment, j'ai développé un test de dépistage dans des échantillons de sang, d'urine ou de lait, puis mes collaborateurs et moi avons entrepris d'associer la présence de mycotoxines à diverses problématiques cliniques, par exemple la susceptibilité du porc aux infections virales, l'acidose ruminale, l'intégrité hépatique et les indices de reproduction chez le bovin laitier. L'objectif est de confirmer ou d'infirmer le rôle des mycotoxines afin de savoir quand il est nécessaire de traiter.

QUELS SONT LES IMPACTS DE VOTRE RECHERCHE SUR LA PRATIQUE VÉTÉRINAIRE?

Surtout économiques... Mes découvertes permettent de poser un diagnostic de carence (dans le cas de la vitamine E et du sélénium) ou de l'impact de mycotoxicooses sur la santé et la productivité de l'animal. L'éleveur et le médecin vétérinaire peuvent ainsi faire un choix judicieux quant au traitement à instaurer (ou non).



Le spécialiste VOUS RÉPOND

Par Drs Patrick Cavanagh et Geneviève Toupin

Y a-t-il du nouveau dans le dépistage de la gestation chez la vache?

Réponse du Dr Jean Durocher, m.v., M.Sc.*

La compagnie IDEXX a récemment mis au point une épreuve diagnostique (*Idexx Milk Pregnancy Test*) permettant de confirmer la gestation à partir d'un échantillon de lait.

Cette avancée technologique a permis d'ajouter une nouvelle approche à l'arsenal des méthodes de dépistage de la gestation chez la vache : il s'agit de GESTALAB®, commercialisé par Valacta¹.

Cet outil offre depuis octobre 2013 la possibilité d'identifier les vaches gestantes à partir d'un échantillon du contrôle laitier.

La compagnie IDEXX² a mis au point cette épreuve diagnostique (*Idexx Milk Pregnancy Test*) permettant de confirmer la gestation à partir d'un échantillon de lait. Le test est offert au Québec à partir d'un échantillon du contrôle laitier.

L'utilisation rationnelle de cette technique de dépistage implique de connaître la sensibilité et la spécificité du test à l'intérieur de la fenêtre de dépistage choisie durant la gestation. L'augmentation de la concentration de la protéine placentaire et son écart par rapport au seuil de détection proposé par le manufacturier, suit une courbe particulière durant la gestation. La sensibilité et la spécificité du test seront par conséquent affectées par le stade de la gestation.

La disparition graduelle de la protéine à la suite de la perte d'une gestation peut entraîner un résultat « faux positif ». L'incidence des pertes embryonnaires (ou fœtales) variant selon le stade de la gestation, la fenêtre de testage module la fréquence de résultats « faux positifs ». Le stade de la gestation au moment de la perte embryonnaire (ou fœtale) détermine également le temps nécessaire pour l'élimination de la protéine placentaire et le risque d'un tel résultat fautif. Il importe donc de valider la performance du test dans le contexte où il sera utilisé à la ferme.

Un essai clinique a validé la performance du test dans le contexte d'une confirmation de la gestation à la suite d'un diagnostic précoce. L'utilisation de cette protéine placentaire pour confirmer la présence d'un fœtus viable à partir de 60 jours post-saillie sur un groupe de vaches préalablement déclarées gestantes a démontré une sensibilité de 99,2 % et une spécificité de 95,5 % par rapport à l'examen vétérinaire.

Le pourcentage observé de vaches gestantes lors de cette étude (97 %) correspond à la situation d'un troupeau présentant un taux de perte embryonnaire normal entre le diagnostic précoce et la confirmation de la gestation. Les valeurs prédictives positive (99,8 %) et négative (80,8 %) observées par les chercheurs représentent le niveau de confiance que l'on peut donner au résultat du test dans un tel contexte.

GESTALAB®

Interprétation du test en confirmation de la gestation

L'approche suggérée par Valacta consiste à utiliser GESTALAB® pour confirmer la gestation dans la fenêtre de testage 60 à 120 jours post-saillie dans un troupeau où le taux de perte embryonnaire entre le diagnostic précoce et la confirmation de la gestation est normal.

Cette approche permet d'interpréter le résultat de GESTALAB® de la manière suivante :

Un résultat GESTALAB® « positif » indique que la vache est « gestante » avec une fiabilité supérieure à 99 %.

Un résultat « non concluant » ne permet pas de confirmer si la vache est gestante ou non. Un tel résultat peut indiquer une gestation normale dont la protéine associée à la gestation (PAG) tarde à augmenter ou une perte embryonnaire accompagnée d'un déclin de la PAG. Il est recommandé de procéder à un examen de l'animal par un médecin vétérinaire ou de tester à nouveau ces vaches un mois plus tard.

Il est possible qu'une vache soit gestante malgré un résultat négatif de GESTALAB®. Il est par conséquent fortement recommandé de procéder à un examen de la vache par un médecin vétérinaire lorsque le résultat du test est « négatif », et ce, même si l'interprétation du résultat indique « ouverte » sur le rapport. Le risque d'un résultat « faux négatif » diminue à mesure que la gestation progresse à l'intérieur de la fenêtre de testage proposée. Le risque est plus important entre 60 et 80 jours post-saillie.

La grille d'interprétation proposée s'applique donc à la majorité des troupeaux laitiers. Il est toutefois important que le producteur consulte son médecin vétérinaire pour s'assurer que la situation de son troupeau permet d'utiliser la grille proposée.

Une diminution importante du pourcentage de vaches gestantes présentes au sein du groupe soumis au dépistage pourrait modifier la grille d'interprétation proposée. Une telle situation est susceptible de se produire si une hausse marquée du taux de mortalité embryonnaire survient au sein d'un troupeau. Un ajustement de la grille d'interprétation est également nécessaire si un producteur envisage l'utilisation de GESTALAB® à partir de 60 jours post-saillie en absence de diagnostic précoce de la gestation.

GESTALAB® est un outil intéressant pour gérer la reproduction... d'autant plus susceptible de contribuer au succès de la régie de la reproduction s'il est utilisé en combinaison avec l'expertise du médecin vétérinaire.

Votre opinion nous intéresse! Communiquez avec nous par courriel à omvqvetsplus@gmail.com.

*Le Dr Jean Durocher est coordonnateur de la santé des troupeaux laitiers chez Valacta.

¹ Valacta, Centre d'expertise en production laitière Québec-Atlantique, Saint-Anne-de-Bellevue, <http://www.valacta.com>

² IDEXX Laboratories, One IDEXX Drive, Westbrook, Maine, USA ; <http://www.idexx.com>



Question au spécialiste

Pour soumettre une question à un spécialiste, remplissez le formulaire à l'adresse www.omvq.qc.ca/coindupraticien.

Quel est **VOTRE DIAGNOSTIC?** (Réponse)

Voici la réponse à la question en pathologie clinique de la page 1.

Par Dr Christian Bédard, m.v., M.Sc., DACVP (pathologie clinique)

La figure 1 met en évidence de nombreuses levures à l'examen du sédiment urinaire. Ces levures sont sphériques, mesurent entre 8 et 20 µm de diamètre et sont caractérisées par une paroi épaisse avec une capsule foncée et un contenu granulaire. On note également la présence de nombreuses cellules inflammatoires dans l'arrière-plan. À la coloration standard, les levures prennent une coloration basophile typique de *B. dermatitidis* (figure 2). Cette coloration met en évidence les caractéristiques cytologiques de *B. dermatitidis* et permet de poser un diagnostic.

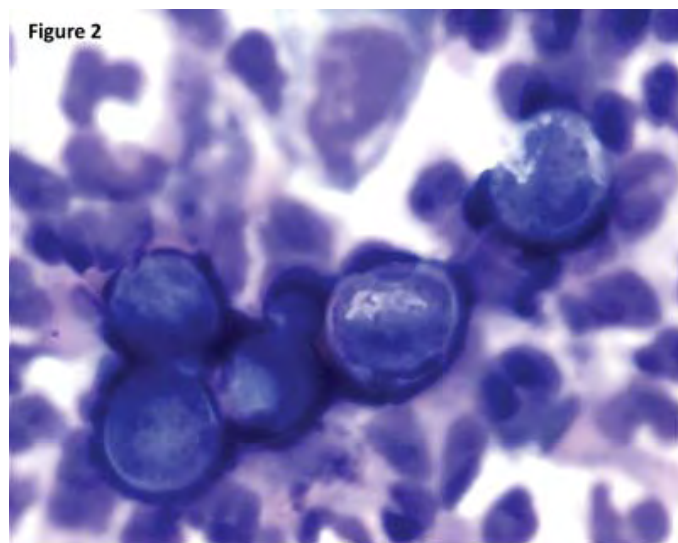


Figure 2. Cytologie du sédiment urinaire avec coloration de type Romanowsky.

Un échantillon d'humour aqueux a été obtenu par aspiration à l'aiguille fine et démontrait aussi la présence du micro-organisme. À l'échographie cardiaque, la présence de petits nodules sur les feuillets de la valve mitrale suggérait une endocardite valvulaire corrélant

avec une pathologie fongique systémique. Les radiographies pulmonaires démontraient une opacification pulmonaire miliaire diffuse de type interstitiel, également compatible avec une infection fongique. Les radiographies des membres pelviens et thoraciques gauches montraient des signes d'ostéomyélite légère suggérant un début d'implication osseuse. Finalement, l'échographie abdominale a révélé une prostate augmentée de taille avec des zones hypoéchogènes. Encore une fois, une prostatite causée par *Blastomyces* était également fortement soupçonnée. En résumé, le diagnostic final était une blastomycose disséminée (oculaire et génito-urinaire, avec une probable implication osseuse, pulmonaire et valvulaire).

DISCUSSION

La blastomycose est une infection systémique grave causée par *Blastomyces dermatitidis*, un champignon dimorphique. L'infection est acquise habituellement par l'inhalation de spores produites par la forme mycélienne présente dans l'environnement (sol contaminé). Après l'inhalation, les spores se localisent aux voies respiratoires terminales. À la température corporelle, les spores se transforment en levures qui se propagent ensuite dans les poumons pour établir le foyer primaire d'infection. Une fois l'infection pulmonaire établie, les levures de *Blastomyces* se disséminent à travers le corps, par voie hématogène et lymphatique. Les sites secondaires les plus fréquents chez le chien sont la peau, les yeux, les os, les nœuds lymphatiques, le cerveau et les testicules. La prostate, le foie et le cœur sont moins fréquemment affectés.

Le diagnostic est établi par l'identification microscopique de l'agent étiologique souvent par examen cytologique de ponction à l'aiguille fine de nœuds lymphatiques ou de liquide exsudatif de lésions cutanées drainantes. Dans 50 % des cas, la présence de levures sera confirmée à la cytologie. Sinon, l'examen de spécimen biologique prélevé des lésions suspectent peut s'avérer nécessaire : humeur aqueuse ou vitrée, lavage broncho-alvéolaire, ponction pulmonaire transthoracique ou ponction de lésion ostéolytique sont des possibilités. Finalement un test sérologique peut être utilisé au besoin, tout comme un test permettant de détecter les antigènes de *B. dermatitidis* dans l'urine.



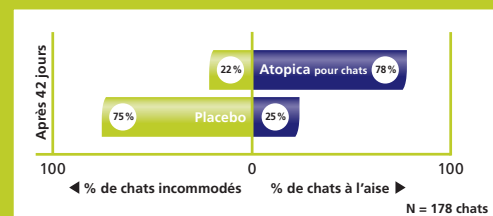
gratte, lèche, gratte, lèche
gratte, lèche...

Le calme.

La souffrance causée par la dermatite atopique du chat est bien réelle et touche près d'un chat sur dix*. Heureusement, ATOPICA® pour chats (solution orale de cyclosporine, USP) vous permet maintenant d'offrir à vos petits félins le calme tant souhaité. De fait, quatre propriétaires de chat sur cinq ont considéré le traitement par ATOPICA pour chats comme un succès**. Calmez les chats et faites le bonheur de leurs propriétaires : commencez à prescrire ATOPICA pour chats dès aujourd'hui.

**NOUVEAU
POUR CHATS**

**Plus de chats sont calmes
avec ATOPICA pour chats****



Pr **Atopica®** pour chats
Solution orale de cyclosporine, USP



Diarrhée épidémique porcine : état de la situation

UN PREMIER CAS EST DÉTECTÉ AU QUÉBEC

Le MAPAQ a confirmé en février dernier qu'un premier cas de diarrhée épidémique porcine a été détecté dans une ferme de la région de la Montérégie. Dès la suspicion du cas, les mesures de biosécurité ont été rehaussées sur le site d'élevage de façon à éviter la transmission de cette condition à d'autres élevages. Pour le moment, aucun autre cas suspect en lien avec ce site n'a été identifié et la situation est maîtrisée. Le médecin vétérinaire en chef de la province, le Dr Michel Major, a confirmé que tous les moyens ont été pris pour limiter la propagation du virus et que le ministère suit la situation de près à la grandeur de la province.

Aucun autre cas de diarrhée épidémique porcine n'a été détecté au Québec depuis.

TOUT CAS DÉTECTÉ AU QUÉBEC DEVRA OBLIGATOIREMENT ÊTRE DÉCLARÉ

Le MAPAQ a mis en application en février dernier un Règlement obligeant les directeurs de laboratoires à déclarer tout cas de diarrhée épidémique porcine confirmé par un résultat d'analyse.

« L'objectif du nouveau Règlement est de permettre au Ministère d'exercer une surveillance accrue de cette maladie au Québec et de pouvoir réagir rapidement si un cas est signalé en exécutant le plan d'action prévu. Notre gouvernement travaille en étroite collaboration avec l'industrie porcine et nous prenons toutes les mesures nécessaires pour limiter la propagation de la DEP au Québec. La déclaration obligatoire combinée avec les autres mesures mises en œuvre, notamment le renforcement des mesures de biosécurité à toutes les étapes de la chaîne de production, devrait nous aider à limiter la propagation potentielle du virus. Il nous faut cependant demeurer vigilants et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter une éclosion dont les répercussions sur notre industrie porcine pourraient être considérables », a déclaré M. François Gendron, ministre du MAPAQ.

LA PISTE DE LA PRÉSENCE DU VIRUS DE LA DIARRHÉE ÉPIDÉMIQUE PORCINE DANS DES ALIMENTS POUR ANIMAUX EST FORTEMENT PRIVILÉGIÉE

Les autorités effectuent actuellement des analyses scientifiques pour déterminer si des aliments pour animaux pourraient avoir contribué à la situation actuelle concernant le virus de la diarrhée épidémique porcine.

À titre préventif, l'entreprise ontarienne Grand Valley Fortifiers a procédé le 9 février 2014 à un rappel volontaire de certains produits granulés destinés à l'alimentation de jeunes porcs qui contiennent du plasma porcin. Les analyses ont permis de déterminer que le virus de la DEP était présent dans des échantillons de plasma provenant des États-Unis obtenus du fabricant tiers pour le Grand Valley Fortifiers. Ce plasma a servi d'ingrédient dans des aliments granulés fabriqués par l'entreprise. Une épreuve biologique porcine a permis de conclure que l'ingrédient de plasma contenait un virus actif pouvant causer la maladie chez les porcs.

Les analyses visant à déterminer si les aliments granulés sont capables de causer la maladie chez les porcelets se poursuivent. Les analyses continueront de servir à confirmer un lien direct entre les aliments et la propagation de la maladie, puisque la présence du virus n'a été confirmée que dans un seul ingrédient jusqu'à présent.

DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ SÉVÈRES SONT NÉCESSAIRES

Le Réseau porcin du MAPAQ travaille étroitement avec l'industrie pour empêcher l'introduction et la propagation de la diarrhée épidémique porcine au Québec. Dans ce contexte, l'organisme demande la collaboration de l'ensemble des personnes qui ont à se déplacer sur les fermes porcines afin d'appliquer des mesures de biosécurité strictes.

Une attention particulière doit être portée aux recommandations et mesures de biosécurité suivantes :

- Dans la mesure du possible, reporter les visites non urgentes à une date ultérieure.
- Stationner votre véhicule à l'entrée du site de production, à distance des bâtiments d'élevage.
- Enfiler des bottes jetables en débarquant de votre véhicule et les porter tout au long de votre visite sur le site de production. Si les vêtements sont susceptibles d'être contaminés, par exemple par du fumier, enfiler également un survêtement (ex. : salopette).
- Si vous avez à entrer dans les bâtiments, contacter le producteur pour connaître les mesures de biosécurité spécifiques à cette ferme. Minimalement, le changement des bottes sera nécessaire à l'entrée et à la sortie des bâtiments.
- Se laver les mains avant et après chaque visite. En absence d'eau courante, porter des gants jetables pendant la visite et utiliser un désinfectant en gel lors du retrait des gants.
- Si des échantillons doivent être prélevés, les emballer adéquatement afin de s'assurer de ne pas contaminer votre véhicule (double ou triple emballage si nécessaire). Les placer dans une section du véhicule (ex. : bac en plastique) qui pourra être nettoyée et désinfectée à la fin de la journée. Ces recommandations sont particulièrement importantes si vous prélevez du fumier, car ce dernier peut contenir des quantités importantes de virus si la ferme est contaminée. Il a également été prouvé que les aliments peuvent être une source de contamination et les échantillons de moulée doivent donc être également manipulés avec précaution.
- Tout le matériel et les équipements utilisés sur une ferme devraient être soit jetés (bottes, gants et autre matériel jetable) ou mis de côté pour ne pas être utilisés à nouveau sur une autre ferme avant d'avoir été lavés et désinfectés. ♦

L'ÉQUIPE QUÉBÉCOISE DE SANTÉ PORCINE : UNE RESSOURCE ESSENTIELLE POUR L'INDUSTRIE

Les différents partenaires de l'industrie porcine québécoise ont mis sur pied le 25 juin dernier l'Équipe québécoise de santé porcine (EQSP). La mission de l'EQSP est de travailler, de concert avec les autorités gouvernementales et les intervenants de l'industrie porcine, à la prévention, la préparation et l'intervention contre des maladies porcines ciblées afin d'en minimiser les impacts potentiels sur l'ensemble de la filière québécoise.

L'Équipe québécoise de santé porcine assure un rôle de premier plan dans le dossier de la diarrhée épidémique porcine au Québec. Pour toute question sur l'organisme ou qui concerne la santé porcine, communiquez avec son coordonnateur, M. Martin Pelletier, au 450-679-0540, poste 8697 ou par courriel à l'adresse mpelletier@eqsp.ca.

Publication du nouveau

Code de pratiques pour le soin et la manipulation des porcs

En mars dernier, le Conseil canadien du porc et le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage annonçaient la publication de la version modernisée du Code de pratiques pour les soins et la manipulation des porcs.

L'élaboration de ce Code très attendu a été pilotée par un comité de 17 personnes composé de producteurs de porcs, de médecins vétérinaires, de représentants d'organismes voués au bien-être animal et à l'application des lois connexes, de chercheurs, de transporteurs, de transformateurs et de représentants du gouvernement. Ils ont été aidés dans leur travail par un comité scientifique de six personnes incluant des chercheurs et des médecins vétérinaires spécialistes du comportement, de la santé et du bien-être des porcs.

La révision du Code était essentielle puisque la dernière version remontait à 1993. La production porcine a bien sûr subi de grands changements au cours des vingt dernières années, certaines pratiques ayant entre autres été questionnées dernièrement, particulièrement à l'égard du bien-être animal.

Néanmoins, plusieurs des exigences et recommandations qui sont décrites dans le Code sont déjà mises en application par les producteurs. Les changements les plus notables touchent d'abord le logement

des truies, la densité des animaux en parc d'engraissement et l'enrichissement du milieu. Il faut noter que les changements demandés, particulièrement pour le logement, auront un impact pour les producteurs en entraînant des investissements importants afin de se conformer aux normes établies.

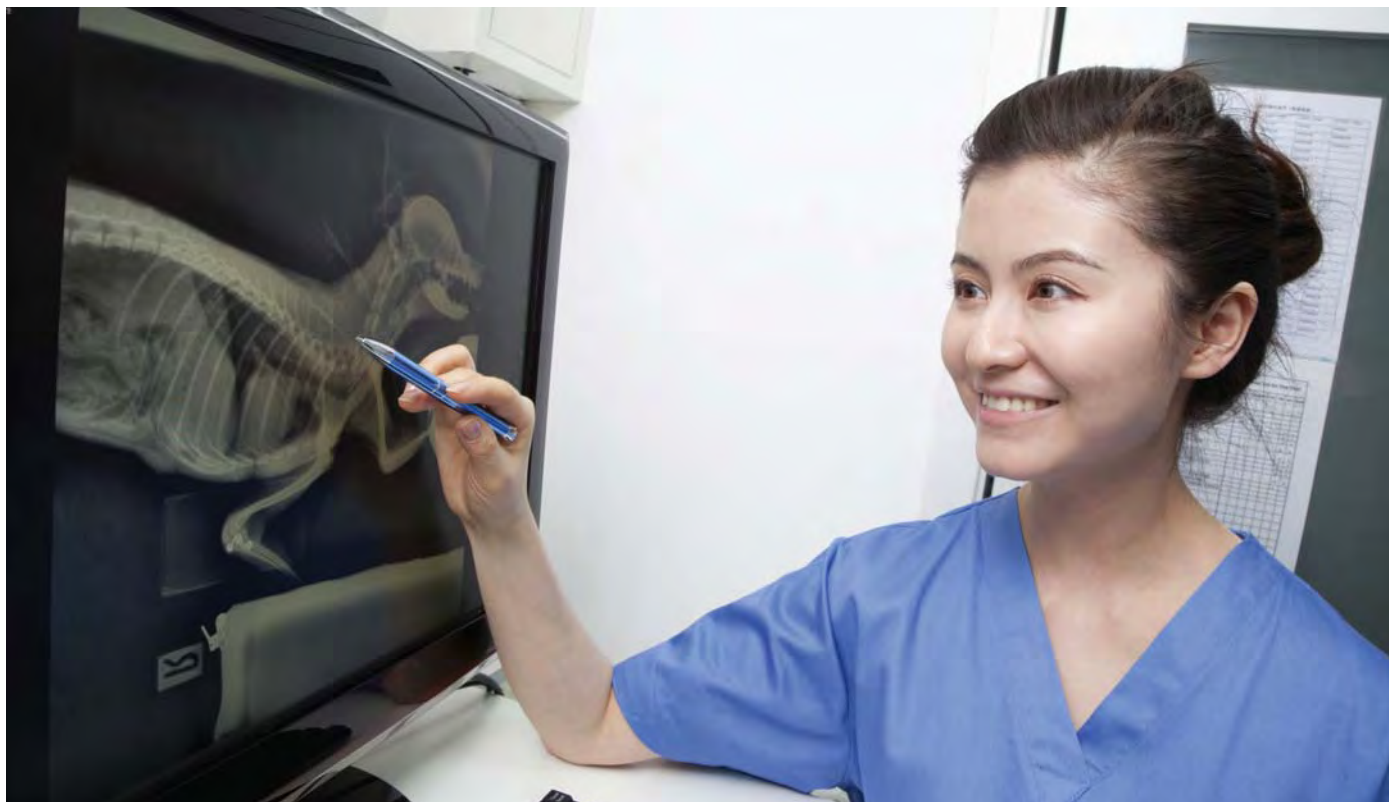
Les interventions faites auprès des porcelets ont également été revues et impliqueront notamment l'utilisation de produits analgésiques pour la castration et la taille de queue et l'anesthésie pour les porcelets de plus de 10 jours à partir de juillet 2016. Peu ou pas de produits actuellement sur le marché répondent pas aux règles édictées par l'homologation en ce qui regarde l'utilisation de ces derniers pour les animaux de production. Ainsi, plusieurs défis attendent encore les producteurs et les médecins vétérinaires.

Néanmoins, le Code représente une étape importante pour l'industrie dans son engagement à offrir aux consommateurs un produit répondant à des normes élevées de production, de qualité et de respect envers le bien-être des animaux.

Le nouveau Code de pratiques pour le soin et la manipulation des porcs est disponible en format électronique sur le site www.nfacc.ca/codes-de-pratiques/porcs. ♦

L'utilisation des rayonnements ionisants pour l'imagerie et le traitement des animaux requiert une connaissance exacte des risques

Par M. Stéphane Jean-François, ing., M. Env., CHP, ingénieur physicien, spécialiste en radioprotection, Radioprotection Inc.



Nous sommes entourés de rayonnements. La radioprotection signifie « protection contre les rayonnements ». Les rayonnements ionisants (rayons X, rayon gamma, rayons alpha ou bêta, rayonnements cosmiques) et les rayonnements non ionisants (laser, micro-ondes, ultrasons) sont couverts par la discipline de la radioprotection qui regroupe la physique, la biologie, les aspects de santé-sécurité et de toxicologie, la radiobiologie, l'épidémiologie, l'ingénierie et bien d'autres spécialités. Nous utilisons toutes ces disciplines en radioprotection, ainsi que nos connaissances des règlements et exigences en vigueur pour protéger le public, les travailleurs et l'environnement contre les effets potentiels d'une exposition aux rayonnements. En médecine vétérinaire, on distingue deux types d'utilisations des rayonnements :

Rayons X	Radionucléides
Rayons X général : 50 – 125 kV	Tomodensitométrie – Positron (TEP) : 511 keV
Rayons X tomodensitométrie (CT) : 120 kV	Imagerie-médecine nucléaire : 141 keV
Rayons X dentaire : 60-70 kV	Traitement-médecine nucléaire : 364 keV

Les radionucléides sont de juridiction fédérale (Commission canadienne de sûreté nucléaire) alors que les rayons X sont normalement de juridiction provinciale, avec les spécifications des appareils par le gouvernement fédéral (Santé Canada).

LA BASE DE LA RADIOPROTECTION : AUSSI SIMPLE QUE TEMPS-DISTANCE-BLINDAGE

Willem Roetgen a perfectionné le tube à rayons X en 1895. Henri Becquerel découvrait la radioactivité une année plus tard alors que Pierre et Marie Curie ont lancé les utilisations des radionucléides, dont le célèbre radium qui décroît en radon. Avant la naissance de la radioprotection en 1945, on a assisté à plusieurs utilisations plutôt étranges des caractéristiques des rayonnements ionisants.

LA FAMILLE DU PHOTON ET LA DOSE DE RAYONNEMENT

Le spectre électromagnétique représente la famille du photon. Selon la fréquence (énergie), on passe des radiations non ionisantes aux radiations ionisantes là où la frontière se trouve après les rayons UV. Or, on peut se servir de ce type de rayonnement, les UV-B, pour expliquer un concept fondamental : la dose de rayonnement au cœur de la radioprotection.

L'amateur de plein air le sait bien : il ne suffit pas d'être exposé au soleil pour attraper un coup de soleil; il faut une dose de rayonnement suffisante. Paracelse (1493-1541) le disait : « Tout est poison, rien n'est poison, c'est la dose qui fait le poison! » Le responsable de la radioprotection apprend vite à reconnaître certaines limites de doses :

Population	Limite de dose
Membre du public Autre travailleur	1 mSv/année
Travailleur sous radiation	20 mSv/année
Travailleur du secteur nucléaire	50 mSv/année

Pour s'assurer que le personnel en médecine vétérinaire ne dépasse pas ces limites, on utilise un dosimètre thermoluminescent (la « badge ») qui permet de rapporter les doses personnelles par période de dosimétrie de trois mois. Santé Canada dispose d'un document permettant d'établir l'exposition moyenne par corps de métier. Des 7000 professionnels en médecine vétérinaire canadiens monitorés en 2007, plus de 92 % ne recevaient aucune dose significative.¹ Pendant ce temps, le rapport de 2009 de la *National Council of Radiation Protection* notait que la population américaine était exposée, en une année, à 50 % de rayonnements provenant de la nature, et on commençait à y voir que les tomodensitomètres (CT) comptaient pour au moins 24 % des doses à la population.²

COMMENT SE PROTÉGER CONTRE LES RAYONNEMENTS IONISANTS?

Comment se protéger contre les rayonnements ionisants? En minimisant le temps d'exposition, en maximisant la distance par rapport à la source du rayonnement et en utilisant le blindage adéquat. Le Code 28 de Santé-Canada³ précise d'ailleurs qu'un tablier plombé, un cache-thyroïde et des gants plombés avec un blindage équivalent à 0,5 mm de plomb doivent être utilisés dans certaines occasions. Les professionnels utilisant des radionucléides devront ajouter à ces mesures l'utilisation de gants jetables, la surveillance de la contamination et la dosimétrie interne (surveillance thyroïdienne pour l'iode-131).

QUELS SONT LES EFFETS BIOLOGIQUES DES RAYONNEMENTS IONISANTS?

L'être humain est formé de milliards de cellules. Toutes ne sont pas égales en terme de sensibilité aux rayonnements ionisants. Selon la loi de Bergonié et Tribondeau, les cellules généralistes, peu spécialisées, à taux de division cellulaire élevée et durable, sont plus sensibles aux radiations. Les lymphocytes et les cellules hématopoïétiques sont plus sensibles que les os ou le collagène.

Cette sensibilité influence directement le développement du fœtus. Avant la 20^e semaine de grossesse, les risques sont plus élevés, car après 20 semaines, on considère que le fœtus est aussi sensible que la mère. Les doses entraînant des effets marqués sur l'embryon ou le fœtus sont de l'ordre de 1000 à 15 000 fois plus élevées que la limite pour le membre du public. Des effets comme les malformations apparaissent à l'organogénèse avec une dose de 15 Gy, alors qu'une dose de 25 Gy est requise pour générer des retards mentaux. Un rayon X conventionnel apporte environ 0,1 mGy à la poitrine. Les effets indirects (création de radicaux libres) sont des effets courants des radiations ionisantes. La cellule peut, la plupart du temps, réparer les dommages. Cette réparation est plus probable lorsque la dose est faible ou donnée sur une plus longue période. En général, on considère que peu d'effets sont

apparents sous les 250 mGy de radiation.⁴ Les risques pour les professionnels sont augmentés s'il y a un risque d'incorporation de sources de rayonnements, comme en médecine nucléaire ou en recherche fondamentale. Dans tous les cas, les effets peuvent être classés comme stochastiques (statistiques) ou déterministes. La première catégorie est un effet basé sur des probabilités (cancer, retards mentaux) alors que le second est une quasi-certitude à haute dose de rayonnement (nécrose, érythèmes, etc.)

ALARA : UN CONCEPT BIEN IMPORTANT!

ALARA : As Low As Reasonably Achievable (le plus bas qu'il est raisonnablement possible d'atteindre). Il s'agit d'une optimisation des moyens de protection pour obtenir le meilleur rapport coût-bénéfice. On ne peut utiliser des rayonnements et exposer une population sans une raison valable. Ainsi, bien qu'une tomodensitométrie du torse donne environ sept fois la limite de dose annuelle pour un membre du public, cette procédure médicale permet de détecter des complications médicales qui réduiraient assurément l'espérance de vie du patient. Les programmes de radioprotection performants essaieront d'adopter cette philosophie en considérant le « R », l'aspect raisonnable du principe, qui est souvent lié à des aspects économiques ou sociaux. Il est, par exemple, contre-productif de donner des dosimètres à une population entière de travailleurs, sans égards au risque réel d'être exposé.

LES RAYONS X : UNE INSPECTION POURRAIT VOUS AIDER À Y VOIR CLAIR!

Le code de sécurité 28 prévoit qu'un « expert reconnu » puisse faire un rapport d'inspection des appareils de radiologie. Pour bien comprendre ce que l'expert peut faire pour vous, il faut décortiquer l'exposition aux rayons X.

Le tube radiologique émet un rayonnement primaire. Le faisceau primaire est le faisceau fonctionnel qui sert à la production d'images. Le concept ALARA implique que l'on optimise la production d'image en fonction du rayonnement. Le rayonnement secondaire est la résultante du rayonnement primaire qui frappe un objet. Ce rayonnement secondaire est aussi une source de dose de rayonnement pour le travailleur. Finalement, le rayonnement de fuite représente ce qui sort de la tête radiogène. Le travailleur se protégera en utilisant un blindage entre lui et la source de rayonnement. De plus, on protégera les membres du public en calculant le blindage se trouvant dans les murs de la salle de radiologie.

Ce calcul se fait par un expert reconnu et se base sur des principes précis. Les facteurs à considérer sont ⁵ :

Calcul de blindage

Charge de travail : Nombre de clichés/semaine

Occupation des aires de travail

Normes annuelles d'exposition

Type d'appareil/procédure

Dimension des pièces et localisation

La dimension est un facteur assez important. Plus la pièce est grande, moins les écrans utilisés seront importants. L'inspection comprend une vérification de l'installation du blindage dans la nouvelle salle, l'exactitude des paramètres et la mesure des doses de rayonnement, la précision des éléments de contrôle de l'appareil, la vérification des équipements de protection et tout autre élément lié à la radioprotection. Un rapport sera produit avec un certificat de conformité.

LES RADIONUCLÉIDES : UNE APPROCHE DIFFÉRENTE

L'imagerie et les traitements en médecine nucléaire impliquent l'utilisation de substances nucléaires, les radionucléides ou radioisotopes. L'approche en radioprotection est différente, puisque ces produits peuvent causer de la contamination radioactive en plus d'exposer le travailleur. Par conséquent, le programme de radioprotection pour les radionucléides commence avec les mêmes priorités, mais avec des moyens différents :

- Minimiser les risques d'exposition pour le public et pour le travailleur
- Sécuriser les substances nucléaires
- Conserver un niveau élevé de conformité
- Continuer de façon efficace les activités de l'entreprise/institution

Tout commence par un responsable de la radioprotection bien formé. Car la formation est essentielle dans les programmes de radionucléides et est requise pour l'émission, par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), d'un permis de médecine nucléaire vétérinaire ou de laboratoire de recherche. L'ensemble des procédures

de radioprotection se retrouve dans un manuel de radioprotection accessible à tous les travailleurs autorisés par la CCSN. Plusieurs guides de la CCSN sont disponibles, et le plus important lors de la construction d'une clinique qui se construit, est GD-52, un guide de conception des laboratoires utilisant des radionucléides⁶. Il importe, bien sûr, d'utiliser les équipements adéquats, blindages et instruments de mesure des doses de rayonnements, mesure de la contamination et dosimétrie externe (dosimètres) et interne (mesure de la captation thyroïdienne) pour certains protocoles impliquant, par exemple, de l'iode-125 ou I-131. ♦

Références

1. Canada (2009). *Rapport de 2008 sur les radioexpositions professionnelles au Canada*. Ottawa : Santé-Canada, 101p.
2. NCRP (2009). *NCRP Report no. 160, Ionizing Radiation Exposure of the Population of The United States*. Bethesda: National Council on Radiation Protection and Measurements, 182p.
3. Canada (1991). *Radioprotection en médecine vétérinaire-mesures de sécurité recommandées relativement à l'installation et à l'utilisation d'appareils à rayons X en médecine vétérinaire-Code de sécurité 28*. Ottawa : Santé Canada, 41p.
4. Cember, Herman et al. (2009). *Introduction to Health Physics, fourth edition*. New-York: McGrawHill Medical, 843p.
5. NCRP (2004). *NCRP Report no. 148, Radiation Protection in veterinary medicine*. Bethesda: National Council on Radiation Protection and Measurements, 146p.
6. Canada (2010). *GD-52: Guide de conception des laboratoires de substances nucléaires et des salles de médecine nucléaire*. Ottawa: Commission canadienne de sûreté nucléaire, 46p.

Autres références

7. CIPR (2009). *Recommandations 2007 de la Commission internationale de protection radiologique*. Paris (Version française): International Commission on Radiological Protection, 417p.
8. NCRP (2004). *NCRP Report no. 147, Structural Shielding design for medical X-ray Imaging Facilities*. Bethesda: National Council on Radiation Protection and Measurements, 194p.
9. BEIR (2006). *Health Risks from Exposure to Low Level of Ionizing Radiation. Biological Effects of Ionizing Radiation committee*. Washington, 406p.



Crédit photo : Dr Justin Rousselle

Budget fédéral 2014 : investissement à l'Agence canadienne d'inspection des aliments

Le gouvernement fédéral a annoncé, lors du dépôt de son plus récent budget en février dernier, un investissement supplémentaire de 153,6 millions \$ (pour un total de 390 millions \$) sur cinq ans à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Une grande partie de l'investissement servira à poursuivre la lutte contre l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).

Voici les détails de l'investissement :

- 30,7 millions \$ seront investis dans la création d'un réseau d'information sur la salubrité des aliments parmi les autorités fédérales (ACIA, Santé Canada et Agence de la santé publique du Canada), provinciales et territoriales chargées de la salubrité des aliments et les laboratoires d'analyse des aliments. La création de ce réseau vise à protéger la population des risques liés à la salubrité des aliments en renforçant la capacité des intervenants à prévoir et à déceler les dangers en matière de salubrité des aliments et à intervenir, le cas échéant;
- 153,6 millions \$ aux fins suivantes :
 - accroître la capacité d'empêcher les aliments importés insalubres d'entrer au Canada,
 - renforcer les programmes de prévention afin de réduire au minimum les risques liés à la salubrité des aliments;
 - améliorer l'inspection des aliments;
- 205,5 millions \$ afin de poursuivre le programme de lutte contre l'ESB. Ce programme comprend des mesures visant à protéger la population contre les risques pour la santé humaine associés à la maladie, empêcher la propagation de la maladie dans le cheptel bovin et contribuer à l'accès aux marchés étrangers. Ces mesures permettront au Canada de demander un statut de pays à risque négligeable à l'égard de l'ESB reconnu à l'échelle internationale.

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec accueille avec satisfaction cet investissement. En effet, l'Ordre a rappelé à maintes reprises aux deux paliers gouvernementaux l'importance d'accroître la surveillance dans les abattoirs ainsi que le rôle déterminant des médecins vétérinaires en matière d'innocuité et salubrité des aliments et de surveillance de la propagation de maladies affectant les animaux et aussi les humains à l'échelle nationale et internationale.

Le médecin vétérinaire est un intervenant incontournable en santé. Ses interventions visent à aider les industries de l'alimentation et de l'élevage, ainsi que les laboratoires de recherche et de diagnostic à protéger la population. La présence du médecin vétérinaire contribue ainsi à répondre aux attentes du public quant à la qualité des aliments qui se retrouvent dans son assiette, mais aussi à l'égard du contrôle de nombreuses maladies contagieuses d'origine animale. ♦

26 avril 2014 :

Participez à la Journée mondiale vétérinaire!

Pour la 14^e année consécutive, la Journée mondiale vétérinaire (JMV) sera célébrée dans de nombreux pays le samedi 26 avril. Cette journée permet à la profession vétérinaire de présenter ses contributions diverses à la santé des animaux et des humains en soulignant le rôle crucial des médecins vétérinaires afin de protéger le bien-être animal, la salubrité des aliments, la sécurité alimentaire, un commerce mondial sûr des animaux ainsi que la santé publique.

La JMV a été inaugurée par l'Association mondiale vétérinaire (AMV) en 2000 afin de célébrer annuellement la profession vétérinaire le dernier samedi d'avril. L'objectif vise à mettre en lumière l'importance de la profession vétérinaire pour la société et les personnes individuelles. Les activités de la Journée mondiale vétérinaire dans le monde sont variées et incluent des colloques, des ateliers, des journées « portes ouvertes » dans les cliniques, les hôpitaux et les écoles de médecine vétérinaire ainsi que des activités médiatiques pour informer le grand public du rôle important des médecins vétérinaires dans notre vie quotidienne.

THÈME RETENU EN 2014 : LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Au cours des dernières décennies, la société dans son ensemble s'est montrée de plus en plus intéressée et préoccupée par la manière dont les animaux sont utilisés et traités. Les attentes de la société vis-à-vis de la profession vétérinaire à propos du bien-être animal dépassent

aujourd'hui largement les pratiques quotidiennes individuelles des médecins vétérinaires. La profession vétérinaire occupe une position unique entre l'homme et les animaux en procurant des services de bien-être animal au bénéfice de tous les animaux et dans l'intérêt de la société. Le thème du bien-être animal a été retenu pour mettre en lumière le rôle des vétérinaires à cet égard, en conformité avec les normes de l'OIE, et pour souligner la contribution importante de cette profession vis-à-vis des animaux et de la société dans le monde.

PRIX DE LA JOURNÉE MONDIALE VÉTÉRINAIRE

En 2008, l'AMV et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ont convenu de créer le Prix de la Journée mondiale vétérinaire. Ce prix a pour but de récompenser la célébration la plus réussie de la profession vétérinaire. Le lauréat du Prix 2014 de la Journée vétérinaire mondiale sera invité à la 82^e Session générale de l'Assemblée mondiale des délégués de l'OIE qui se tiendra à Paris le 25 mai 2014.

Pour plus de détails sur cette journée et sur le Prix de l'AMV, consultez le site Internet de l'OIE à l'adresse www.oie.int/fr. ♦

Deux nouvelles cliniques vétérinaires de stérilisation ciblées ponctuelles ouvriront dans le Nord du Québec

Humane Society International/Canada a annoncé dernièrement qu'elle renforcera son partenariat avec Chiots Nordiques grâce à une subvention qui aidera à financer deux nouvelles cliniques vétérinaires de stérilisation ciblée ponctuelles dans les communautés autochtones du Québec. HSI/Canada et Chiots Nordiques se sont associés pour la première fois en octobre dernier et ont installé une clinique de stérilisation de masse sur la réserve Wemotaci de la communauté autochtone Atikamekw. Pendant quatre jours, plus de 100 chiens et quelques chats ont été vaccinés et stérilisés. La stérilisation de masse est particulièrement importante dans ces communautés où les populations d'animaux errants sont courantes.

Le président de Chiots Nordiques, Éric Coïa, a indiqué que : « La Journée nationale de la stérilisation animale souligne l'importance de stériliser nos animaux de compagnie; c'est pourquoi Chiots Nordiques est fière

d'annoncer que deux nouvelles cliniques de vaccination et de stérilisation seront ouvertes au début du mois de mai. Grâce au soutien de Humane Society International/Canada, nous pouvons maintenant aider les animaux à Opitciwan et Manawan, deux communautés Atikamekws. Notre objectif sera de stériliser un total de 300 chiens et nous sommes très reconnaissants du soutien que nous avons reçu. »

Chiots Nordiques est un organisme bénévole dévoué à la gestion humaine des chiens errants par le biais de cliniques de stérilisation de masse pour les chiens et les chats dans des communautés éloignées partout au Québec.

Pour plus d'information sur l'organisme, visitez leur site Internet à l'adresse <http://chiotsnordiques.com/>. ♦

Source : HSI Canada



Les Québécois ont fait l'acquisition d'environ 730 000 chats et chiens en 2013

Dans le cadre de la Journée nationale de stérilisation ciblée qui a eu le 25 février dernier, l'Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux a publié un sondage sur le nombre de chats et de chiens acquis par les Québécois ainsi que l'endroit et les méthodes d'acquisition.

On y apprend qu'en 2013, près d'un ménage québécois sur dix (9 %) a acquis, en moyenne, 1,5 chat. Ainsi, le total de chats de tous âges adoptés dans l'ensemble du Québec en 2013 fut d'environ 458 000. En ce qui concerne les chiens, on calcule que 8 % des ménages québécois en ont fait l'acquisition en 2013. À la différence des chats, les gens ont acquis, en moyenne, un seul chien. Ces résultats permettent d'estimer qu'en 2013, le total de chiens de tous âges adoptés dans l'ensemble du Québec fut approximativement de 272 000.

Pour les chats, les ménages québécois les ont principalement obtenus d'un ami, d'un membre de la famille ou d'une connaissance (24 %). En deuxième place, 20 % des Québécois indiquent avoir trouvé leur chat dans l'environnement. En troisième position, on retrouve les organismes de sauvegarde ou d'adoption de chats, incluant les SPA ou SPCA (17 %).

Chez les propriétaires de chiens, les amis, famille ou connaissances arrivent en première place avec 28 %. En deuxième lieu, avec 22 %, LE VÉTÉRINAIRE

on trouve les éleveurs possédant une preuve d'enregistrement du chien au Club Canin Canadien. En troisième, 12 % des Québécois qui ont fait l'acquisition d'un chien l'ont obtenu d'un inconnu qui n'est pas éleveur, mais qui détient une preuve d'enregistrement du chien au Club Canin Canadien.

Les résultats démontrent que 43 % des Québécois ont recours désormais à Internet pour chercher de l'information menant au lieu d'adoption de chiens ou de chats. De ce nombre, 27 % font appel à des sites de petites annonces et 16 % à des sites Internet d'éleveurs, d'entreprises commerciales ou de SPA/SPCA. En deuxième position, avec 31 %, on trouve le bouche-à-oreille par la famille, les amis ou des connaissances. Seulement 10 % vont se déplacer pour visiter des SPA/SPCA, refuges ou commerces.

Ce sondage réalisé par la firme Léger a été commandé par l'Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux, en collaboration avec la Ville de Montréal, ANIMA-Québec, le CDMV et Royal Canin.

Le communiqué officiel est disponible sur le site www.sterilisation-animalequebec.info. ♦

Nouveau programme d'appui au bien-être animal à l'abattage

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, M. Gerry Ritz, et le vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. François Gendron, ont annoncé la mise en œuvre du Programme d'appui au bien-être animal à l'abattage. Ce programme facilitera l'adaptation des entreprises visées quant au respect des exigences relatives à la contention des animaux durant les activités d'abattage, de façon à éliminer les souffrances de ces animaux et à prendre en considération les préoccupations de la population à l'égard du bien-être animal.

Les établissements titulaires d'un permis provincial de catégorie A, sous inspection permanente, jouent un rôle notable dans la mise en place et le développement des circuits courts de commercialisation,

notamment pour les filières bovines, porcines, ovines et caprines. La mise sur pied d'un tel programme favorisera la pérennité de ces entreprises.

Les établissements d'abattage titulaires d'un permis provincial de catégorie A sont invités à se prévaloir du Programme pour la réalisation de leur projet d'investissement lié à l'acquisition et à l'installation d'équipement de contention approprié à l'espèce animale abattue. Ces établissements peuvent présenter une demande en consultant le site Internet www.mapaq.gouv.qc.ca/pabaa. ♦

Source : MAPAQ

Premier cas de chat mort du virus H1N1 au Canada

Un chat retrouvé mort à Calgary s'est révélé être le premier cas de félin atteint du virus H1N1 au Canada. L'école vétérinaire a alerté le médecin vétérinaire en chef de la province, qui a à son tour signalé le cas au ministère de la Santé de l'Alberta.

L'école vétérinaire de l'Université de Calgary a établi ce diagnostic à la suite de la mort de deux chats dans une résidence de la ville. Les chercheurs croient que le chat atteint de H1N1 a été infecté par un humain. L'Université de Calgary indique que le chat retrouvé mort avait le virus H1N1-09. Ce type de grippe est responsable de la pandémie

de grippe de 2009 et était « le virus prédominant cette saison », selon Santé Canada.

Bien qu'il n'existe aucun cas connu de transmission du chat vers l'être humain, les chercheurs n'écartent pas cette hypothèse. La transmission du virus entre chats a déjà été démontrée de façon expérimentale. Le H1N1 est soupçonné d'avoir causé des épidémies dans des pensions pour chats par le passé. Des chiens, des furets et des chats ont été infectés par le virus H1N1 dans d'autres pays. ♦

Pour vos **assurances auto, habitation et entreprise**, mieux vaut être à la bonne place.

Un **partenariat qui vous offre des tarifs de groupe exclusifs**, des **protections personnalisées** et la **touche Personnelle**, c'est aussi ça la bonne combinaison !



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

Obtenez vos tarifs de groupe exclusifs :
1 888 476-8737 | lapersonnelle.com/omvq

Certaines conditions s'appliquent.

La bonne combinaison.

À la découverte du Belize

Par Dre Marie-Josée Simard, m.v. et Dre Martine Nadeau, m.v.



Juillet 2013 : Discussion entre deux médecins vétérinaires globe-trotters lors d'une balade en forêt avec deux chihuahuas (on ne passe pas inaperçus!) :

- « Après les Galápagos, Sainte-Lucie, la République Dominicaine, Haïti et les îles Fiji, pourquoi ne pas organiser un voyage au Belize cette année?
- Le Belize?
- Oui, le Belize! Les jaguars, les lamantins, les toucans et les tapirs. Pas de décalage horaire, on y parle anglais et il fera chaud en janvier!
- Vendu! »

Un groupe formé de deux médecins vétérinaires et huit étudiantes en techniques de santé animale du Cégep de Sherbrooke atterrit à Belize City le 1^{er} janvier 2014. Voyager à cette période de l'année a ses bons côtés : les douaniers sont indulgents, l'amende n'est pas trop salée...

On prend la route à destination d'un petit village : Sarteneja. Trois heures de slalom dans la boue. Boue ou gadoue : même combat, pas de dépaysement! En deux jours, nous stérilisons 86 chiens et chats. Du jamais vu! Les gens sont extrêmement reconnaissants et ils planifient déjà notre retour bien avant notre départ.

Prochaine destination : Hopkins. Une heure de chaloupe et cinq heures de route vers le sud sur la bucolique autoroute Hummingbird pour y arriver. Les cultures créole et garifuna

sont bien présentes; le Belize est très métissé. En l'espace de quelques heures, l'ambiance est totalement différente. Nous travaillons avec la Hopkins Belize Humane Society (HBHS) à Hopkins et dans les villages mayas environnants. Nous stérilisons 89 chiens et chats, faisons du TNR (Trap-Neuter-Release) et traitons plusieurs chiens contre les « beef worms », petits cousins de Cuterebra.

Notre voyage fut un succès! Nous avons définitivement eu un impact à Sarteneja et poursuivi l'excellent travail de la HBHS entamé il y a plus de cinq ans dans la région d'Hopkins.

FONDATION AIDE VÉTÉRINAIRE INTERNATIONALE

Impact positif, durabilité et éducation... Cela fait partie des critères d'admissibilité des projets de notre organisme, la Fondation Aide Vétérinaire Internationale (FAVI). C'est décidé! Nous serons de retour au Belize en juillet 2014.

Vous aimeriez vous joindre à nous et vivre une expérience hors du commun? Consultez le site Web de la FAVI (fondationaideveterinaire.org) pour de plus amples détails.

Nous remercions le Bureau vétérinaire du Cégep de Sherbrooke (BVCS), l'AMVQ, la FAFVAC et le CDMV pour leur appui. Nous remercions McCarthy and Sons, Dispomed et Borderlink qui contribuent au développement de cette fondation vétérinaire entièrement québécoise.

Au moment où vous lirez ces lignes, nous serons aux Îles Galápagos avec des étudiants en médecine vétérinaire et des techniciennes en santé animale. La FAVI y travaillera en étroite collaboration avec Darwin Animal Doctors (DAD). ♦



Dr Yves Tarte :

dernier tour de piste pour un ambassadeur de la nutrition animale

Par Mme Emélie Trinque, coordonnatrice du Service des communications



« La médecine vétérinaire a énormément évolué depuis les dernières années. On parle maintenant, et ce, globalement, que la nutrition est un élément essentiel à la bonne santé, et que la profession doit maintenant changer ses paradigmes d'évaluations essentielles lors de l'examen des patients. C'est ainsi que, très récemment, est apparu le nouveau terme "La nutrition : le 5^e élément d'évaluation essentiel". »

Dr Yves Tarte

Le Dr Yves Tarte est un fervent défenseur du 5^e élément qu'est la nutrition animale au Québec, et ce, depuis 24 ans maintenant. Le Dr Tarte prendra sa retraite en juin prochain et l'Ordre tient à saluer une carrière remarquable au service de la profession vétérinaire.

Le Dr Yves Tarte, né dans la région d'Iberville en Montérégie, a reçu son diplôme de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal en 1973. Il s'est alors joint à l'équipe du Dr Jean-Pierre Vincent, de l'Hôpital vétérinaire Bellerive, où il y a œuvré pendant dix ans, avant de se joindre à l'Hôpital vétérinaire Durand, dans la région de Québec. Fort de ses 18 années d'expérience en médecine des animaux de compagnie, le Dr Tarte amorce un changement professionnel majeur en 1991 : il se joint à l'équipe du Dr Raymond Racicot, de l'entreprise de nutrition animale Hill's. Tout d'abord représentant des services professionnels pour l'Est-du-Québec, le Dr Tarte gravit les échelons au fil des ans et occupe maintenant le poste de médecin vétérinaire principal chargé du développement professionnel.

Dans le cadre de ses fonctions, le Dr Tarte offre entre autres du soutien technique aux représentants, aux médecins vétérinaires et aux techniciens en santé animale des différentes cliniques vétérinaires. Il est un ambassadeur de l'importance de la nutrition dans la santé globale d'un animal.

UN MESSAGE À PORTER

Selon le Dr Tarte, le plus grand défi qu'il a réussi à relever durant toutes ces années est sans aucun doute d'avoir réussi à maintenir son intégrité tout au long de sa carrière. En effet, malgré qu'il soit associé à une entreprise

en particulier, le Dr Tarte est demeuré loyal envers sa profession et l'amélioration de la santé et du bien-être animal a toujours été au cœur de ses priorités.

Le Dr Tarte se fait un devoir de faire la promotion de l'importance de la nutrition dans santé globale des animaux, en rappelant que dans les années 70 et 80, peu de formations existaient sur le rôle de l'alimentation, mais que nous sommes maintenant en mesure d'affirmer que l'alimentation est désormais un outil en médecine vétérinaire, utilisé tant en préventif qu'en thérapeutique. La nutrition a un impact tangible, mesurable et concret sur chaque patient. L'évaluation nutritionnelle doit donc être faite de façon systématique, et comme les médecins vétérinaires ont un grand rôle à jouer dans la décision de leur client quant à la santé de leur animal, ils doivent les conseiller adéquatement.

Le Dr Tarte a participé à plusieurs émissions de télévision et a collaboré à divers articles en tant qu'expert en nutrition. Chacune de ses interventions avait pour objectif de souligner l'importance de l'alimentation dans la vie d'un animal.

VISIBILITÉ ET VALORISATION DE LA PROFESSION

La profession évoluant à la vitesse grand V depuis quelques années, les médecins vétérinaires n'ont d'autres choix que de s'adapter à ces changements. « Les clients sont de plus en plus informés, posent davantage de questions, veulent s'impliquer davantage. La clé du succès pour l'avenir de la profession vétérinaire se situe à mon avis dans la communication, tant avec les clients qu'entre

les divers membres de l'équipe vétérinaire », indique le Dr Tarte.

Selon lui, cette communication se doit d'être franche, honnête et efficace. Le contact avec les clients étant au cœur de la pratique vétérinaire, la capacité d'écouter et d'évaluer efficacement les besoins tant du client que du patient font partie de la solution.

Questionné sur l'avenir de la profession, le Dr Tarte encourage une formation accrue en communication et en gestion de relations interpersonnelles pour les médecins vétérinaires. Selon lui, le professionnel, même s'il détient toutes les qualifications requises, gagne la confiance de son client et démontre son expertise dans ses interactions avec lui. La qualité de ses interventions réside dans la facilité avec laquelle le médecin vétérinaire saura vulgariser à son client les données médicales, ce qui ultimement apporte une visibilité et une valorisation de la profession, qui ne peut être atteint qu'avec l'implication enthousiaste des membres dans la communication avec leurs clients.

Le Dr Yves Tarte prendra sa retraite en juin prochain. La profession le salue pour ces 41 ans de loyaux services. La nutrition animale a bénéficié d'un ambassadeur hors du commun! ♦

Le Dr Yves Tarte prendra sa retraite en juin prochain. Son collègue Christian Saint-Hilaire vous invite à aller le saluer une dernière fois au kiosque de Hill's dans le cadre du congrès de l'AMVQ à la fin du mois d'avril.

Des applications santé pour médecins vétérinaires futés

Par M. Guy Sabourin



Compendium of Veterinary Products (CVP Vet)

Cette application, qui requiert une connexion Internet, rassemble plus de 5 000 monographies de produits pharmaceutiques et biologiques, de parasitiques et de nutrition parentérale. L'utilisateur y trouve aussi les coordonnées de 200 manufacturiers et distributeurs, un index de l'utilité et de la catégorie des produits, des graphiques par espèces concernant les parasitiques et anthelminthiques, les produits biologiques et les temps de retraits.

Pour iPhone, iPad et iPod touch. Gratuit.

Disponible au <https://itunes.apple.com/us/app/compendium-veterinary-products/id400724036?mt=8>



GI Diagnostic from Purina Veterinary Diets

Cette application est entièrement consacrée aux problèmes gastro-intestinaux des chiens et des chats, parmi lesquels anorexie, constipation, diarrhée, régurgitation, flatulences, vomissements ou perte de poids. L'algorithme servant à isoler le problème prend en considération l'histoire, l'examen physique, les résultats des tests, les signes normaux et anormaux et procède ainsi par élimination jusqu'à la résolution du problème.

Pour iPhone, iPad et iPod touch. Gratuit.

Disponible au <https://itunes.apple.com/us/app/gi-diagnostic-from-purina/id454541903?mt=8>



VetPDA Calcs

Produite par le département de médecine vétérinaire de l'Université de Californie, cette application renferme 22 calculateurs utiles à la profession. Des exemples : dosage du bicarbonate, calcium corrigé, surface corporelle, transfusions, conversion de poids et de températures, besoins énergétiques, médicaments anesthésiques, etc. Les calculateurs font apparaître un clavier pour faciliter l'entrée de données. Avec feuillets informatifs décrivant comment et pourquoi utiliser chaque calculateur.

Pour iPhone, iPad et iPod touch. Prix : 5 \$.

Disponible au <https://itunes.apple.com/us/app/vetpda-calcs/id356519283?mt=8>



Certified Veterinary Assistant

Ce guide d'études pratiques aidera les étudiants désirant devenir assistants, techniciens ou préposés aux soins des animaux auprès des médecins vétérinaires. Il réunit 14 modules d'apprentissage comme anatomie, physiologie, médecine d'urgence, abréviations médicales, médecine aviaire et exotique ou encore gestion de bureau. Se greffent à l'ensemble 1 250 questions à choix multiples pour mesurer les connaissances et un glossaire des termes et définitions.

Pour Android. Prix : 2,87 \$.

Disponible au <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.sagemilk.vetassistant&hl=en>



Des sites Web d'intérêt pour médecins vétérinaires à l'affût

Par M. Guy Sabourin



Nouvelles lignes directrices américaines pour les vers du cœur

La *American Heartworm Society* vient d'émettre de nouvelles lignes directrices pour les vers du cœur des chiens et chats. Des données scientifiques récentes sur la résistance, les tests et les traitements sont à l'origine de cette mise à jour. Par exemple, revoir la façon de faire certains tests et certains traitements et mettre davantage l'accent sur la prévention pour les animaux à risque font partie des nouvelles recommandations.

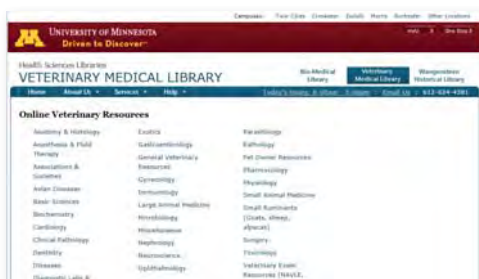
Ces nouvelles lignes directrices peuvent être téléchargées à l'adresse <http://www.heartwormsociety.org/veterinary-resources/canine-guidelines.html>.



Pour une saine alimentation animale

Une nouvelle association américaine, la *Pet Nutrition Alliance*, vient de mettre en ligne un site Internet fournissant aux médecins vétérinaires une panoplie de renseignements sur la nutrition animale. Cette initiative résulte des efforts conjoints d'organisations vétérinaires et de la *American Animal Hospital Association* dans le but de promouvoir l'importance d'une saine alimentation animale. Une série d'outils a été développée, que les médecins vétérinaires peuvent utiliser en pratique et pour éduquer leurs clients.

Ces différents outils sont accessibles à l'adresse http://www.petnutritionalliance.org/Veterinary_Tools.aspx?section=Nutrition_Guidelines.



Une librairie vétérinaire en ligne

L'Université du Minnesota met à la disposition des médecins vétérinaires une page Web à partir de laquelle ils accèdent à des ouvrages, à des vidéos ou à du contenu pédagogique touchant plusieurs volets de la santé animale, comme anatomie, anesthésie, biochimie, maladies aviaires, neurosciences, ophtalmologie, petits ruminants, parasitologie, etc.

On accède à cette page à partir de l'adresse <http://hsl.lib.umn.edu/vetmed/help/online-veterinary-resources#immun>.



Éducation cardiaque

Composé de cardiologues vétérinaires certifiés provenant des milieux académiques et privés, le *Cardiac Education Group* offre gracieusement des recommandations indépendantes en ligne. Les lecteurs y trouvent de l'information de qualité concernant le diagnostic, le traitement et la gestion des troubles cardiaques du chien et du chat. Le site comprend notamment un centre d'apprentissage, des articles en référence, un centre de ressources et des recommandations.

Le site est accessible à l'adresse <http://www.cardiaceducationgroup.org/home/about-the-ceg/>.

Nouvelles parutions

L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC VOUS PROPOSE QUELQUES SUGGESTIONS DE LECTURE.

Ces ouvrages sont en vente en ligne, entre autres à l'adresse www.lmslivre.com. On peut aussi joindre la Librairie médicale et scientifique par téléphone en composant le 450 464-3166.



Vade-Mecum de gestion de l'élevage bovin laitier

Auteurs : M. Ennuyer et G. Laumonnier

L'élevage laitier exige de plus en plus une approche globale appelée « médecine de population », qui doit permettre de prévenir l'apparition de maladies cliniques et d'éviter les pertes qui y sont associées, mais aussi de réduire les pertes économiques plus insidieuses, liées aux maladies subcliniques. Les auteurs ont souhaité fournir les éléments permettant aux médecins vétérinaires d'aborder la médecine de population au sein de leur clientèle et, à travers plusieurs exemples pratiques, partager leurs expériences.

Prix spécial LMS : 123,45 \$ + TPS.

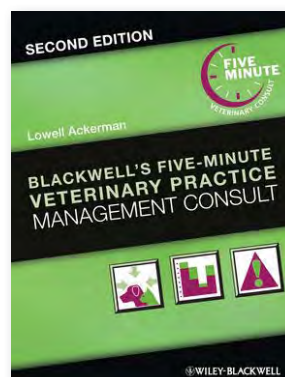


Color Atlas of Diseases and Disorders of the Horse

Auteur : S. McAuliffe

Cette collection unique d'images illustrant les principales pathologies affectant les équins propose autant aux praticiens qu'aux étudiants vétérinaires un guide inestimable pour l'obtention d'une meilleure précision diagnostique et d'un grand choix de traitements ainsi qu'une plus grande compréhension des processus pathologiques et des signes cliniques associés aux maladies des équins. La présentation systématique des maladies combinée au système d'évaluation par points-clés à l'aide d'icônes facilite la consultation de l'ouvrage. Les conditions présentées sont retrouvées dans le monde entier, ce qui en fait une ressource universelle et un outil important pour une reconnaissance et une interprétation visuelle rapide des signes cliniques, tout ceci étant essentiel au succès en pratique vétérinaire.

Prix spécial LMS : 176,75 \$ + TPS.



Blackwell's Five-Minute Veterinary Practice Management Consult

Auteur : L. Ackerman

La deuxième édition de cet ouvrage a fait l'objet d'une importante mise à jour, avec entre autres 55 nouveaux sujets abordés, comme les technologies de l'information en ligne, les soins palliatifs, les services vétérinaires mobiles, la fatigue de compassion, la rentabilité de l'entreprise, etc. Adoptant le style de mise en page de l'ouvrage original, ce livre offre un accès rapide à de l'information crédible sur tous les aspects de la gestion de la pratique. Couvrant des sujets allant de la communication au client à la gestion des aspects légaux, de la gestion financière et des ressources humaines, ce livre est une ressource-conseil inestimable pour la gestion d'une entreprise.

Prix spécial LMS : 104,45 \$ + TPS.



Le soulagement. Là où il le faut.

Onsior® est différent des autres AINS. C'est le SEUL anti-inflammatoire non stéroïdien pour chiens et chats offrant une sélectivité tissulaire* et une sélectivité pour la COX-2.

- Avec sa courte demi-vie dans le sang, Onsior est rapidement éliminé de la circulation sanguine, ce qui évite l'exposition prolongée des organes vulnérables comme les reins et le tube digestif aux concentrations efficaces du médicament^{1,2,3}.
- Comme Onsior est fortement lié aux protéines et légèrement acide, il persiste plus longtemps et à plus forte concentration dans les tissus enflammés que dans le sang^{1,2}.
- Onsior est offert sous forme de comprimés savoureux pour chiens et pour chats. Une formulation injectable approuvée pour la suppression de la douleur et de l'inflammation associées à la chirurgie orthopédique ou à la chirurgie des tissus mous chez les chiens est aussi offerte.



*Pertinence clinique inconnue.

1. Silber H.E. *et al.*, Population Pharmacokinetic Analysis of Blood and Joint Synovial Fluid Concentrations of robenacoxib from healthy dogs and dogs with osteoarthritis. *Pharm Res*, 2010 Dec; 27(12):2633–45.

2. Pelligand L. *et al.*, Pharmacokinetic/pharmacodynamics modeling of robenacoxib in a feline tissue cage model of inflammation. *J Vet Pharmacol Ther*. 2012 Feb; 35(1):19–32.

3. Brune K, Furst DE, Combining enzyme specificity and tissue selectivity of cyclo-oxygenase inhibitors: towards better tolerability? *Rheumatology* (Oxford) 2007 Jun; 46(6):911–9.

Onsior® est une marque déposée de Novartis AG; utilisée sous licence.

© 2013 Novartis Santé Animale Canada Inc.

CANADIAN VETERINARY
MEDICAL ASSOCIATIONL'ASSOCIATION CANADIENNE
DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

Le Sommet des leaders vétérinaires 2014

sera axé sur la gestion responsable des antimicrobiens

Par Dr Jean Gauvin, m.v., président désigné, ACMV et président, Sommet des leaders vétérinaires 2014 de l'ACMV

La question de la résistance aux antimicrobiens sera examinée de près par les conférenciers des professionnels de la médecine vétérinaire et de la médecine humaine lors du Sommet des leaders vétérinaires 2014, qui se tiendra durant le Congrès 2014 de l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) en juillet prochain à Terre-Neuve-et-Labrador.

Les premières infections par des bactéries résistantes ont été déclarées il y a plus de 60 ans et depuis, le problème a souvent été négligé. Une révolution conceptuelle s'impose et la gestion responsable des antimicrobiens doit en faire partie.

L'ACMV a toujours mis le concept « Une santé – Une médecine » à l'avant-plan de ses priorités. En raison de la résistance aux antimicrobiens (RAM), ce concept n'a jamais été aussi pertinent. La RAM est un problème de santé publique grandissant. C'est un enjeu mondial, qui n'épargne aucun pays, qu'il soit

industrialisé ou émergent, d'où le choix du sous-titre du Sommet des leaders vétérinaires 2014 de l'ACMV : « Un nouvel ordre mondial ».

Contrairement à l'attitude de déni qui a longtemps prévalu, l'importance de cette menace est maintenant largement admise au sein des professions médicales vétérinaires et humaines. Durant le Sommet des leaders vétérinaires 2014 de l'ACMV, des conférenciers spécialistes de la question fourniront des renseignements utiles sur la situation de la RAM au Canada, aux États-Unis et en Europe. Les participants apprendront comment les médecins vétérinaires du monde composent avec cette menace. En plus d'avoir de formidables conférenciers de la scène vétérinaire, nous pourrions compter sur la présence d'un microbiologiste médical qui donnera un aperçu des problèmes de résistance aux antimicrobiens au Canada du point de vue de la médecine humaine.

Pour contrer le problème de la RAM, les médecins vétérinaires se doivent de promouvoir une gestion responsable des antimicrobiens. Le Sommet des leaders vétérinaires 2014 est une excellente occasion pour permettre à l'ACMV de communiquer les préoccupations des médecins vétérinaires à l'égard de cette menace pour la santé publique. Veuillez vous joindre à nous le 9 juillet lors de cet événement important, qui aura lieu durant le Congrès 2014 de l'ACMV à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador. ♦

Pour votre
assurance entreprise,
mieux vaut être à la
bonne place.

Vous êtes propriétaire d'une clinique vétérinaire?
En tant que membre de l'Ordre des médecins
vétérinaires du Québec, vous bénéficierez
d'une assurance adaptée à vos besoins.



laPersonnelle
Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

OBTENEZ VOS TARIFS DE GROUPE EXCLUSIFS
1 800 268-3063 | lapersonnelle.com/omvq

Certaines conditions s'appliquent.

La bonne combinaison.



FESTIVAL
western
ST-TITE^{MD}



47^e ÉDITION

CRÉATEUR D'ÉMOTIONS

6 AU 15 SEPTEMBRE 2014

1 877 493-7837 FESTIVALWESTERN.COM

Date et lieu	Événement	Organisme et informations
MAI 2014		
Sites variés	Séminaires • Urgentologie, les premières 24 heures (Nouvelle-Orléans, LA) • Pharmacologie (Asheville, NC) • Problèmes cardio-respiratoires (Chicago, IL) • Problèmes de comportement (Sante Fe, NM) • Ophtalmologie (Pérou et Machu Picchu)	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 · F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chaque séminaire, consultez le site Internet
Las Vegas, Nevada	Ateliers • Réparation de fractures complexes • Radiologie • Chirurgie générale (bloc 2 de 4) • Stérilisations pédiatriques • Endoscopie flexible et rigide	Western Veterinary Conference (WVC) à l'Oquendo Center T : 702 739-6698 ou 866 800-7326 · F : 702 739-6420 info@wvc.org · www.oquendocenter.org/veterinary Pour plus de renseignements sur chacun des ateliers, consultez le site Internet
Du 4 au 7 mai Cœur d'Alene, Idaho	Congrès annuel	American College of Laboratory Animal Medicine (ACLAM) T : 603 887-2467 · F : 603 887-0096 mwbaclam@gsinet.net
Du 28 au 31 mai Varsovie, Pologne	Congrès international sur les maladies des animaux de zoo et de la faune	Leibniz Institute for Zoo and Wildlife Research (IZW) 2014@zoovet-conference.org · www.zoovet-conference.org
JUIN 2014		
Sites variés	Séminaires • Trucs de pros en pratique (Vancouver, Colombie-Britannique) • Chirurgie générale (Maui, Hawaii)	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 · F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, consultez le site Internet
Las Vegas, Nevada	Ateliers • Chirurgie générale (bloc 3 de 4) • Chirurgie du genou • Le top 10 des procédures chirurgicales • Orthopédie du membre postérieur	Western Veterinary Conference (WVC) à l'Oquendo Center T : 702 739-6698 ou 866 800-7326 · F : 702 739-6420 info@wvc.org · www.oquendocenter.org/veterinary Pour plus de renseignements sur chacun des ateliers, consultez le site Internet
Du 4 au 7 juin Nashville, Tennessee	Congrès annuel	American College of Veterinary Internal Medicine (ACVIM) T : 303 231-9933 ou 800 245-9081 · F : 303 231-0880 ACVIM@ACVIM.org · www.ACVIMForum.org
Du 8 au 11 juin Cancun, Mexique	Congrès annuel	International Pig Veterinary Society Congress (IPVS) ipvs@congressmexico.com · www.ipvs2014.org
Du 14 au 17 juin Ottawa, Ontario	Congrès annuel	Association canadienne pour la science des animaux de laboratoire (ACSAL) T : 416 593-0268 · F : 416 979-1819 office@calas-acsal.org http://calas-acsal.org/event/2014-calas-symposium
Du 20 au 21 juin Paris, France	Congrès annuel	France Vet l.leone@closerstillmedia.com · http://www.francevet.com
JUILLET 2014		
Sites variés	Séminaires • Problèmes de comportement (Mystic River, CT) • Boiteries chez le chien et le chat (Myrtle Beach, SC) • Chirurgie et médecine interne en pratique générale (Jackson Hole, WY) • Problèmes cardio-respiratoires (Amelia Island, FL)	International Veterinary Seminars (IVS) T : 800 487-5650 · F : 408 972-1038 info@ivseminars.com · www.ivseminars.com Pour plus de renseignements sur chacun des séminaires, consultez le site Internet
Las Vegas, Nevada	Ateliers • Chirurgie générale (bloc 4 de 4) • Chirurgies de la moelle épinière (niveau avancé)	Western Veterinary Conference (WVC) à l'Oquendo Center T : 702 739-6698 ou 866 800-7326 · F : 702 739-6420 info@wvc.org · www.oquendocenter.org/veterinary Pour plus de renseignements sur chacun des ateliers, consultez le site Internet

Date et lieu	Événement	Organisme et informations
JUILLET 2014		
Du 3 au 5 juillet Copenhague, Danemark	Congrès annuel	European College of Veterinary Surgeons (ECVS) http://www.ecvs.org/services/asm_2014_preview.php
Du 9 au 12 juillet Saint-Jean, Terre-Neuve	Congrès annuel	Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) http://www.veterinairesauCanada.net/programs/annual-convention.aspx
Du 16 au 19 juillet Seattle, Washington	ContinuEd Pacific Northwest Veterinary Symposium	ContinuEd T : 800 539-7395 • F : 206 230-8359 info@continued.com • www.continued.com/index.htm
Du 25 au 29 juillet Denver, Colorado	Congrès annuel	American Veterinary Medical Association (AVMA) https://www.avma.org/Events/Convention/Pages/default.aspx
Du 27 juillet au 1 ^{er} août Cairns, Australie	Congrès mondial	Société mondiale de buiatrie www.wbc2014.com

POUR TOUS LES DOMAINES DE PRATIQUE



Congrès vétérinaire québécois 2014
du 30 octobre au 1^{er} novembre
Centre des congrès à Québec!

Au programme :

- Formation continue obligatoire
- Animaux de compagnie
- Médecine de refuge
- Bovins
- Équins
- Santé publique
- Industrie animale
- Animaux de laboratoire
- Animaux exotiques
- Programme pour les techniciens en santé animale
- Programme de gestion

GRANDS ANIMAUX

Les 5 et 6 août 2014, le National Mastitis Council présente son congrès à Ghent, en Belgique. Visitez le site <http://nmconline.org/meetings.html> pour plus de renseignements.

POUR TOUS LES DOMAINES DE PRATIQUE

Du 4 au 6 septembre 2014, participez au congrès annuel de l'European College of Veterinary Internal Medicine à Mainz, en Allemagne. Pour plus de renseignements sur le programme, visitez le site <http://www.ecvimcongress.org>.

ANIMAUX DE COMPAGNIE

Du 16 au 19 septembre 2014, la World Small Animal Veterinary Association (WSAVA) vous invite à son 39^e congrès annuel dans la ville du Cap en Afrique du Sud. Pour plus de renseignements, visitez le <http://www2.kenes.com/wsava/Pages/Home.aspx>.

Faculté de médecine vétérinaire

Université 
de Montréal

MICROPROGRAMME EN MÉDECINE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Actualisation structurée des connaissances en médecine des animaux de compagnie. Contenus accessibles en tout temps pour un apprentissage autonome à distance, sur support électronique ou imprimé. Ateliers offerts à la FMV. Cours mis à jour en 2014: Médecine interne, Dermatologie, Parasitoses, Mammifères de compagnie et Herpétologie. Suivez-nous sur Facebook!

Service de formation continue de la FMV

T : 450 773-8521, poste 8282

sfc@medvet.umontreal.ca • FormationContinueVeterinaire.ca

FORMATIONS EN SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE

Formations intensives en santé publique vétérinaire. Complément exceptionnel à votre parcours, sans bousculer votre horaire! Formations reconnues par l'OMVQ.

Prochaines formations (Saint-Hyacinthe, Été 2014)

- Mesures d'urgence en santé publique vétérinaire
- Évaluation de programmes en santé publique vétérinaire
- Communication, leadership et transdisciplinarité
- Sécurité alimentaire: enjeux et défis

Microprogrammes en santé publique vétérinaire

T : 450 773-8521, poste 8224

mp-spv@medvet.umontreal.ca • SantePubliqueVeterinaire.ca

Merci à nos partenaires

PLATINE



Bayer HealthCare
Santé animale



ARGENT



Centre Vétérinaire Rive-Sud
Centre Vétérinaire Laval

OUVERT 24H/7 Divisions du Groupe Vétéri Médic inc.

OR



**BANQUE
NATIONALE**



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

BRONZE



Nestlé PURINA

Merci à nos annonceurs

Compagnie	Descriptif	Page
Bayer	Advantage Multi	2
BCF Technology	L'échographe Easi-Scan	11
PFD Notaires	PME INTER Notaires	22
Banque Nationale	Solution hypothécaire	23
TD	Services bancaires confortables	25
Novartis	Atopica pour chats	37

Compagnie	Descriptif	Page
La Personnelle	Assurances auto, habitation et entreprise	45
Novartis	Onsior	51
La Personnelle	Entreprise	52
Bayer	Baycox	63
Banque Nationale Assurances	Assurance collective	64

PETITES ANNONCES

En raison de sa politique de publicité, l'Ordre n'accepte pas les petites annonces faisant une référence négative aux services de garde ou d'urgence. Afin de faciliter la rédaction d'annonces concernant la recherche d'un médecin vétérinaire, nous vous suggérons plutôt de mettre l'accent sur les horaires flexibles et le respect des exigences en cette matière.

Quelques exemples à utiliser :

- « La clinique possède une entente pour ses services de garde et d'urgence et respecte les normes minimales et la loi »;
- « La clinique propose un horaire flexible ».

L'Ordre consentira une gratuité pour toute utilisation d'une ou de plusieurs phrases traitant des services d'urgence en fonction de la présente politique. Ainsi, aucune surcharge ne sera attribuée à l'annonceur exclusivement pour toute référence ayant trait aux services de garde, aux services d'urgence ou aux horaires flexibles.

OFFRES D'EMPLOI – ANIMAUX DE COMPAGNIE

Emploi offert à l'Hôpital vétérinaire Carcajou.

Recherche candidat qui :

- Aime la médecine de qualité;
- A à cœur le bien-être des patients et le service à la clientèle;
- Aime le travail en équipe;
- Aime travailler dans une ambiance agréable;
- Est dynamique et aime apprendre et développer de nouveaux services.

Nous offrons :

- Équipement médical et chirurgical à la fine pointe (radiologie numérique, échographie, endoscopie, équipement pour chirurgies orthopédiques, laser, etc.);
- Dossiers complètement informatisés;
- Équipe de techniciens ultra compétents et motivés;
- Milieu de travail stimulant;
- Équipe dynamique axée sur la compétence et la qualité;
- Ambiance de travail extraordinaire;
- Centre de physiothérapie;
- Centre d'éducation et de comportement;
- Très bonnes conditions salariales, formation continue, possibilités quasi infinies pour un médecin vétérinaire stimulé à faire de la médecine de qualité bien entouré;
- Dans une région où il fait bon vivre et où la qualité de vie est à son meilleur et le coût de la vie beaucoup plus bas que dans les grandes villes;
- Horaire flexible et adaptable.

Dr Hélène Hamilton, m.v.
Hôpital vétérinaire Carcajou
T : 418 669-2222

La Clinique vétérinaire Montréal-Ouest est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire voulant combler quelques heures par semaine (soirs ou samedi matin) en consultation. Contacter :

Dr Yves Bernier, m.v.
T : 514 484-3730
C : hvmo@look.ca
ou : savillebernier@videotron.ca

Nous recherchons un(e) médecin vétérinaire pour un poste avec une équipe jeune et dynamique. Nous offrons un service personnalisé avec une clientèle agréable à qui nous proposons la pratique générale, les chirurgies de routine, mais aussi les chirurgies orthopédiques (plaques et vis, tige, ligament croisé, arthroplastie, etc.). La clinique est ouverte du lundi au vendredi et possède la radiographie numérique, un laboratoire d'analyse IDEXX et un appareil d'échographie portable disponible. Nous sommes aussi ouverts aux médecins vétérinaires désirant apporter à la clinique une nouvelle spécialité (exotiques, comportement, etc.). La qualité de vie des employé(e)s est pour nous une priorité. Nous sommes dans un secteur où les activités de plein air et la nature sont au rendez-vous. Contacter :

**La Clinique vétérinaire du Dr Pierre Héroux
Mont-Laurier**
T : 819 623-2428
C : cliniquevetheroux@lino.com

Hôpital vétérinaire Iberville-Missisquoi, St-Jean-sur-Richelieu – Recherchons présentement un médecin vétérinaire en médecine et chirurgie des animaux de compagnie, poste à temps partiel, pour faire équipe avec Dre Claudine Vigneault et Dre Karol Lombart. Nombre d'heures et horaire à discuter. Jeune équipe dynamique et belle clientèle. Contacter :

Mme Renée Giroux
T : 450 524-0524

La clinique vétérinaire de Lavaltrie inc. — Nous invitons à s'intégrer à notre équipe, à temps plein ou temps partiel :

Un médecin vétérinaire (avec possibilité d'association) et 1 technicien(ne) en santé animale. Nous offrons un cadre de travail très attrayant et enrichissant. Nous avons une équipe dynamique de 14 personnes, dont 2 médecins vétérinaires d'expérience et 8 techniciennes. Très bonnes conditions. Clinique située en campagne à 30 minutes de Montréal et 45 minutes de Trois-Rivières. Vous pouvez nous contacter en toute confidentialité au :

T : 450 586-4435
F : 450 586-4415
C : christophemiran@hotmail.com
Web : cliniqueveterinairelavaltrie.com
Clinique vétérinaire Lavaltrie
2100, rue Notre-Dame
Lavaltrie QC J5T 1N7

L'Hôpital vétérinaire Cuivre & Or situé à Rouyn-Noranda, est à la recherche d'un médecin vétérinaire pour un poste à temps complet en pratique des petits animaux. Les tâches sont réparties entre la chirurgie et la médecine.

La personne qui occupera ce poste aura l'opportunité de travailler avec une équipe de 3 autres médecins vétérinaires. Nous offrons un service de garde, actuellement réparti entre 8 vétérinaires de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

La clinique, à la fine pointe de la technologie, est dotée d'un appareil de radiographie numérique, d'un échographe et d'équipements chirurgicaux avancés. L'équipe est formée de 3 vétérinaires, de 7 techniciennes en santé animale, d'une animalière et d'une réceptionniste.

Les personnes intéressées par ce poste peuvent faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention de :

Dr Christian Rancourt, m.v.
T : 819 764-5959
C : cuivreoretor@tlb.sympatico.ca
100, 14^e Rue
Rouyn-Noranda QC J9X 2J1

Au plaisir de vous accueillir dans notre équipe!

L'Hôpital vétérinaire de Rawdon est présentement à la recherche d'un médecin vétérinaire en pratique des petits animaux. Il s'agit d'un poste à temps plein et le bilinguisme est un atout. L'établissement existe depuis avril 2008 et a été stratégiquement conçu afin de respecter nos principales valeurs qui sont : le professionnalisme, les soins et la santé des animaux, la qualité des services et le confort des employés. L'hôpital dispose d'un équipement professionnel récent, dont un appareil de radiologie numérique (DR) et un laboratoire interne permettant de faire les principaux bilans sanguins. L'équipe dynamique et dévouée est composée de médecins vétérinaires, de TSA, de réceptionnistes, d'animalières et de toiletteuses.

Située à une soixantaine de kilomètres au nord de Montréal, au cœur de Lanaudière, Rawdon regorge d'activités et d'attractions pour tous les âges et tous les goûts. Paysages magnifiques, attraits naturels exceptionnels, espaces verts, lacs et cours d'eau abondants, cette municipalité saura vous enchanter! Contacter :

Mme Catherine Perron-Goulet
Directrice générale
Hôpital vétérinaire de Rawdon
T : 450 834-5563
C : hopvetrawdon@hotmail.com

Médecin vétérinaire recherché dans le domaine des petits animaux pour chirurgie et médecine, à Jonquière. Clinique très chaleureuse et excellent service à la clientèle. Horaire sur 4 jours (environ 30-35 heures) 1 samedi matin sur deux. Poste disponible dès maintenant.

Vous pouvez me contacter par courriel :
audreyemond@videotron.ca
 ou au téléphone :
 418 548-1114
Au plaisir de vous parler!
Dre Audrey Émond, m.v.

La Clinique vétérinaire La Providence Inc., située à Saint-Jérôme, à 30 km au nord de Montréal, recherche un médecin vétérinaire pour travailler à temps partiel. Clinique vétérinaire bien équipée, laboratoire sur place, ambiance familiale. Pour information, visiter notre site Web au : www.veterinairelaprovidence.com. Contacter :

Dre Danielle Beauséjour, m.v.
 T : 819 560-2804
 C : daniellebeausejour@yahoo.com

Magnifique région de Charlevoix. Recherche médecin vétérinaire à temps plein ou partiel. Contacter :

Dr Alain Giroux, m.v.
 T : 418 665-6410

La Clinique vétérinaire Leclerc (St-Félicien, Lac-St-Jean) est à la recherche d'un ou d'une médecin vétérinaire pour compléter son équipe. Présentement, nous sommes 2 médecins vétérinaires à temps plein : Dre Marie-Josée Guy (2012), Dre Guylaine Leclerc (1983) et une médecin vétérinaire à temps partiel, Dre Marjorie Besson (2008). Nous serions très heureuses d'accueillir un(e) 4^e médecin vétérinaire dans notre équipe. Possibilité de faire 32 ou 40 heures par semaine, un soir de garde par semaine et une garde de fin de semaine sur quatre.

Vous pouvez avoir plus d'informations sur notre beau coin de pays en communiquant avec : Mme Ingrid Paquette, agente de Migration place aux jeunes, au 418 679-3686 ou sans frais au 1 877 679-3686 et profitez du Programme bonus bleuets. Si cela vous intéresse, contacter :

Dre Guylaine Leclerc, m.v.
 ou M. Luc Latouche, TSA
 T : 418 679-2665
 C : clivetleclerc@hotmail.fr

AVIS AUX MÉDECINS VÉTÉRINAIRES LES PLUS PASSIONNÉS — Les Hôpitaux vétérinaires Victoria – HVV (Rive-Sud et Montréal) comptent maintenant 4 hôpitaux et ont besoin de médecins vétérinaires des plus enthousiastes en pratique des petits animaux. L'Hôpital vétérinaire Victoria offre des soins de qualité à ses patients et un environnement de travail stimulant, par l'acquisition d'équipements de pointe, des équipes dynamiques et des avantages sociaux intéressants. Chacun a un rôle à jouer dans le bon fonctionnement de l'entreprise et participe à son épanouissement. L'évolution constante de la médecine vétérinaire est très stimulante et nous espérons pouvoir vous compter parmi nous. Contacter :

Dre Chantal Riendeau, m.v.
 C : chantal.vetvictoria@gmail.com

Une médecine vétérinaire de qualité et un service à la clientèle hors pair... si ces mots vous parlent, nous avons besoin de vous! Vous complèterez une équipe de cinq médecins vétérinaires. Dans nos locaux rénovés récemment, vous aurez à votre disposition un équipement moderne ainsi qu'une équipe de soutien exceptionnelle. Nous travaillons ensemble pour offrir à notre clientèle les meilleurs soins et services. Nous vous offrons un poste à temps partiel ou à temps plein (environ 20 à 30 h par semaine). Les soirs et les samedis étant répartis équitablement. Nous avons une pratique bien établie (la clinique existe depuis 1972) dans un joli quartier résidentiel et nos clients considèrent leurs animaux comme des membres de leur famille. Le médecin vétérinaire idéal est bilingue, enthousiaste, motivé et aime le travail d'équipe. Nous offrons de la formation continue et une rémunération compétitive selon votre expérience, votre motivation et votre engagement. Venez vous joindre à nous! Contacter :

Dre Carine Bourrellis, m.v.
 ou **Dre Hélène Tessier, m.v.**
Clinique vétérinaire Lasalle
 7559, Broadway,
 Lasalle QC H8P 1G7
 T : 514 364-1233
 F : 514 364-9529
 C : vetlasalle@yahoo.ca
 Site web : www.cliniqueveterinairelasalle.com

Médecin vétérinaire recherché dans la région des Laurentides, dans le magnifique petit village de Ste-Agathe-des-Monts. Avec ou sans expérience, temps plein ou temps partiel. Excellentes conditions de travail. La clinique est équipée de radiographie numérique, hématologie et biochimie sur place. Contacter :

Dr Amine Hafiz, m.v.
 T : 514 833-4826
 C : hafizamine@gmail.com

ILE DE MONTRÉAL, BANLIEUE OUEST — L'Hôpital vétérinaire du Village est à la recherche d'un médecin vétérinaire bilingue et avec de l'expérience dans la pratique de la médecine des animaux de compagnie. Poste permanent, à temps plein ou à temps partiel. Très belle clientèle, établie depuis 1976, à qui nous offrons une médecine et une chirurgie de qualité. L'hôpital dispose, entre autres, d'équipements de radiologie numérique, de dentisterie et de radiologie dentaire numérique. Nous sommes situés au coeur du charmant village de Pointe-Claire. Notre équipe compte 4 médecins vétérinaires et un personnel de soutien qualifié et accueillant. Faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse courriel suivante ou contacter :

Dr Louis Cardinal, m.v.
 T : 514 694-1927
 F : 514 697-4568
 C : hvvillage@videotron.ca

La Clinique vétérinaire St-Louis inc., à Québec, est à la recherche d'un ou d'une médecin vétérinaire désirant s'impliquer activement au sein de l'entreprise. Le nombre d'heures est flexible (20 à 30 heures). Le candidat doit posséder de l'expérience ainsi que de l'intérêt pour la médecine et la chirurgie. Contacter :

Dre Marie-Josée Hamel, m.v.
 T : 418 651-6777
 C : mj.hamel@videotron.ca

Trois-Rivières – Vous voulez exercer la médecine vétérinaire dans un milieu stimulant, au sein d'une équipe jeune, dynamique et soucieuse du bien-être des animaux? L'Hôpital vétérinaire Laviolette est votre meilleur choix!

Nous offrons de très bonnes conditions d'emploi :

- Un horaire stable;
- La possibilité de travailler à temps plein ou à temps partiel;
- L'accès à de la formation de perfectionnement;
- L'acquittement de vos cotisations professionnelles;
- Un salaire à la hauteur de vos aspirations;
- Une clientèle bien établie, chaleureuse et stimulante.

Un hôpital vétérinaire de pointe :

- Laboratoire IDEXX;
- Radio numérique – Échographie;
- Chirurgie laser;
- Chirurgie orthopédique;
- Et bien plus encore.

Optez pour la qualité de vie, choisissez la Mauricie. Situé à Trois-Rivières, l'Hôpital vétérinaire Laviolette offre le meilleur des deux mondes! Profitez des avantages des grands centres, tout en bénéficiant d'un rythme de vie humain. Que vous appréciez la ville ou la campagne, la Mauricie a tout pour vous combler. L'Hôpital vétérinaire LAVIOLETTE, mon choix de carrière! Pour plus d'information, communiquer avec :

Dr Louis-Paul Dubé, m.v.
Hôpital vétérinaire Laviolette
 T : 819 373-1196
 M : 819 841-3369
 C : hvlaviolette@bellnet.ca
 Web : Hopitalvet.com/emplois

Nous sommes à la recherche d'un médecin vétérinaire pour un poste permanent, à temps plein ou temps partiel, en pratique des petits animaux. Notre équipe est formée de deux médecins vétérinaires, d'une gérante, d'une équipe efficace de six techniciennes diplômées, d'un assistant vétérinaire et d'une animalière. La Clinique vétérinaire de l'Outaouais est pourvue d'un équipement moderne. Nos locaux de 3 500 pi.ca. permettent de pratiquer une médecine de qualité, dans un milieu stimulant où l'ambiance de travail est agréable. Nous recherchons un(e) candidat(e) d'expérience, capable de relever de nouveaux défis qu'offre la médecine vétérinaire d'aujourd'hui. Pour de plus amples informations, contacter :

Mme Nadia Poulin, gérante
 ou **Dr Daniel Leduc, m.v.**
 T : 819 663-5522
 C : hvb2005@yahoo.ca

Médecin vétérinaire recherché dans le domaine des petits animaux pour médecine et chirurgie, à Drummondville.

Hôpital vétérinaire établi depuis 32 ans – labo IDEXX, radio, écho, ECG, oxymètre, orthopédie, esthétique. Possibilité d'association. Contacter :

Dr Jacques Gervais, m.v.
 T : 819 477-0125
 C : jg1915@hotmail.com

L'Hôpital vétérinaire Saint-Lambert, sur la Rive-Sud de Montréal, est à la recherche d'un médecin vétérinaire qui aime travailler de concert avec la clientèle afin de faire un bon suivi de la santé de leur animal et qui aime travailler dans une ambiance familiale. Notre hôpital est bien équipé : radio dentaire numérique, échographie, tonométrie, radiographie DR numérique. Tous nos dossiers sont informatisés. Notre horaire est flexible et équitable envers chaque médecin vétérinaire et le salaire est au-dessus de la moyenne. Les gardes après les heures d'ouverture sont assurées par Dre Arseneau. Nous offrons plusieurs avantages : formation continue en Floride ou Las Vegas, inscription à l'Ordre et une assurance collective. Contacter :

Dre Janique Arseneau, m.v.
T : 450 671-7264
T : 514 241-6078 (cell)
C : janiquearseneau@bellnet.ca
M. Jean Tremblay, directeur du personnel
T : 514 945-1258

Remise en question? Changement de décor? Réorientation? Revalorisation? Nous avons l'endroit idéal pour votre épanouissement professionnel; un choix certain et sécuritaire! Rémunération supérieure à 75 000 \$. Outre le remboursement des frais pour la formation continue, l'AMVQ et l'OMVQ, une prime à l'effort est allouée. Et on est à moins de deux heures de Québec. Contacter :

Dr Robin Tremblay, m.v.
Clinique vétérinaire Chicoutimi
2151, boul. St-Jean-Baptiste
Chicoutimi QC G7H 7V9
T : 418 545-2088
F : 418 545-2040
C : nicherie@hotmail.com

Clinique vétérinaire, bien située à Montréal, est à la recherche d'un médecin vétérinaire à temps plein ou à temps partiel. Très bonnes conditions de travail. Si intéressé, s'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 13-08**

Médecin vétérinaire passionné recherché. Gatineau (secteur du Plateau) — Nous sommes à la recherche d'un médecin vétérinaire passionné pour notre nouvel hôpital (nouvelle construction), pour un poste à temps plein. Très bien équipé, l'hôpital se concentre dans le domaine des animaux de compagnie. Le candidat sera entouré exclusivement de 3 médecins vétérinaires et de 10 techniciennes diplômées. À 10 minutes des pentes et des sentiers du Parc de la Gatineau ou encore de la Colline du Parlement à Ottawa, nous proposons une qualité de vie exceptionnelle. La région de la capitale nationale se trouve en plein essor du développement économique, culturel et touristique. Nous garantissons un climat de travail détendu et motivant, avec un accent sur le progrès et la formation continue. Possibilité d'association future.

Visitez notre site internet :
<http://www.vetduplateau.com/>

Si le poste vous intéresse, veuillez contacter :

Dr Richard Wojciechowski, m.v.
Hôpital vétérinaire du Plateau
T : 819 775-9958.
F : 819 777-2544
C : vetduplateau@bellnet.ca

Vous aimeriez venir vous installer dans la belle région de Lanaudière, alors venez vous joindre à notre clinique dans le domaine des petits animaux. Nous offrons, depuis 20 ans, un service personnalisé et professionnel. Nous avons une très belle clientèle fidèle, motivée et toujours en croissance. La clinique est bien équipée (laser thérapeutique, ECG, oxymètre, laboratoire, etc.). Nous avons une très bonne équipe au sein du personnel vétérinaire et technique qui offre une ambiance de travail dynamique et harmonieuse. Nous recherchons un(e) candidat(e) ayant des aptitudes en médecine et surtout en chirurgie. Pour plus de renseignements, contacter :

Dre Chantal Pratte, m.v.
T : 450 439-6666

Cette annonce s'adresse spécifiquement à ceux et celles d'entre vous qui désirent devenir leur propre patron.

La Clinique vétérinaire Marquis, de Rouyn-Noranda, est une jeune clinique florissante qui a depuis longtemps dépassé les capacités de son unique médecin vétérinaire! En conséquence, nous sommes à la recherche d'un médecin vétérinaire intéressé à offrir ses compétences à notre équipe et ainsi acquérir des parts de l'entreprise, à court terme (1 an), si l'entente est bonne. Le salaire et les conditions de travail offerts sont très intéressants. L'équipe est jeune et très compétente, plusieurs TSA sont certifiées, toutes sont diplômées et font beaucoup de formation continue. Nos valeurs centrales sont le respect, dans tous les sens du mot, le travail d'équipe, la communication, l'éthique et le plaisir au travail. La qualité de vie des membres de notre équipe est une priorité.

La clinique est très bien équipée (radiographie numérique DR, laboratoire complet sur place, capnographe, radio dentaire numérique et appareils haute vitesse, etc.) et la médecine pratiquée est de grande qualité. Notre intérêt pour les soins dentaires avancés, le comportement animal et les animaux exotiques nous démarquent et nous sommes ouverts à pousser plus loin dans d'autres domaines. Nous avons une entente de gardes qui regroupe 7 médecins vétérinaires de 3 cliniques de la région. Le candidat recherché est dynamique et a envie de réaliser pleinement son potentiel. Il est prêt à s'impliquer pour développer l'entreprise qui le lui rendra bien. Il désire vivre dans une région vivante où les centres d'intérêt et les possibilités de loisirs abondent.

Les médecins vétérinaires intéressés peuvent nous contacter :

Clinique vétérinaire Marquis
539, Larivière
Rouyn-Noranda QC J9X 4J3
T : 819 764-2428
F : 819 764-4948
C : audrey.marquis@gmail.com

Médecin vétérinaire pour animaux exotiques recherché.

L'Hôpital vétérinaire de l'Est est à la recherche d'un médecin vétérinaire pour animaux exotiques. Le poste à combler peut être à temps plein ou partiel. Le candidat devra être dynamique et centré sur le bien-être animal.

Visitez le www.monvet.com pour tout connaître de votre futur environnement de travail! Faites-nous parvenir votre C.V. par courriel :

C : aramisportos@yahoo.ca

Établi depuis plus de 20 ans, l'Hôpital vétérinaire Eardley (secteur Aylmer de Gatineau) exerce ses activités dans un immeuble de 2600 pi². Il a été construit pour optimiser la pratique des animaux de compagnie. Offrant un milieu de travail confortable et fonctionnel, l'équipement est moderne, tant au point de vue du diagnostic (laboratoire complet, radiologie numérique & échographie) qu'en interventions (chirurgie assistée de monitoring cardio-respiratoire raffiné, appareil de dentisterie récent, etc.).

Nous recherchons un (une) médecin vétérinaire à temps plein pour joindre notre équipe où jeunesse et maturité font bon ménage, soit : 2 médecins vétérinaires à temps plein, 3 à temps partiel, 4 TSA et 2 réceptionnistes. Notre clientèle provient d'un milieu économique relativement favorisé et l'ambiance de travail est professionnelle et harmonieuse, dans un esprit d'entraide. L'horaire de travail se veut flexible, dans la mesure du possible, pour concilier obligations familiales et professionnelles. La tâche consiste à rendre des services en consultation et en chirurgie. Entre 30 et 38 heures de travail par semaine sont possibles et les conditions salariales sont concurrentielles. Nous payons la formation continue.

Pour les candidats (tes) intéressés (es), il y a possibilité d'association à moyen terme. Située au cœur de l'Outaouais, Gatineau, de par sa proximité d'Ottawa, offre les avantages de la vie urbaine, tout en permettant une évasion en moins de 15 minutes. Que ce soit à la campagne ou dans la nature sauvage, vous pourrez profiter de nos nombreux lacs et de notre parc national. Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter :

Dre Suzanne Michaud, m.v.
T : 819 684-1188
F : 819 684-8413
C : suzanne.michaud@bellnet.ca

La Clinique vétérinaire St-Tite, en Mauricie, recherche un(e) médecin vétérinaire pour compléter son équipe du secteur des petits animaux. Travail au sein d'une équipe expérimentée et dynamique dans un local fraîchement rénové et très fonctionnel. Radiologie numérique, échographie, biochimie sur place. Poste à temps plein dans un horaire favorisant la conciliation travail-famille. Notre entreprise mise sur la qualité des services dans le respect de la clientèle et sur le développement des objectifs professionnels de son personnel. Contacter :

Dre Sylvie Plamondon, m.v.
T : 418 365-7302

L'Hôpital vétérinaire Maloney de Gatineau est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire passionné(e) pour un poste à temps plein. Notre pratique est dynamique avec une clientèle fidèle et une belle ambiance de travail. L'hôpital est moderne et très bien équipé pour la médecine et la chirurgie. L'Outaouais est une très belle région autant pour les fervents de la nature que pour son milieu culturel. Venez vous joindre à notre équipe de 3 médecins vétérinaires. Contacter :

Dre Andrée Lesage, m.v.
Hôpital vétérinaire Maloney
211 boul. Maloney Ouest
Gatineau, QC J8P 3V9
T : 819 643-2868
F : 819 643-3414
C : veterinairmaloney@videotron.ca

L'Hôpital vétérinaire Chambly inc., situé sur la Rive-Sud à Chambly (à 40 minutes de Montréal ou de St-Hyacinthe), cherche un ou une médecin vétérinaire dynamique à temps plein ou partiel, avec une fin de semaine sur quatre (10 h-14 h). Un intérêt pour la chirurgie générale est un atout. L'hôpital dispose d'un laboratoire complet : radio numérique DR, appareil laser, équipement pour orthopédie. Nous offrons : conciliation travail-famille, salaire compétitif, assurance collective, formation continue et autres avantages.

L'offre s'adresse aussi aux finissantes et finissants. Nous avons hâte de vous avoir parmi nous. Contacter par courriel :

C : mboussouira@hotmail.com

La Clinique vétérinaire de Valleyfield inc. est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire à temps plein ou à temps partiel. Nous proposons un horaire flexible selon vos disponibilités. La clinique possède une entente pour ses services de garde et d'urgence et respecte les normes minimales et la loi.

Venez pratiquer dans une clinique neuve où la clientèle est à l'écoute des recommandations préventives et est disposée à effectuer les tests nécessaires aux diagnostics et les traitements qui s'ensuivent. Équipe chaleureuse et dévouée, stable depuis 7 ans. Le salaire offert est compétitif et assorti de plusieurs avantages sociaux. Venez nous visiter pour une entrevue. Contacter :

Dr Claude-André Grenier, m.v.
T : 450 373-8432

Vous êtes dynamique, autonome, faisant preuve de maturité et aimant le milieu rural semi-éloigné? Ne cherchez plus! La Clinique vétérinaire du Pontiac a besoin de vous! Une équipe professionnelle et enthousiaste de 4 personnes vous invite à vous joindre à elle pour soigner les petits animaux. En plus de la médecine vétérinaire traditionnelle, nous offrons également une approche holistique : acupuncture et homéopathie. Emploi à temps plein, horaire flexible et bonnes conditions. Le bilinguisme est essentiel. Vous avez le goût de relever de nouveaux défis? N'hésitez plus! Contacter :

Dre Alida Jong, m.v.
T : 819 647-3945
C : cliniquevetpontiac@hotmail.com

L'Hôpital vétérinaire Lachute inc. est à la recherche d'un médecin vétérinaire bilingue pour la pratique mixte (petits animaux et équins).

Situé dans les Basses-Laurentides, l'hôpital est à 45 minutes de Montréal et de ses services et à 30 minutes des Laurentides pour ses loisirs et sa qualité de vie!

L'Hôpital est équipé d'un laboratoire interne, de radiographie numérique et dentaire, d'endoscopie, d'échographes et de laser chirurgical. Nous avons une équipe de soutien technique exceptionnelle. Nous sommes dévoués au bien-être de nos patients. Nous offrons un service à la clientèle personnalisé et nous recherchons des médecins vétérinaires aussi dévoués qui ont le désir de s'accomplir dans un milieu de travail agréable et professionnel. Salaire et vacances plus que compétitifs, selon l'expérience. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'attention de :

Madame Linda Lachapelle
Directrice administrative
Hôpital vétérinaire Lachute inc.
431, rue Principale
Lachute QC J8H 1Y4
F : 450 562-1320
C : li.lachapelle@hvlachute.ca

La Clinique vétérinaire Iberville inc., située à Montréal, recherche un ou une médecin vétérinaire dynamique, en pratique des petits animaux et des animaux exotiques, pour se joindre une équipe passionnée. Un minimum de 25 h/semaine avec un samedi sur deux est offert. Un intérêt pour la chirurgie générale est un atout.

La clinique dispose d'un laboratoire complet : radio numérique DR, appareil laser, équipement pour orthopédie et tout le nécessaire pour les animaux exotiques.

Nous offrons : conciliation travail-famille, salaire compétitif, formation continue et autres avantages. L'offre s'adresse également aux finissantes et finissants.

Nous avons hâte de vous avoir parmi nous. Contacter :

Dr Hysni Marku, m.v.
C : dr.h.marku@gmail.com

Médecin vétérinaire IPSAV animaux de compagnie recherché!

L'Hôpital vétérinaire de l'Est inc. est à la recherche de candidat dynamique ayant à coeur la santé et le bien-être des animaux. Le poste offert est à temps complet (35 h/sem.).

Visitez le www.monvet.com pour voir toutes les possibilités de pratique qui vous seront offertes à l'HVE. Faire parvenir votre C.V. par courriel :

C : aramisportos@yahoo.ca

Médecin vétérinaire animaux de compagnie recherché.

L'Hôpital vétérinaire du Richelieu inc., situé à Beloeil, est à la recherche d'un médecin vétérinaire pour animaux de compagnie afin de combler un poste à temps plein (35 h/sem.). L'intérêt pour la médecine des animaux exotiques est un atout.

Communiquez avec nous pour tous les détails. Visitez le www.vetrichelieu.com. Faire parvenir votre C.V. par courriel :

C : aramisportos@yahoo.ca

À Longueuil, secteur du Parcours du Cerf. — Nous recherchons un médecin vétérinaire en pratique des petits animaux pour un poste à temps partiel permanent (15 h/sem. avec possibilité de 20-25 h/sem. dès le printemps).

Nous avons fait l'acquisition de la clinique et nous avons débuté notre plan de modernisation. La clientèle, fort sympathique, est bien établie et est très ouverte à une médecine de pointe. Notre équipe est composée de médecins vétérinaires d'expérience, dont un médecin vétérinaire possédant une certification en médecine des oiseaux et des animaux exotiques de compagnie et qui pratique exclusivement avec ces espèces depuis 13 ans. Nous offrons une ambiance de travail chaleureuse, respectueuse et avec beaucoup d'humour. Nous offrons également un salaire compétitif, selon votre expérience, et plusieurs autres avantages. Bienvenue aux jeunes diplômés. Contacter :

Dre Christine Gonthier, m.v.
ou Dr Andreas Brieger, m.v., GPCert(ExAP)
Clinique vétérinaire de la Collectivité inc.
1742, boul. Marie-Victorin
Longueuil QC J4G 1A5
www.animosante.ca
T : 450 928-9999
C : reception@animosante.ca

Offre d'emploi pour un médecin vétérinaire en pratique des petits animaux.

L'Hôpital vétérinaire Blainville inc. est à la recherche d'un médecin vétérinaire, à temps plein, pour se joindre à une équipe de plusieurs médecins vétérinaires, TSA et réceptionnistes. Notre esprit d'équipe et notre professionnalisme nous ont permis de développer une ambiance de travail harmonieuse. Nous avons inauguré de nouveaux locaux en 2007, dont 5 salles de consultation et 2 salles de chirurgie. L'hôpital est équipé à la fine pointe de la technologie. Notre but est de prodiguer des soins de qualité et de répondre aux besoins de notre clientèle.

Pour plus de curiosité, vous pouvez visiter notre site internet au www.hopitalveterinaireblainville.ca

Pour les candidat(e)s intéressé(e)s, contacter :

Dre Johanne Dubé, m.v.
Dre Johanne Huot, m.v.
T : 450 435-5555
C : hopvetblainville@bellnet.ca

Offre d'emploi – Hôpital vétérinaire Le Gardeur inc. – Médecin vétérinaire à temps complet

Éclater de rire avec vos collègues au moins une fois l'heure, et ce, tous les jours est une obligation pour vous? Lisez la phrase suivante...

Vous êtes récemment gradué ou parmi les privilégiés à exercer ce magnifique métier si valorisant et motivant? Continuez...

Vous aimez faire partie de ceux qui regardent en avant sans jamais se retourner? Allez à la prochaine...

Vous aimez faire sourire? Encore deux autres...

Vous aimez changer des vies? Vous y êtes presque...

Vous aimez sauver des vies?...

L'Hôpital vétérinaire Le Gardeur inc. est l'endroit idéal pour vous! Avec des conditions d'emploi concurrentielles, de l'équipement moderne et à la fine pointe, des budgets de formation continue et la meilleure équipe de professionnels, notre hôpital est le meilleur endroit pour travailler. Si cette annonce vous a convaincu, c'est avec plaisir que nous recevrons votre candidature. Au plaisir de vous rencontrer. Contacter :

Dre Lucie Hénault, m.v.
C : lucie.henault@me.com

La Clinique vétérinaire Monkland inc., située dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, dans l'ouest de Montréal, est à la recherche d'un médecin vétérinaire pour combler un poste de 20-25 h/semaine. Clientèle exceptionnelle, équipe motivée et dévouée. Laboratoire sur place, radiographie numérique. Bilinguisme essentiel en plus d'avoir à coeur le service à la clientèle et l'envie d'offrir une médecine de grande qualité.

Horaire : Mardi et mercredi de 14 h à 20 h;
Vendredi de 9 h 30 à 17 h;
Samedi de 9 h à 15 h (2/3).

Contacter :

Dre Marie-Claude LeBlanc, m.v.
T : 514 483-4434
F : 514 487-4434
C : mcwhite007@yahoo.com

L'Hôpital vétérinaire de Candiac et l'Hôpital vétérinaire Pierre-Boucher sont à la recherche d'un ou d'une médecin vétérinaire d'expérience ou possédant un internat. Soucieux d'offrir un environnement de qualité à nos employés, notre groupe s'est donné le mandat d'offrir un modèle de gestion de soins vétérinaires basé sur les meilleures pratiques (équipement à la fine pointe technologique, bâtiments rénovés, boutiques, équipes de soutien qualifiées). Innovateurs et à l'écoute de notre clientèle, notre croissance est telle que nous sommes continuellement à la recherche de bonnes ressources qui veulent faire avancer la profession. Si vous désirez relever ce défi, communiquez avec nous. Contacter :

Dr Patrice Duchesne, m.v.
ou Dre Christiane Robert, m.v.
T : 450 651-6040

Clinique Médecin vétérinaire de St-Louis inc. est à la recherche d'un médecin vétérinaire qui désire se joindre à une équipe chaleureuse pour qui la médecine est une passion. Notre clinique est située au cœur du Plateau Mont-Royal et l'environnement de travail y est agréable et même familial. Nous offrons un poste à temps partiel, à combler dès que possible, pour une période assurée de 18 mois, en remplacement d'un congé de maternité. Possibilité d'un poste permanent par la suite. Vous pouvez nous faire parvenir votre C.V. par courriel ou par fax à :

Dr François Craig, m.v.
C : vetstlouis@hotmail.com
F : 514 282-4925

Médecin vétérinaire demandé :

- Temps plein ou occasionnel;
- Travail en consultation et/ou en chirurgie de base.

Rémunération à l'heure ou au pourcentage seulement. Belle occasion de développer sa propre entreprise dans notre entreprise. Nous avons 14 000 dossiers actifs. Contacter :

Madame Sylvie Fauteux
T : 819 690-4621
C : hopitalveterinaire@gmail.com

L'Hôpital vétérinaire Montmagny inc., désireux de compléter son équipe, est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire en médecine et chirurgie des animaux de compagnie. L'hôpital dispose de locaux modernes et bien équipés. Il s'agit d'un poste à temps plein, libre immédiatement. Contacter :

Dre Mireille Bourget, m.v., propriétaire
Hôpital vétérinaire Montmagny inc.
120, boul. Taché ouest
Montmagny QC G5V 3A5
T : 418 248-5522
C : merbou@videotron.ca

Rimouski — Mont-Joli — La Clinique vétérinaire de l'Estuaire recherche un médecin vétérinaire en pratique des petits animaux. Équipe dynamique, constituée de 9 médecins vétérinaires et de 9 TSA, offrant les services suivants : hématologie/biochimie, radio, échographie, sysvet. Nous sommes situés dans la belle région du Bas St-Laurent qui offre un éventail de services, d'activités et de loisirs. Si vous désirez des conditions avantageuses et une qualité de vie intéressante, contactez-nous :

Dr David Caron, m.v.
T : 418 775-5321
T : 418 739-3171 (soir)
F : 418 775-2835

La Clinique vétérinaire Victoriaville est à la recherche d'un médecin vétérinaire à temps plein ou à temps partiel, à court ou à long terme, dans le domaine des animaux de compagnie, afin de compléter une équipe jeune et dynamique soucieuse de prodiguer des soins de qualité à une clientèle bien établie.

La clinique bénéficie de locaux modernes, bien aménagés et bien équipés (laboratoire, radiographie numérique, échographie). Vous y retrouverez une ambiance de travail chaleureuse et familiale.

La région des Bois-Francs regorge de possibilités à tous les niveaux, tant professionnels que récréatifs. Le poste est disponible immédiatement et les conditions sont des plus avantageuses et concurrentielles (formation continue, vacances, conciliation travail-famille). Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter et il nous fera plaisir de vous rencontrer.

Dre Maryvonne Lagacé, m.v.
Dre Geneviève Alain, m.v.
Dre Jessica Pinard-Cimon, m.v.
Dre Caroline Gingras, m.v.
Dre Sophie Desroches, m.v.
T : 819 758-8178
C : cliniquevetvicto@videotron.ca

Notre équipe de médecins vétérinaires d'expérience de la Clinique vétérinaire Poirier & O'Brien recherche un médecin vétérinaire à temps plein ou à temps partiel pour partager la charge de travail auprès d'une clientèle agréable.

Le candidat idéal est bilingue, motivé et passionné par son métier. Le médecin vétérinaire sera appuyé par une équipe de soutien hors pair formée de 3 réceptionnistes, 5 techniciennes en santé animale, 2 assistantes-TSA et 2 animaliers. Notre clinique de quartier est située à Ville Mercier, à 20 minutes du centre-ville de Montréal et est facilement accessible par la nouvelle autoroute 30, dans un secteur en pleine expansion. C'est une belle grande clinique, bien aménagée et bien éclairée et ayant tous les équipements nécessaires à la pratique d'une médecine de qualité. Si vous vous sentez interpellé(e), contactez :

Dre Gisèle O'Brien, m.v.
T : 450 692-0777
C : obriengisele@yahoo.com

Toute demande d'information sera traitée avec la plus grande discrétion. Au plaisir de se rencontrer!

L'Hôpital vétérinaire des Trois Lacs inc., à Vaudreuil-Dorion (30 minutes, ouest de Montréal), est à la recherche d'un médecin vétérinaire pour 20-25 h/semaine. Notre hôpital, très bien équipé et nouvellement rénové, a pour mission d'offrir des services haut de gamme et personnalisés avec amour et compassion. Avantages sociaux intéressants tels que cotisations OMVQ et AMVQ, assurance collective et formation continue, selon vos intérêts. Au plaisir de vous rencontrer! Contacter :

Dre Lise Morel, m.v.
T : 450 455-8179
C : drlisemorel@yahoo.ca

La Clinique vétérinaire Basses-Laurentides inc., à Boisbriand, sur la Rive-Nord de Montréal, est à la recherche d'un(e) médecin vétérinaire dans le secteur des petits animaux (chirurgie & médecine). L'équipe est formée de 2 médecins vétérinaires et de 5 techniciennes et réceptionnistes. Équipement de pointe : radiographie numérique, laser thérapeutique et chirurgical. Excellente clientèle.

Il s'agit d'un poste permanent et à temps plein (35-40 heures/sem.). Salaire selon expérience.

Pour de plus amples renseignements, contacter :

Clinique vétérinaire Basses-Laurentides inc.
Dr Charles Morin, m.v.
ou Dr Sylvain Giroux, m.v.
T : 450 979-4562
F : 450 979-1599
C : cvbl@videotron.ca

Banlieue Ouest de Montréal. Joignez-vous à une équipe dynamique et un hôpital situé dans un cadre de vie bucolique!

Venez pratiquer la médecine dont vous avez toujours rêvé. D'abord, notre clientèle unique et motivée soigne son compagnon comme un membre de la famille. Plus spécifiquement, notre philosophie de pratique consiste à offrir des diagnostics et traitements précis (rigoureux) tout en étant personnalisés. Notre hôpital, bien équipé, offre des services d'orthopédie, d'échographie, de reproduction et d'endoscopie. De plus, notre personnel se distingue par sa compétence, son expérience et son écoute client. Finalement, joignez-vous à une solide équipe de 3 médecins vétérinaires.

Nous recherchons un candidat bilingue et expérimenté avec des intérêts ou exerçant une ou des spécialités de pratique.

Avantages : salaire compétitif, formation continue, horaire flexible et conciliant pour la vie familiale. Poste permanent de 20 heures par semaine. Contacter :

Hôpital vétérinaire Hudson
Madame Mona Van Egmond
T : 450 458-5382
C : mojoli@msn.com

Groupe vétérinaire en expansion recherche deux médecins vétérinaires à temps plein pour œuvrer dans des pratiques vétérinaires bien établies dans la grande région de Québec.

Si vous recherchez une ambiance de travail stimulante et que vous voulez pratiquer une médecine de pointe auprès des animaux de compagnie, nous offrons un environnement amical, beaucoup de formation continue, un cadre de travail bien défini et de nombreux avantages sociaux :

- Une période de formation et d'intégration en médecine des animaux de compagnie adaptée à vos besoins;
- Un soutien en tout temps pour vous aider dans votre pratique quotidienne;
- Une équipe de techniciennes d'expérience;
- Un solide réseau d'hôpitaux vétérinaires travaillant en collaboration pour offrir un service hors pair en tout temps;
- Un équipement offrant des services diagnostiques de pointe tels : l'ECG, la radiographie numérique, le laboratoire sur place, etc.;
- Des conditions de travail supérieures à la moyenne : rencontre d'évaluation annuelle, généreux programme de rabais, augmentations de salaire préétablies et supérieures à la moyenne du Québec, budget pour formation (dont congrès aux É.-U.), cotisation à l'OMVQ et assurance professionnelle, assurance collective, uniformes;
- Équipe du tonnerre!

Faire parvenir votre CV par courriel seulement.

C : recrutementgroupevet@gmail.com

OFFRES D'EMPLOI –

GRANDS ANIMAUX ET/OU MIXTES

La Clinique vétérinaire de l'Estuaire recherche un médecin vétérinaire en pratique des grands animaux (principalement bovins laitiers) ou mixte. Équipe dynamique constituée de 9 médecins vétérinaires offrant les services suivants : hématologie, bio, écho, DSA, sysvet, transfert d'embryons et alimentation. Nous sommes situés dans la belle région du Bas-St-Laurent qui offre un éventail de services, d'activités et de loisirs. Si vous désirez des conditions avantageuses et une qualité de vie intéressante, contactez-nous :

Dr Martin Fournier, m.v.
T : 418 775-5321
T : 418 725-1317 (soir)
F : 418 775-2835

Le Bureau vétérinaire de Frampton S.E.N.C.R.L. est à la recherche d'un médecin vétérinaire en pratique des grands animaux (essentiellement bovins), pour se joindre à une équipe de six (6) médecins vétérinaires offrant les services suivants :

Écho;
DSA;
SYSVET;
Décongélation d'embryons.

Notre bureau est situé à environ 35 minutes au sud de Québec. Contacter :

Dr Yvan Laflamme, m.v.
Dr Edwin Quigley, m.v.
T : 418 479-2802
T : 418 387-7661 (soir)

L'équipe des Services vétérinaires St-Bernard inc. est à la recherche d'un médecin vétérinaire en pratique bovine (laitier 85 % — boucherie 15 %). Actuellement, nous sommes 5 médecins vétérinaires, dont 1 en pratique porcine exclusivement. Nous sommes situés à 30 minutes de Québec, dans la belle région de la Beauce. Nous offrons : services de transfert embryonnaire, suivi de troupeau sur DSA, facturation Documex, analyse de lait pétrifié, hématologie-biochimie sur place, technicienne en santé animale disponible pour visite à la ferme et bien plus encore. De plus, nous partageons les gardes de fins de semaine avec deux cliniques avoisinantes. N'hésitez pas à nous contacter :

Dr Benoît Dion, m.v.
T : 418 998-0186
Dr Patricia Roy, m.v.
T : 418 209-9863

OFFRES D'EMPLOI – TSA

Clinique vétérinaire en pleine expansion recherche un(e) technicien(ne) en santé animale pour se joindre à une équipe dynamique et motivée de 2 médecins vétérinaires et 3 techniciennes et réceptionnistes. Nous travaillons dans une excellente ambiance de travail et nous avons à cœur de la préserver. Notre clinique est très attentive à la qualité des soins fournis et au service à la clientèle. Nous sommes situés à St-Félix-de-Valois, à 15 minutes de Joliette. Poste permanent, temps plein, rémunération en fonction de l'expérience. Contacter :

Dr Myriam Perrollaz, m.v.
T : 450 889-2212
C : cvlanaudierenord@hotmail.com

La Clinique vétérinaire du Vieux Dorion inc. est présentement à la recherche d'un technicien ou d'une technicienne en santé animale pour combler un poste à temps partiel, avec possibilité de permanence par la suite. Nous sommes une équipe dynamique de 5 médecins vétérinaires et de 6 techniciennes. Les tâches à accomplir sont variées : réception, service à la clientèle, laboratoire, radiographie, chirurgie, injection et prélèvement sanguin, etc. Le bilinguisme serait un atout et cette personne devra être motivée et avoir de l'initiative. De plus, le salaire est compétitif et il est possible d'adhérer à une assurance collective.

Toute personne croyant détenir ces aptitudes et qui désire acquérir de l'expérience en clinique est priée de contacter :

Dre Julie Lessard, m.v.
T : 450 424-6469

Techniciennes et réceptionnistes recherchées pour l'ouverture d'une nouvelle clinique vétérinaire (prévue début mai 2014) située à Rosemère. Joignez-vous à 2 médecins vétérinaires dynamiques et dévoués. Pour en savoir plus, contactez :

Dre Christine Parayre, m.v.
C : cparayre@videotron.ca
ou Dre Isabelle Fortier, m.v.
C : isafortier@hotmail.com

RECHERCHE CLINIQUE
VÉTÉRINAIRE

Recherchons clinique vétérinaire à vendre dans la grande région de Montréal. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 12-05**.

À VENDRE

Clinique vétérinaire Touraine, située au 2303, rue St-Louis, Gatineau. Clinique ayant 35 ans d'existence, excellente clientèle et bien située sur une avenue achalandée. Local vaste avec sous-sol pour clinique, vente de nourriture, laboratoire et enclos pour pension avec possibilité d'expansion. Local pour toilette. Contacter :

Dr Gilles Lanthier, m.v.
T : 819 568-1444

Clinique vétérinaire dans le secteur des petits animaux à vendre. Située sur la Rive-Sud, près de Montréal. Établie depuis 40 ans. Bon potentiel de développement. Bâtiment et aménagement intérieur et extérieur en très bon état. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 14-02**.

Êtes-vous intéressé(e) à devenir propriétaire d'une clinique vétérinaire en pratique des petits animaux et bénéficier des avantages financiers de la haute saison qui approche? Immeuble et pratique à vendre sur la Rive-Nord de Montréal, dont l'emplacement est connu depuis trente ans pour services vétérinaires. Équipement médical récent. Intéressant pour un ou deux médecins vétérinaires avec potentiel de croissance. Prix raisonnable. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 14-03**.

Clinique vétérinaire spécialisée en animaux de compagnie, située au centre-ville de Québec et établie depuis plus de 30 ans. Prix raisonnable. Le propriétaire peut assurer la transition, si désiré. S'adresser au secrétariat de l'Ordre et demander la **cote 14-04**.

Développeur automatique à film Protec, modèle Ecomax, acheté en octobre 2008. Boîte métallique protectrice pour films radiographiques ainsi que 2 négatoscopes en parfait état. Faites votre offre. Contacter :

Dre Audrey Émond, m.v.
T : 418 548-1114
C : audreyemond@videotron.ca

Équipement de radiologie complet à vendre :

- Générateur Raymax 300ma simple phase;
- Tube;
- Table et colonne assorties;
- Appareil à développer JP 33.

Le tout dans un excellent état de fonctionnement. Prix demandé 9 900 \$. Contacter :

Dr Thomas de Vette, m.v.
T : 819 822-4744
C : tom@devette.net

Échographe numérique portable Mindray DP-6600, 2 sondes incluses. Parfait pour pratique des équins et des petits animaux. Presque neuf, 7 600 \$ négociable. Développeur automatique JP-33 avec base et solutions. En très bon état 1 500 \$ négociable. Contacter :

Dre Sophie Gattuso, m.v.
T : 514 702-4438

Développeur automatique de radiographies usagé à vendre, de marque JPI, modèle JP-33. En bon état et entretien fait régulièrement. Prix demandé : 2 000 \$. Cassettes et films à donner. Contacter :

Dre Marie-Claude Labelle, m.v.
T : 450 622-3691
C : hvste-rose@bellnet.ca

AUTRES ÉTABLISSEMENTS
VÉTÉRINAIRES À VENDRE

PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS VÉTÉRINAIRES À VENDRE

POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT À 100 %

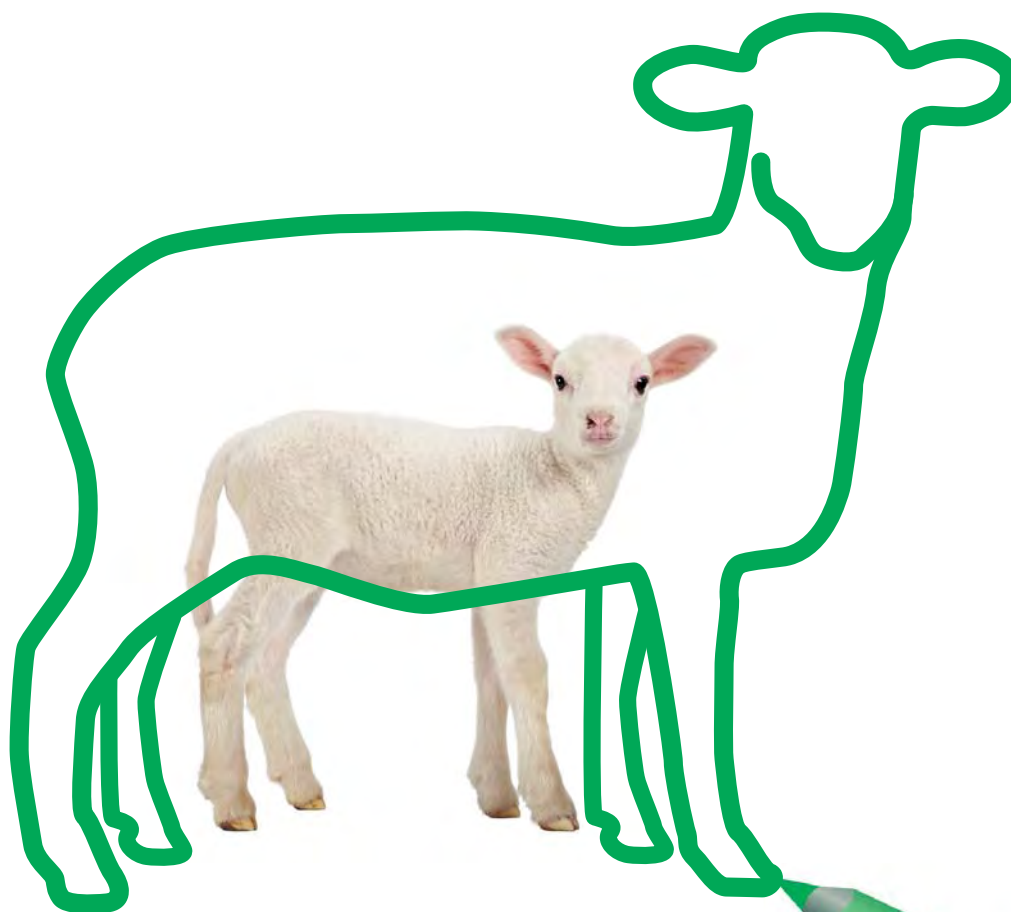
TELL SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE INC.
Agence immobilière
Théo E. L'Espérance, ing.
Courtier immobilier agréé
T : 514 287-9200

CLINIQUE À CROISSANCE ET LOCALISATION INTÉRESSANTES!

Clinique située dans les Basses-Laurentides pour 1 ou 2 professionnels.

Pratique en pleine expansion. Plus de 1 500 nouveaux clients en 2 ans. Localisée sur une artère achalandée. Visibilité excellente. Équipements médicaux acquis en 2011. La clinique est vendue avec l'immeuble. Le vendeur offre une transition. Communiquer avec :

Monsieur Claude Guilbert
T : 514 865-0118
C : cguilbert@riocap.ca



VOS CLIENTS CONNAISSENT-ILS LE COÛT RÉEL DE LA COCCIDIOSE?

Une éclosion coccidieuse peut mettre l'ensemble du troupeau en péril – ainsi que les profits de vos clients. Un traitement préventif précoce est essentiel pour protéger leurs animaux et leurs bénéfices. La suspension orale à 5 % Baycox® (toltrazuril) peut les aider.

- Baycox® est maintenant approuvé pour la prévention des signes cliniques de la coccidiose et la réduction de l'excrétion des coccidies chez les agneaux dans les élevages ayant des antécédents confirmés de coccidiose causée par *Eimeria crandallis* et *Eimeria ovinoidalis*
- Activité coccidiocide permettant de prévenir les lésions intestinales et favorisant l'acquisition d'une immunité naturelle, pour assurer une bonne croissance chez les agneaux

Aidez les troupeaux — et les investissements de vos clients — à atteindre leur plein potentiel. **Choisissez Baycox® dès aujourd'hui.**



Baycox®

La prévention pour
protéger le profit

ASSURANCE COLLECTIVE

CABINET D'ASSURANCE BANQUE NATIONALE



VOTRE SITUATION FAMILIALE A CHANGÉ ?
Changez votre régime en fonction de vos nouveaux besoins.*

Régime A	Assurance maladie
Régime B	Assurance maladie complémentaire
Régime C	Assurance vie de base & décès mutilation accidentelle (DMA)
Régime D	Assurance salaire longue durée
Régime E	Assurance soins dentaires
Régime F	Assurance maladie complémentaire améliorée — Nouveau depuis le 1 ^{er} juillet 2013
Régime G	Assurance soins dentaires améliorée — Nouveau depuis le 1 ^{er} juillet 2013

1 877 476-1166 (ligne téléphonique dédiée aux membres)



Ordre des médecins vétérinaires
du Québec



**BANQUE
NATIONALE**
ASSURANCES

Banque Nationale Assurances est une marque de commerce utilisée par Cabinet d'assurance Banque Nationale Inc.

* Certaines conditions s'appliquent